



SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 18 janvier 2020 à 20 h 30¹ et à laquelle sont présents monsieur le maire François Veilleux, madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux et messieurs les Conseillers Keven Boutin, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu et Bernard Gendreau, sous la présidence de S.H. le Maire.

Étaient également présents : M. Serge Vallée, directeur général et Me Maxime A. Pouliot, greffier.

CONSTAT DU QUORUM

OUVERTURE

La séance est ouverte à 20 h 30.

ORDRE DU JOUR

R-2021-01-6904: Adoption de l'ordre du jour

Considérant l'ordre du jour suivant :

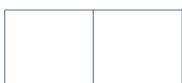
1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption des procès-verbaux de décembre 2020 ;
3. Adoption du règlement 2020-435 (Traitement des élus) ;
4. Mandat de représentation à la division des petites créances ;
5. Acquisition du lot 5 020 431 (Inondations) ;
6. Acquisition des lots 5 020 432 et 5 020 433 (Inondations) ;
7. Changement de signataire – Direction générale ;
8. Contrat de services animaliers pour l'année 2021 ;
9. Octroi du contrat de la conception des plans et devis pour la réfection des services et de la chaussée de la 21e avenue ;
10. Acceptation de démission de Jean-François Grondin, pompier ;
11. Vente de terrain à L'Atelier 20-20 ;
12. Demande à la CPTAQ – lot 3 487 323 ;
13. Approbation de changement – Construction du nouvel aréna ;
14. Approbation du bordereau des comptes ;
15. Adoption du règlement No 2020-436 (Taxes d'eau) ;
16. Adoption du règlement No 2020-437 (Taxes d'égouts et fausses septiques) ;
17. Adoption du règlement No 2020-438 (Taxes matières résiduelles) ;
18. Adoption du règlement No 2020-439 (Taxes foncières et autres) ;
19. Communications ;
20. Affaires nouvelles ;
21. Questions ;
22. Levée ou ajournement.

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc ;

Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé par le greffier et que l'item « affaires nouvelles » demeure ouvert.

¹ Ayant été précédée par une rencontre par vidéoconférence avec les citoyens de Beauceville qui a duré plus longtemps que prévu, la présente séance a débuté avec une heure de retard, à 20 h 30.





SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2021 (suite)

GREFFE

R-2021-01-6905: Adoption des procès-verbaux de décembre 2020

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal du 7 décembre et que les deux (2) procès-verbaux du 14 décembre 2020 soient adoptés tels que rédigés.

~~R-2021-01-6906: Adoption du règlement No 2020-435 (Traitement des élus)~~

~~ATTENDU QUE le 30 novembre 2020, lors d'une séance extraordinaire du Conseil, le projet de règlement 2020-435 relatif au traitement des élus a été déposé et présenté, et qu'un avis de motion a été donné;~~

~~Attendu que le projet de règlement a fait l'objet d'un avis public le 9 décembre 2020;~~

~~Il est proposé par monsieur Keven Boutin ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu (5 voix pour, 1 voix contre)~~

~~QUE le règlement No 2020-435 relatif au traitement des élus municipaux et modifiant les règlements 2018-408 et 2019-416 soit adopté et qu'il entre en vigueur conformément à la loi;~~

~~N.B. Monsieur Sylvain Bolduc exprime et explique sa dissidence.~~

RÉSOLUTION ABROGÉE PAR LA RÉSOLUTION 2021-02-6929

R-2021-01-6907: Mandat de représentation à la Chambre civile, division des petites créances (No 350-32-700221-189)

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc ;
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE le directeur général, M. Serge Vallée, soit mandaté pour représenter la Ville de Beauceville dans le dossier No 350-32-700221-189 à la Cour du Québec, Chambre civile, division des petites créances pour l'audience prévue le 1^{er} février 2021 et pour toute autre représentation requise par la Cour dans le dossier, le cas échéant.

R-2021-01-6908: Acquisition du lot 5 020 431 (602, boul. Renault)

CONSIDÉRANT les nombreuses inondations qui ont affecté la propriété sise au 602, boulevard Renault sur le lot 5 020 431 depuis sa construction ;

ATTENDU QUE la propriétaire a un accord avec le ministère de la Sécurité publique pour que celui-ci dédommage la propriétaire une fois que le bâtiment aura été démolit ;

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville ne s'oppose pas à la démolition du bâtiment ;

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville est d'accord pour prendre possession du terrain pour la somme de 1,00 \$, à la suite de la démolition ;





VILLE DE BEAUCEVILLE



SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2021 (suite)

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville acquière le lot 5 020 431 où est situé le bâtiment du 602, boulevard Renault pour la somme de 1,00 \$, à condition que le bâtiment ait été démoli, que les fondations aient été retirées du sol, que le terrain ait été convenablement nivelé et gazonné et que toutes les modalités que les vendeurs doivent respecter dans leur entente avec le ministère de la Sécurité publique aient été respectées ;

Que la Ville de Beauceville mandate Me Denys Quirion, notaire pour la préparation du contrat de cession ;

Que monsieur le maire, François Veilleux (en son absence le maire suppléant) et le greffier, Me Maxime A. Pouliot (en son absence l'assistante-greffière) soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat de cession.

Que les honoraires professionnels pour la préparation de l'acte de cession et de publication ainsi que les frais relatifs à la recherche au registre foncier ainsi qu'à la publication de l'acte notarié soient payables par la Ville de Beauceville à même les activités financières de l'année en cours.

Que cette somme n'inclut toutefois pas les honoraires et frais relatifs à la préparation et à la publication d'un acte de mainlevée d'hypothèque ainsi qu'à sa publication au registre foncier, ces frais et honoraires étant à la charge du propriétaire.

R-2021-01-6909: Acquisition des lots 5 020 432 et 5 020 433 (589, 9^e Avenue)

CONSIDÉRANT les nombreuses inondations qui ont affecté la propriété sise au 589, 9^e Avenue, sur les lots 5 020 432 et 5 020 433 depuis sa construction ;

ATTENDU QUE la propriétaire a un accord avec le ministère de la Sécurité publique pour que celui-ci dédommage la propriétaire une fois que le bâtiment aura été démoli ;

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville ne s'oppose pas à la démolition du bâtiment ;

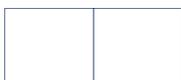
ATTENDU QUE la Ville de Beauceville est d'accord pour prendre possession du terrain pour la somme de 1,00 \$, à la suite de la démolition ;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville acquière les lots 5 020 432 et 5 020 433 où est situé le bâtiment du 589, 9^e Avenue pour la somme de 1,00 \$, à condition que le bâtiment ait été démoli, que les fondations aient été retirées du sol, que le terrain ait été convenablement nivelé et gazonné et que toutes les modalités que les vendeurs doivent respecter dans leur entente avec le ministère de la Sécurité publique aient été respectées ;

Que la Ville de Beauceville mandate Me Denys Quirion, notaire pour la préparation du contrat de cession ;

Que monsieur le maire, François Veilleux (en son absence le maire suppléant) et le greffier, Me Maxime A. Pouliot (en son absence l'assistante-greffière) soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat de cession.





SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2021 (suite)

Que les honoraires professionnels pour la préparation de l'acte de cession et de publication ainsi que les frais relatifs à la recherche au registre foncier ainsi qu'à la publication de l'acte notarié soient payables par la Ville de Beauceville à même les activités financières de l'année en cours.

Que cette somme n'inclut toutefois pas les honoraires et frais relatifs à la préparation et à la publication d'un acte de mainlevée d'hypothèque ainsi qu'à sa publication au registre foncier, ces frais et honoraires étant à la charge du propriétaire.

R-2021-01-6910: Changement de signataire – Direction générale

ATTENDU QUE M. Serge Vallée occupe le poste de directeur général de la Ville de Beauceville depuis le 9 novembre 2020, en remplacement de M. Félix Nunez ;

ATTENDU QUE M. Félix Nunez a expressément été autorisé à signer des documents en son titre de directeur général par des résolutions du Conseil et que certains de ces documents demeurent à être signés ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE M. Serge Vallée soit autorisé à signer tout document que M. Félix Nunez a été autorisé à signer en son rôle de directeur général ;

R-2021-01-6911: Contrat de services animaliers pour l'année 2021

ATTENDU QUE la SPA de Beauceville a mis fin à son entente avec la Ville de Beauceville en date du 31 décembre 2020 pour ses services animaliers ;

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville doit faire appel à un organisme pour l'application du règlement municipal relatif aux animaux et fournir des services animaliers à la population ;

ATTENDU QUE M. Serge Vallée, directeur général, recommande l'octroi d'un contrat à l'Escouade Canine MRC 2017 selon l'offre de services que le Conseil a dument consultée ;

Il est proposé par monsieur Keven Boutin ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE M. Serge Vallée soit autorisé à signer un contrat avec Escouade Canine MRC 2017 conforme à l'offre de service dument consultée par le Conseil pour l'année 2021, au montant de 3,50 \$ per capita, excluant les taxes ;

QUE le montant incluant les taxes soit payé à même le budget d'opérations.

TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DE MILIEU – VOIRIE

R-2021-01-6912: Octroi du contrat de la conception des plans et devis pour la réfection des services et de la chaussée de la 21e avenue ;

Considérant la demande de prix pour la conception des plans et devis pour la réfection des services et de la chaussée de la 21e avenue ;





SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2021 (suite)

Considérant les offres suivantes reçues :

WSP	12 500 \$ excluant les taxes ;
SNC Lavalin	12 300 \$ excluant les taxes ;
Stantec	8 600 \$ excluant les taxes ;

Considérant la recommandation de M. Réjean Crête, directeur des travaux publics d'accepter l'offre de Stantec ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte l'offre de Stantec au montant de huit mille six cents dollars (8600 \$) excluant les taxes ;

QUE pour en défrayer la somme, le montant incluant les taxes soit approprié à même le règlement d'emprunt à intervenir ;

QUE M. le maire François Veilleux et M. Réjean Crête, directeur des travaux publics, soient autorisés à signer le contrat à intervenir, le cas échéant ;

SÉCURITÉ

R-2021-01-6913: Acceptation de démission de Jean-François Grondin, pompier

Considérant la lettre de démission reçue par M. Daniel Fortin, directeur du service incendie ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc ;
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville accepte la démission de M. Jean-François Grondin en date du 13 janvier 2021 ;

Que des remerciements soient transmis pour le travail accompli pendant ses douze (12) années de service ;

URBANISME

R-2021-01-6914: Vente de terrain à L'Atelier 20-20

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville vende à L'Atelier 20-20, un terrain à être cadastré d'une partie du lot 6 320 341 du cadastre du Québec, circonscription de Beauce, situé face à la 181e Rue avec une façade de 200' (60,96 m) par ±400' (120 m) de profondeur. Le terrain est d'une superficie de 78 740,16 pieds carrés (7 315,20 m²) et est vendu à 0,35 \$ du pied carré pour un total de 27 559,06 \$;





SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2021 (suite)

QUE M. le Maire François Veilleux et le greffier Me Maxime A. Pouliot soient autorisés à signer le contrat à intervenir pour la Ville de Beauceville.

R-2021-01-6915: Demande à la CPTAQ – Lot No 3 487 323

CONSIDÉRANT la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par une entreprise agricole de Beauceville d'acquérir le lot 3 487 323 du Cadastre du Québec, pour poursuivre sa mise en valeur et augmenter l'autonomie en nourriture de sa ferme laitière en réduisant l'achat de maïs et d'ensilage à l'extérieur.

CONSIDÉRANT que le demandeur exploite déjà le lot visé en location depuis sept (7) ans ;

CONSIDÉRANT que le lot visé est 10 kilomètres plus près de l'entreprise du demandeur que de celle du propriétaire ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire n'a plus besoin du lot depuis la vente de son troupeau et son quota de lait ;

CONSIDÉRANT que dans la décision rendue le 13 octobre 1983, dossier 2336D-2339-D-065588, la CPTAQ mentionne que la vente dudit lot à un tiers requiert l'autorisation de la Commission ;

CONSIDÉRANT que cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'agriculture ;

CONSIDÉRANT que ces activités sont conformes à la réglementation municipale présentement en vigueur ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc ;
Appuyé par monsieur Claude Mathieu, et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par l'entreprise agricole demanderesse d'acquérir le lot No 3 487 323 du Cadastre du Québec, pour poursuivre sa mise en valeur et augmenter l'autonomie en nourriture de sa ferme laitière en réduisant l'achat de maïs et d'ensilage à l'extérieur.

LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

R-2021-01-6916: Approbation de changement – Construction du nouvel aréna

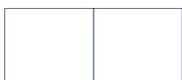
CONSIDÉRANT la demande de changement #19 par Honco Bâtiments d'Acier pour ajouter 50 casiers de rangement au prix total de 59 600 \$ excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville approuve la demande de changement #19 susmentionnée ;

QUE M. François Langevin, directeur des loisirs, soit autorisé à signer tout document relatif à l'autorisation de changement au nom de la Ville ;

QUE le montant total incluant les taxes soit payé à même le règlement d'emprunt No 2018-398.





SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2021 (suite)

FINANCES

Dépôt par la trésorière des certificats de crédits disponibles pour les dépenses projetées.

R-2021-01-6917: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes daté du 15 janvier 2021 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

R-2021-01-6918: Adoption du règlement No 2020-436 (Taxes d'eau)

ATTENDU QUE le 14 décembre 2020, lors d'une séance extraordinaire du Conseil, le projet de règlement 2020-436 concernant les compensations d'usage de l'eau à taux fixes et au compteur 2021 a été déposé et qu'un avis de motion a été donné ;

Il est proposé par monsieur Keven Boutin ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE le règlement No 2020-436 soit adopté pour entrer en vigueur conformément à la loi ;

R-2021-01-6919: Adoption du règlement No 2020-437 (Taxes d'égouts et fausses septiques)

ATTENDU QUE le 14 décembre 2020, lors d'une séance extraordinaire du Conseil, le projet de règlement 2020-437 concernant la compensation pour l'usage des égouts à taux fixes et au compteur et la vidange des fausses septiques 2021 a été déposé et qu'un avis de motion a été donné ;

Il est proposé par monsieur Keven Boutin ;
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le règlement No 2020-437 soit adopté pour entrer en vigueur conformément à la loi ;

R-2021-01-6920: Adoption du règlement No 2020-438 (Taxes matières résiduelles)

ATTENDU QUE le 14 décembre 2020, lors d'une séance extraordinaire du Conseil, le projet de règlement 2020-438 concernant la compensation pour l'enlèvement et la disposition des ordures et des matières résiduelles 2021 a été déposé et qu'un avis de motion a été donné ;

Il est proposé par monsieur Keven Boutin ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE le règlement No 2020-438 soit adopté pour entrer en vigueur conformément à la loi ;





SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2021 (suite)

R-2021-01-6921: Adoption du règlement No 2020-439 (Taxes foncières et autres)

ATTENDU QUE le 14 décembre 2020, lors d'une séance extraordinaire du Conseil, le projet de règlement 2020-439 décrétant l'imposition des taxes foncières et autres pour l'année 2021 a été déposé et qu'un avis de motion a été donné ;

Il est proposé par monsieur Keven Boutin ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE le règlement No 2020-439 soit adopté pour entrer en vigueur conformément à la loi ;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Communications

Lecture par le greffier d'une lettre de Mme Lucie Veilleux, appuyée par Nicol Bolduc et Pierrette Lacombe, concernant le règlement No 2020-435 sur le traitement des élus ;

Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

Période de questions

Lecture par le greffier de questions soumises par courriel par le journaliste Marc-Antoine Lavoie concernant le règlement No 2020-435 sur le traitement des élus et réponses par les membres du Conseil.

LEVÉE DE LA SÉANCE

R-2021-01-6922: Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

Me MAXIME A. POULIOT, Greffier





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JANVIER 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 25 janvier 2021 à 18 h 30 et à laquelle sont présents monsieur le maire François Veilleux, madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux et messieurs les Conseillers Keven Boutin, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu et Bernard Gendreau, sous la présidence de S.H. le Maire.

Étaient également présents : Monsieur Serge Vallée, directeur général, et Me Maxime A. Pouliot, greffier.

Le quorum est constaté.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 18 h 30.

ORDRE DU JOUR

R-2021-01-6923: Adoption de l'ordre du jour

Considérant l'ordre du jour suivant rédigé par le greffier sur demande verbale du Maire :

1. Constat du quorum ;
2. Ordre du jour ;
3. Entente dans le dossier No CQ 2020-1895 ;
4. Période de questions ;
5. Tout autre sujet si le Conseil est complet et y consent ;
6. Levée de l'assemblée ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau;
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour préparé par le greffier soit adopté tel que rédigé.

R-2021-01-6924: Entente dans le dossier No CQ 2020-1895

Considérant la plainte logée au Tribunal administratif du travail par l'employé # 03.04 dans le dossier CQ-2020-1895;

Considérant la volonté de l'employé et de la Ville de convenir d'une fin mutuelle d'emploi;

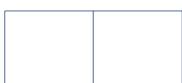
Considérant l'entente intervenue à cet effet;

Considérant qu'il est une considération essentielle que le contenu de cette entente ainsi que les discussions y ayant mené soient gardés confidentiels;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau;
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte l'entente de fin d'emploi avec l'employé # 03.04 et autorise à cet effet M. François Veilleux, maire et M. Serge Vallée, directeur général, à signer cette entente pour et au nom de la Ville;

QUE les dispositions nécessaires soient prises par le personnel de la Ville afin que les modalités prévues à cette entente soient respectées.





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 janvier 2021 (suite)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Période de questions

Aucune question.

Affaires nouvelles

Le conseil étant complet et les conseillers renonçant à l'avis de convocation relativement au sujet ci-après, les conseillers consentent à adopter la résolution suivante :

R-2021-01-6925: Attestation de fin des travaux de réfection du chemin du Raccourci

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville a fait appel au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du Ministère des transports du Québec pour le projet de remplacement de ponceaux sur le chemin du Raccourci (dossier RIRL-2020-956) ;

ATTENDU QUE les travaux ont été complétés;

ATTENDU QUE Mme Mélanie Quirion, trésorière, a complété le formulaire de reddition de compte pour la fin des travaux;

Il est proposé par monsieur Keven Boutin ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville atteste de la fin des travaux de remplacement de ponceaux sur le chemin du Raccourci (dossier RIRL-2020-956);

QUE la reddition de compte ainsi que les pièces justificatives requises soient transmises selon les modalités d'Applications 2018-2021 du PAVL.

Période de questions

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

R-2021-01-6926: Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu;
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

Me MAXIME A. POULIOT, Greffier





SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 8 février 2021 à 19 h 30 par visioconférence et à laquelle sont présents monsieur le maire François Veilleux, madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux et messieurs les Conseillers Keven Boutin, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu et Bernard Gendreau, sous la présidence de S.H. le Maire.

Étaient également présents : Monsieur Serge Vallée, directeur général, Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière, et Me Maxime A. Pouliot, greffier.

Le quorum est constaté.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 19 h 30.

ORDRE DU JOUR

R-2021-02-6927: Adoption de l'ordre du jour

Considérant l'ordre du jour suivant :

- 1- Adoption de l'ordre du jour ;
- 2- Adoption des procès-verbaux de janvier 2021 ;
- 3- Abrogation de la résolution 2021-01-9406 (Traitement des élus) ;
- 4- Servitude accordée à Hydro-Québec ;
- 5- Nomination de maire(sse) suppléant(e) ;
- 6- Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-440 (Réduction de vitesse) ;
- 7- Modification de la résolution 2021-12-6863 (Changement de mandataire) ;
- 8- ~~Adoption du plan de mise en œuvre incendie 2021 (reporté) ;~~
- 9- Acceptation de démission d'une pompière ;
- 10- Approbation de changements dans la construction du nouvel Aréna (3) ;
- 11- Approbation du bordereau de comptes ;
- 12- Approbation du fonds de roulement 2021 ;
- 13- Communications ;
- 14- Affaires nouvelles ;
- 15- Période de questions ;
- 16- Levée ou ajournement.

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

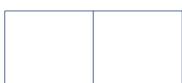
GREFFE

Dépôt du formulaire d'intérêts pécuniaires de M. le maire pour l'année 2020

R-2021-02-6928: Adoption des procès-verbaux de janvier 2021

Il est proposé par monsieur Keven Boutin ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux du 18 et du 25 janvier 2021 soient adoptés tels que rédigés.





SÉANCE ORDINAIRE DU 8 février 2021 (suite)

R-2021-02-6929: Abrogation de la résolution 2021-01-6906

ATTENDU QUE lors de la séance tenue le 18 janvier 2021, le Conseil a adopté la résolution No 2021-01-6906 visant l'adoption du règlement 2020-435 relatif au traitement des élus et modifiant les règlements 2018-408 et 2019-416 ;

ATTENDU QUE le règlement 2020-435 n'a pas été publié et n'est pas entré en vigueur ;

ATTENDU QUE le Conseil a pris la décision de ne pas modifier le traitement des élus ;

Il est proposé par monsieur Keven Boutin ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE la résolution No 2021-01-6906 intitulée « Adoption du règlement No 2020-435 (Traitement des élus) » soit abrogée.

R-2021-02-6930: Servitude accordée à Hydro-Québec — Lots 4 061 461 et 6 360 325

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE M. le maire François Veilleux et le greffier Me Maxime A. Pouliot soient autorisés à signer pour la Ville de Beauceville l'acte de servitude Hydro-Québec préparé par Me Frederic Lallo pour une servitude représentée sur un plan préparé par Nadia Parent, arpenteure-géomètre (minute 6409) ;

R-2021-02-6931: Nomination de maire suppléant

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE monsieur Keven Boutin soit nommé maire suppléant(e) à compter du 1^{er} mars 2021 pour les mois de mars, avril, mai et juin 2021 inclusivement.

R-2021-02-6932: Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-440

Monsieur Keven Boutin donne un **avis de motion** à l'effet qu'un règlement portant le numéro 2021-440 relatif à la circulation et au stationnement et modifiant le règlement 98-29 sera adopté lors d'une séance subséquente ;

Monsieur Keven Boutin procède au **dépôt** du projet de règlement 2021-440.

R-2021-02-6933: Modification de la résolution No 2020-12-6863

ATTENDU QUE la propriétaire du terrain visé par la résolution No 2020-12-6863 a formulé une demande à la Ville afin que ce soit Me Denys Quirion, notaire, qui procède à la préparation du contrat de cession ;

ATTENDU QUE la Ville ne s'oppose pas à cette demande ;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité





SÉANCE ORDINAIRE DU 8 février 2021 (suite)

QUE la résolution No 2020-12-6863 soit modifiée de sorte à mandater Me Denys Quirion pour préparer le contrat de cession ;

SÉCURITÉ

R-2021-02-6934: Acceptation de démission de Marilyn Nadeau, pompière

Considérant la lettre de démission reçue par M. Daniel Fortin, directeur du service incendie ;

Il est proposé par monsieur Keven Boutin;
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville accepte la démission de Mme Marilyn Nadeau en date du 1^{er} février 2021 ;

Que des remerciements soient transmis pour le travail accompli pendant ses trois (3) années de service ;

SPORTS ET LOISIRS

R-2021-02-6935: Approbation de changement 18-R1 (crédit) — Construction du nouvel aréna

CONSIDÉRANT la demande de changement #18-R1 par Honco Bâtiments d'Acier pour l'ajout de câblage pour haut-parleurs et de conduits vides pour sonorisation, ainsi qu'un crédit pour la fourniture et l'installation de revêtements de plancher, le tout réduisant le prix total de 1 447,69 \$ excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville approuve la demande de changement #18-R1 susmentionnée ;

QUE M. François Langevin, directeur des loisirs, soit autorisé à signer tout document relatif à l'autorisation de changement au nom de la Ville ;

QUE le crédit soit appliqué au projet global faisant l'objet du règlement d'emprunt No 2018-398.

R-2021-02-6936: Approbation de changement 20-R1 — Construction du nouvel aréna

CONSIDÉRANT la demande de changement #20-R1 par Honco Bâtiments d'Acier pour un crédit pour la fourniture et l'installation des garde-corps, l'ajout d'un recouvrement en inox dans la cuisine et la modification des vanités des salles de toilettes 105-106, le tout augmentant le prix total de 2 943,00 \$ excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville approuve la demande de changement #20-R1 susmentionnée ;





SÉANCE ORDINAIRE DU 8 février 2021 (suite)

QUE M. François Langevin, directeur des loisirs, soit autorisé à signer tout document relatif à l'autorisation de changement au nom de la Ville ;

QUE le montant total incluant les taxes soit payé à même le règlement d'emprunt No 2018-398.

R-2021-02-6937: Approbation de changement 21 — Construction du nouvel aréna

CONSIDÉRANT la demande de changement #21 par Honco Bâtiments d'Acier la modification du modèle d'évier du bar, le tout augmentant le prix total de 600,55 \$ excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville approuve la demande de changement #21 susmentionnée ;

QUE M. François Langevin, directeur des loisirs, soit autorisé à signer tout document relatif à l'autorisation de changement au nom de la Ville ;

QUE le montant total incluant les taxes soit payé à même le règlement d'emprunt No 2018-398.

FINANCES

R-2021-02-6938: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes daté du 5 février 2021 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

R-2021-02-6939: Approbation du fonds de roulement

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE le rapport des dépenses du fonds de roulement pour le budget 2021 soit adopté tel que présenté et ci-joint comme « Annexe A ».

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Communications

Tour de table des élus.p

Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.





SÉANCE ORDINAIRE DU 8 février 2021 (suite)

Période de questions

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

R-2021-02-6940: Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

Me MAXIME A. POULIOT, Greffier





SÉANCE ORDINAIRE DU 8 février 2021 (suite)

ANNEXE A

Fonds de roulement 2021

Ville de Beauceville					
Projets RETENUS (fonds de roulement)					
Budget 2021					
FONDS DE ROULEMENT 2021	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
ADMINISTRATION GÉNÉRALE					
TOTAL: ADMINISTRATION GÉNÉRALE	-	-	-	-	-
SERVICE INCENDIE					
Achat d'habit de combat	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
Aménagement de la remorque *	7 000				
Équipe de sauvetage inter-municipal	22 000				
Borne sèche	3 960				
Nouveau panneau alimentation Internet SSRC-Cam et sonde du pont *	7 600				
TOTAL: SERVICE INCENDIE	48 560	8 000	8 000	8 000	8 000
TRAVAUX PUBLICS					
Achat d'un camion 10 roues	250 000				
Agrandissement Entrepôt Garage	10 500	30 000			
Achat de tuyaux de ponceaux et gravier	-	30 000	10 000	10 000	10 000
Rouleau compacteur pour pavage et remorque		40 000			
Réfection des bordures du parcs industriel ou trottoir	30 000	25 000	25 000	25 000	25 000
Peinture de la fosse du garage (pit)					12 000
TOTAL: TRAVAUX PUBLICS	290 500	125 000	35 000	35 000	47 000
HYGIENE DU MILIEU					
Remplacement flotte véhicules : camion Cube 2006	25 000	45 000	30 000	45 000	30 000
TOTAL: HYGIENE DU MILIEU	25 000	45 000	30 000	45 000	30 000
URBANISME					
Base pour statue Paule Veilleux		30 000			
Aménagement sommaire et mobilier urbain		32 000			
Conception plans devis Secteur ouest	50 000	10 000			
Obtention d'un CA pour refaire les berges de l'île ronde		60 000			
TOTAL: URBANISME	50 000	132 000	-	-	-
LOISIRS					
Mise à niveau de nos sentiers existants	37 500				
Jeux d'eau, gazebo(voir phase 2 plateau sportif)*		50 000			
Réfection terrain de tennis*		37 500			
TOTAL: LOISIRS	37 500	87 500	-	-	-
TOTAL FONDS DE ROULEMENT POUR APPROBATION	451 560	397 500	73 000	88 000	85 000
Fonds de roulement total	451 560	397 500	73 000	88 000	85 000
Fonds de roulement disponible	500 000	450 000	450 000	450 000	450 000
Écart (non utilisé)	(48 440)	(52 500)	(377 000)	(362 000)	(365 000)

* Conditionnel à l'obtention d'une subvention, mais est inclus dans le montage financier





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 février 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 11 février 2021 à 16 h 00 par visioconférence et à laquelle sont présents monsieur le maire François Veilleux, et messieurs les Conseillers Keven Boutin, Claude Mathieu et Bernard Gendreau, sous la présidence de S.H. le Maire.

Étaient également présents : Monsieur Serge Vallée, directeur général, et Me Maxime A. Pouliot, greffier.

Le quorum est constaté.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 16 h 00.

ORDRE DU JOUR

R-2021-02-6941: Adoption de l'ordre du jour

Considérant l'ordre du jour suivant rédigé par le greffier sur demande verbale du Maire :

1. Constat du quorum ;
2. Ordre du jour ;
3. Adoption du règlement 2021-440 ;
4. Période de questions ;
5. Tout autre sujet si le Conseil est complet et y consent ;
6. Levée de l'assemblée ;

Il est proposé par monsieur Keven Boutin;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour préparé par le greffier soit adopté tel que rédigé.

R-2021-02-6942: Adoption du règlement No 2021-440 (Réduction de vitesse)

ATTENDU QUE le 8 février 2020, lors d'une séance ordinaire du Conseil, le projet de règlement 2021-440 modifiant le règlement No 98-29 relatif à la circulation et au stationnement a été déposé, et qu'un avis de motion a été donné par monsieur Keven Boutin ;

Il est proposé par monsieur Keven Boutin;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE le règlement No 2021-440 modifiant le règlement No 98-29 relatif à la circulation et au stationnement soit adopté et qu'il entre en vigueur conformément à la loi ;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Période de questions

Aucune question.





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 février 2021 (suite)

Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

LEVÉE DE LA SÉANCE

R-2021-02-6943: Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau;
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

Me MAXIME A. POULIOT, Greffier





SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MARS 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 1^{er} mars 2021 à 19 h 30 par visioconférence et à laquelle sont présents monsieur le maire François Veilleux, madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux et messieurs les Conseillers Keven Boutin, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu et Bernard Gendreau, sous la présidence de S.H. le Maire.

Étaient également présents : Monsieur Serge Vallée, directeur général et Me Maxime A. Pouliot, greffier.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 19 h 30.

ORDRE DU JOUR

R-2021-03-6944: Adoption de l'ordre du jour

Considérant l'ordre du jour suivant :

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux de février 2021
- 4- Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-441 (Nuisances et salubrité)
- 5- Avis de motion et du projet de règlement 2021-442 (Sécurité, paix et bon ordre)
- 6- Acquisition du lot 3 448 057 (569, boul. Renault)
- 7- Acquisition des lots 4 061 069 et 4 061 238 (200, 114e Rue)
- 8- Acquisition des lots 3 487 780 et 3 487 835 (668 A et 668 B, boul. Renault)
- 9- Acquisition du lot 3 487 477 (493 A à 493 D, boul. Renault)
- 10- Octroi de contrat – Balayage de rues et trottoirs 2021
- 11- Octroi de contrat – Services d'architecture pour la réfection de la toiture de l'usine d'épuration
- 12- Octroi de contrat – Services de conception et surveillance d'une réfection d'une conduite d'aqueduc sous la rivière Chaudière
- 13- Adoption du plan de mise en œuvre incendie 2021
- 14- Demande à la CPTAQ – Lot 4 060 083
- 15- Convention d'aide financière - Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2021
- 16- Approbation du bordereau de comptes
- 17- Communications
- 18- Affaires nouvelles
- 19- Période de questions
- 20- Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.





SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2021 (suite)

GREFFE

R-2021-03-6945: Adoption des procès-verbaux de février 2021

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux du 8 et du 11 février 2021 soient adoptés tels que rédigés.

R-2021-03-6946: Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-441 (Nuisances et salubrité)

Monsieur Sylvain Bolduc donne un **avis de motion** à l'effet qu'un règlement portant le numéro 2021-441 abrogeant le règlement No 2017-367 relatif aux nuisances et à la salubrité sera adopté lors d'une séance subséquente ;

Monsieur Sylvain Bolduc procède au **dépôt** du projet de règlement 2021-441.

R-2021-03-6947: Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-442 (Sécurité, paix et bon ordre)

Monsieur Sylvain Bolduc donne un **avis de motion** à l'effet qu'un règlement portant le numéro 2021-442 abrogeant le règlement No 2013-292 relatif à la sécurité, la paix et le bon ordre sera adopté lors d'une séance subséquente ;

Monsieur Sylvain Bolduc procède au **dépôt** du projet de règlement 2021-442.

R-2021-03-6948: Acquisition du lot 3 448 057 (569, boul. Renault)

CONSIDÉRANT les nombreuses inondations qui ont affecté la propriété sise au 569, boulevard Renault sur le lot 3 448 057 depuis sa construction ;

ATTENDU QUE la propriétaire a un accord avec le ministère de la Sécurité publique pour que celui-ci dédommage la propriétaire une fois que le bâtiment aura été démoli ;

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville ne s'oppose pas à la démolition du bâtiment ;

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville est d'accord pour prendre possession du terrain pour la somme de 1,00 \$, à la suite de la démolition ;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu

QUE la Ville de Beauceville acquière le lot 3 448 057 où est situé le bâtiment du 569, boulevard Renault pour la somme de 1,00 \$, à condition que le bâtiment ait été démoli, que les fondations aient été retirées du sol, que le terrain ait été convenablement nivelé et gazonné et que toutes les modalités que les vendeurs doivent respecter dans leur entente avec le ministère de la Sécurité publique aient été respectées ;

Que la Ville de Beauceville mandate Me Denys Quirion, notaire pour la préparation du contrat de cession ;





SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2021 (suite)

Que monsieur le maire, François Veilleux (en son absence le maire suppléant) et le greffier, Me Maxime A. Pouliot (en son absence l'assistante-greffière) soient autorisés à signer pour la Ville de Beauceville le contrat de cession.

Que les honoraires professionnels pour la préparation de l'acte de cession et de publication ainsi que les frais relatifs à la recherche au registre foncier ainsi qu'à la publication de l'acte notarié soient payables par la Ville de Beauceville à même les activités financières de l'année en cours.

Que cette somme n'inclut toutefois pas les honoraires et frais relatifs à la préparation et à la publication d'un acte de mainlevée d'hypothèque ainsi qu'à sa publication au registre foncier, ces frais et honoraires étant à la charge du propriétaire.

R-2021-03-6949: Acquisition des lots 4 061 069 et 4 061 238 (200, 114^e Rue)

CONSIDÉRANT les nombreuses inondations qui ont affecté la propriété sise au 200, 114^e Rue sur les lots 4 061 069 et 4 061 238 depuis sa construction ;

ATTENDU QUE la propriétaire a un accord avec le ministère de la Sécurité publique pour que celui-ci dédommage la propriétaire une fois que le bâtiment aura été démoli ;

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville ne s'oppose pas à la démolition du bâtiment ;

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville est d'accord pour prendre possession du terrain pour la somme de 1,00 \$, à la suite de la démolition ;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu

QUE la Ville de Beauceville acquière les lots 4 061 069 et 4 061 238 où est situé le bâtiment du 200, 114^e Rue pour la somme de 1,00 \$, à condition que le bâtiment ait été démoli, que les fondations aient été retirées du sol, que le terrain ait été convenablement nivelé et gazonné et que toutes les modalités que les vendeurs doivent respecter dans leur entente avec le ministère de la Sécurité publique aient été respectées ;

Que la Ville de Beauceville mandate Me Anne Bolduc, notaire pour la préparation du contrat de cession ;

Que monsieur le maire, François Veilleux (en son absence le maire suppléant) et le greffier, Me Maxime A. Pouliot (en son absence l'assistante-greffière) soient autorisés à signer pour la Ville de Beauceville le contrat de cession.

Que les honoraires professionnels pour la préparation de l'acte de cession et de publication ainsi que les frais relatifs à la recherche au registre foncier ainsi qu'à la publication de l'acte notarié soient payables par la Ville de Beauceville à même les activités financières de l'année en cours.

Que cette somme n'inclut toutefois pas les honoraires et frais relatifs à la préparation et à la publication d'un acte de mainlevée d'hypothèque ainsi qu'à sa publication au registre foncier, ces frais et honoraires étant à la charge du propriétaire.





SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2021 (suite)

R-2021-03-6950: Acquisition des lots 3 487 780 et 3 487 835 (668 A et 668 B, boul. Renault)

CONSIDÉRANT les nombreuses inondations qui ont affecté la propriété sise au 668 A et 668 B, boul. Renault sur les lots 3 487 780 et 3 487 835 depuis sa construction ;

ATTENDU QUE la propriétaire a un accord avec le ministère de la Sécurité publique pour que celui-ci dédommage la propriétaire une fois que le bâtiment aura été démoli ;

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville ne s'oppose pas à la démolition du bâtiment ;

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville est d'accord pour prendre possession du terrain pour la somme de 1,00 \$, à la suite de la démolition ;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE la Ville de Beauceville acquière les lots 3 487 780 et 3 487 835 où est situé le bâtiment du 668 A et 668B, boul. Renault pour la somme de 1,00 \$, à condition que le bâtiment ait été démoli, que les fondations aient été retirées du sol, que le terrain ait été convenablement nivelé et gazonné et que toutes les modalités que les vendeurs doivent respecter dans leur entente avec le ministère de la Sécurité publique aient été respectées ;

Que la Ville de Beauceville mandate Me Denys Quirion, notaire pour la préparation du contrat de cession ;

Que monsieur le maire, François Veilleux (en son absence le maire suppléant) et le greffier, Me Maxime A. Pouliot (en son absence l'assistante-greffière) soient autorisés à signer pour la Ville de Beauceville le contrat de cession.

Que les honoraires professionnels pour la préparation de l'acte de cession et de publication ainsi que les frais relatifs à la recherche au registre foncier ainsi qu'à la publication de l'acte notarié soient payables par la Ville de Beauceville à même les activités financières de l'année en cours.

Que cette somme n'inclut toutefois pas les honoraires et frais relatifs à la préparation et à la publication d'un acte de mainlevée d'hypothèque ainsi qu'à sa publication au registre foncier, ces frais et honoraires étant à la charge du propriétaire.

R-2021-03-6951: Acquisition du lot 3 487 477 (493 A à 493 D, boul. Renault)

CONSIDÉRANT les nombreuses inondations qui ont affecté la propriété sise aux 493 A à 493 D, boul. Renault sur le lot 3 487 477 depuis sa construction ;

ATTENDU QUE la propriétaire a un accord avec le ministère de la Sécurité publique pour que celui-ci dédommage la propriétaire une fois que le bâtiment aura été démoli ;

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville ne s'oppose pas à la démolition du bâtiment ;

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville est d'accord pour prendre possession du terrain pour la somme de 1,00 \$, à la suite de la démolition ;





SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2021 (suite)

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

QUE la Ville de Beauceville acquière le lot 3 487 477 où est situé le bâtiment du 493 A à 493 D, boul. Renault pour la somme de 1,00 \$, à condition que le bâtiment ait été démolit, que les fondations aient été retirées du sol, que le terrain ait été convenablement nivelé et gazonné et que toutes les modalités que les vendeurs doivent respecter dans leur entente avec le ministère de la Sécurité publique aient été respectées ;

Que la Ville de Beauceville mandate Me Denys Quirion, notaire pour la préparation du contrat de cession ;

Que monsieur le maire, François Veilleux (en son absence le maire suppléant) et le greffier, Me Maxime A. Pouliot (en son absence l'assistante-greffière) soient autorisés à signer pour la Ville de Beauceville le contrat de cession.

Que les honoraires professionnels pour la préparation de l'acte de cession et de publication ainsi que les frais relatifs à la recherche au registre foncier ainsi qu'à la publication de l'acte notarié soient payables par la Ville de Beauceville à même les activités financières de l'année en cours.

Que cette somme n'inclut toutefois pas les honoraires et frais relatifs à la préparation et à la publication d'un acte de mainlevée d'hypothèque ainsi qu'à sa publication au registre foncier, ces frais et honoraires étant à la charge du propriétaire.

TRAVAUX PUBLICS

R-2021-03-6952: Octroi de contrat – Balayage de rues et trottoirs 2021

Considérant qu'une demande de prix a été effectuée pour le service de balayage des rues et trottoirs pour l'année 2021 ;

Considérant les soumissions de taux horaires reçues et l'estimation du prix total basé sur les heures réelles effectuées en 2020 :

Entreprises	Taux horaire balai	Taux horaire trottoirs	Total balai estimé (67,5 h)	Total trottoirs estimé (15,75 h)	Grand total
CH Trudel	129,95 \$	98,00 \$	8 771,63 \$	1568,00 \$	10 339,63 \$
Trema	129,00 \$	90,00 \$	8 707,50 \$	1440,00 \$	10 147,50 \$
Immeubles 118	125,00 \$	100,00 \$	8 437,50 \$	1600,00 \$	10 037,50 \$

Considérant la recommandation du directeur général, M. Serge Vallée, d'octroyer le contrat au prix total estimé le plus bas ;

Il est proposé par monsieur Keven Boutin;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE le contrat de balayage de rues pour l'année 2021 soit octroyé à Immeubles 118, au taux horaire de 125,00 \$ pour le balai aspirateur, et 100,00 \$ pour le camion-citerne (trottoirs), les montants excluant les taxes ;





SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2021 (suite)

QUE les montants facturés, incluant les taxes, soient payés à même le budget d'opération ;

QUE le directeur des travaux publics, ou en son absence le directeur général, M. Serge Vallée, soit autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution du contrat.

R-2021-03-6953: Octroi de contrat – Services d'architecture pour la réfection de la toiture de l'usine d'épuration

Considérant qu'une demande de prix a été effectuée pour les services d'architecture en vue de la réfection de la toiture de l'usine d'épuration de la Ville de Beauceville ;

Considérant les offres de services reçues :

Les architectes Odette Roy et Isabelle Jacques	14 500 \$
Moreau Architectes	5 050 \$

Considérant la recommandation du directeur général, M. Serge Vallée, d'octroyer le contrat à la plus basse offre de service conforme ;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE le contrat de services d'architecture en vue de la réfection de la toiture de l'usine d'épuration soit octroyé à Moreau Architectes au montant total de cinq mille cinquante dollars (5 050 \$) excluant les taxes ;

QUE le montant total incluant les taxes soit payé à même le règlement d'emprunt No 2020-432 ;

QUE le directeur des travaux publics, ou en son absence le directeur général, M. Serge Vallée, soit autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution du contrat.

R-2021-03-6954: Octroi de contrat – Services de conception et surveillance d'une réfection d'une conduite d'aqueduc sous la rivière Chaudière

Considérant qu'un appel d'offres # 27028-20-004 pour les services professionnels de conception et surveillance d'une réfection d'une conduite d'aqueduc sous la rivière Chaudière a été réalisé ;

Considérant l'offre de services reçue, soit celle de Stantec pour la somme de 80 762 \$ excluant les taxes ;

Considérant la recommandation de M. Pier-Luc Rancourt, ingénieur, d'octroyer le contrat Stantec conformément à sa soumission ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau;
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE le contrat soit octroyé au montant total de quatre-vingt mille sept cent soixante-deux dollars (80 762 \$) excluant les taxes ;





SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2021 (suite)

QUE l'octroi du contrat soit conditionnel à l'acceptation d'un règlement d'emprunt ;

QUE le montant total incluant les taxes soit payé à même le règlement d'emprunt à venir ;

QUE le directeur des travaux publics, ou en son absence le directeur général, M. Serge Vallée, soit autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution du contrat.

SÉCURITÉ

R-2021-03-6955: Adoption du plan de mise en œuvre incendie 2021

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a élaboré son projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

ATTENDU QUE chaque municipalité de la MRC doit adopter pour son territoire un plan de mise en œuvre dudit schéma qui sera intégré à celui-ci ;

Il est proposé par monsieur Keven Boutin;
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville adopte son plan de mise en œuvre en sécurité incendie pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, à être intégré au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Robert-Cliche.

URBANISME

R-2021-03-6956: Demande à la CPTAQ – Lot 4 060 083

Considérant la demande faite par la propriétaire du lot 4 060 083 en date du 17 février 2021, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'aliéner et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, une partie du lot 4 241 658 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce ;

Considérant que la demande a pour but de régulariser différents legs testamentaires ;

Considérant que la demande a également pour but d'agrandir le lot qui passera d'une superficie de 2 000 m² à 3 000 m² afin de se rendre conforme aux règlements municipaux au niveau de la superficie ;

Considérant que par le fait même, la propriétaire du lot 4 060 083 pourra régulariser la marge de recul d'un hangar qui se trouve actuellement dérogatoire et qu'enfin ceci régularisera aussi la situation de deux bâtiments secondaires qu'elle occupe depuis très longtemps et qui empiètent sur le terrain convoité (lot voisin 4 241 658 ptie) ;

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'agriculture ;

Considérant que cette demande est conforme au nouveau schéma de développement révisé de la MRC Robert Cliche ;

Considérant que ces activités sont conformes à la réglementation municipale présentement en vigueur.





SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2021 (suite)

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Gendreau;
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande faite par le propriétaire du lot 4 060 083 en date du 17 février 2021, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'aliéner et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, une partie du lot 4 241 658 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce afin de se rendre conforme aux règlements municipaux au niveau de la superficie et aussi régulariser des empiètements tout en respectant différents legs testamentaires.

SPORTS ET LOISIRS

R-2021-03-6957: Convention d'aide financière - Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2021

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville a présenté une demande de soutien financier auprès du ministère de la Famille (Ministère) dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2021 (Programme) ;

ATTENDU QUE la demande de la Ville a été acceptée par le Ministère et que la Convention d'aide financière doit être signée par la Ville pour le projet **PIC-12-035** ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau;
Appuyé par ___ et résolu à l'unanimité

QUE M. Philippe Gagnon-Proulx, technicien en loisirs, soit autorisé à continuer d'agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier ;

QUE M. François Langevin, directeur des loisirs, ou en son absence M. Serge Vallée, directeur général, soient autorisés à signer la convention d'aide financière au nom de la Ville de Beauceville.

FINANCES

R-2021-03-6958: Approbation du bordereau de comptes

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux;
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes daté du 25 février 2021 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Communications

Affaires nouvelles

Période de questions





SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2021 (suite)

LEVÉE DE LA SÉANCE

R-2021-03-6959: Levée de la séance

Il est proposé par d
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

Me MAXIME A. POULIOT, Greffier





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 MARS 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 8 mars 2021 à 19 h 30 par visioconférence et à laquelle sont présents monsieur le maire François Veilleux, madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux et messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Keven Boutin, Claude Mathieu et Bernard Gendreau, sous la présidence de S.H. le Maire.

Étaient également présents : Monsieur Serge Vallée, directeur général, et Me Maxime A. Pouliot, greffier.

Le quorum est constaté.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 19 h 30.

ORDRE DU JOUR

R-2021-03-6960: Adoption de l'ordre du jour

Considérant l'ordre du jour suivant rédigé par le greffier sur demande verbale du Maire :

- 1- Adoption du règlement 2021-441 (Nuisances) ;
- 2- Adoption du règlement 2021-442 (Sécurité) ;
- 3- ~~Modification du règlement d'emprunt 2020-429, Centre-ville ;~~ REPORTÉ
- 4- Reconduction de bail (Cercle des fermières) ;
- 5- Octroi de contrat — Traverse de la piste cyclable sous la route 173 ;
- 6- Légalisation de dérogations mineures (4) ;
- 7- Octroi de contrat — Étude géotechnique pour la réfection de la 21e avenue ;
- 8- ~~Autorisation de signature S.A.A.Q. — Réjean Crête ;~~ ANNULÉ
- 9- Autorisation de changement 22 (Aréna) ;
- 10- Autorisation de changement 23 (Aréna) ;
- 11- Entente Sogetel — Wifi Cité sportive ;
- 12- Demande de déplacement des terrains de pétanque (Projet Cité sportive) ;
- 13- ~~Octroi de contrat pour l'appel d'offres 2021-SL-01 (Systèmes audio-vidéo de l'aréna) ;~~ REPORTÉ
- 14- Approbation du bilan de la stratégie municipale d'économie d'eau potable
- 15- Période de questions ;
- 16- Tout autre sujet si le Conseil est complet et y consent ;
- 17- Levée de l'assemblée ;

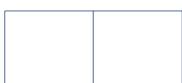
Il est proposé par monsieur Keven Boutin
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour préparé par le greffier soit adopté tel que rédigé.

GREFFE

R-2021-03-6961: Adoption du règlement No 2021-441 (Nuisances et salubrité)

ATTENDU QUE le 1^{er} mars 2021, lors d'une séance ordinaire du Conseil, le projet de règlement 2021-441 abrogeant le règlement No 2017-367 relatif aux nuisances et à la salubrité été déposé, et qu'un avis de motion a été donné par monsieur Sylvain Bolduc ;





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 MARS 2021 (suite)

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE le règlement No 2021-441 soit adopté et qu'il entre en vigueur conformément à la loi ;

R-2021-03-6962: Adoption du règlement No 2021-442 (Sécurité, paix et bon ordre)

ATTENDU QUE le 1^{er} mars 2021, lors d'une séance ordinaire du Conseil, le projet de règlement 2021-442 abrogeant le règlement No 2013-292 relatif à la sécurité, la paix et le bon ordre a été déposé, et qu'un avis de motion a été donné par monsieur Sylvain Bolduc ;

Il est proposé par monsieur Keven Boutin ;
Appuyé par d et résolu à l'unanimité

QUE le règlement No 2021-442 soit adopté et qu'il entre en vigueur conformément à la loi ;

R-2021-03-6963: Reconduction de bail (Cercle des fermières)

Considérant que le bail signé par la Ville pour louer un local à l'organisme Cercle des fermières à Place Beauceville est venu à échéance ;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE les modalités du bail signé le 26 août 2010 soient reconduites pour deux (2) ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022 conformément au projet d'entente dument consulté par les Conseillers ;

QUE M. Serge Vallée, directeur général, soit autorisé à signer la nouvelle entente de bail pour la Ville de Beauceville ;

URBANISME

R-2021-03-6964: Octroi de contrat — Traverse de la piste cyclable sous la route 173

Considérant l'appel d'offres No. 2021-UR-01 (SEAO 1446549) pour la *Conception des plans et devis et surveillance des travaux — Traverse de piste cyclable sous la route 173 (à la hauteur du Parc des Rapides-du-Diable de Beauceville)* ;

Considérant les offres reçues :

Pluritec	115 820,58 \$ excluant les taxes (Pointage final 10.36)
WSP Canada	164 935,00 \$ excluant les taxes (Pointage final 7.80)

Considérant la recommandation de M. Pier-Luc Rancourt, ingénieur, d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, ayant également eu le plus haut pointage final, soit Pluritec, firme d'ingénieurs-conseils ;





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 MARS 2021 (suite)

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité ;

QUE pour l'appel d'offres No 2021-UR-01 (SEAO 1446549), le contrat soit octroyé à Pluritec, firme d'ingénieurs-conseils, au montant de CENT QUINZE MILLE HUIT CENT VINGT DOLLARS ET CINQUANTE-HUIT CENTS (115 820,58 \$) excluant les taxes ;

QUE l'octroi du contrat soit conditionnel à la confirmation écrite de la MRC Robert-Cliche qu'une enveloppe budgétaire suffisante sera accordée pour la réalisation complète du projet de piste cyclable pour la portion du territoire de Beauceville ;

QUE le montant total incluant les taxes soit payé à même le montant à recevoir par la MRC Robert-Cliche dans l'enveloppe budgétaire dédiée au projet ;

R-2021-03-6965: Dérogation mineure — 449, 9^e avenue, lot 3 487 979

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage No 2016-341 a été formulée pour le 449, 9^e Avenue, lot 3 487 979 pour autoriser :

- 1) l'installation d'une piscine en marge avant à une distance de 1,2 m ou plus de la limite de propriété
- 2) la mise en marge avant une palissade de 2,0 m ou moins de hauteur, à une distance minimale de 0,600 m de la limite avant du terrain pour dissimuler la piscine. La palissade devra toutefois avoir une façade d'une longueur maximale de 10 m parallèle de la ligne de façade.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2016-346 régissant les dérogations mineures ;

Considérant qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal l'Éclaireur-Progrès et sur le site web de la Ville le 17 février 2021 ;

Considérant que le greffier atteste n'avoir reçu aucune objection ni demande de formuler des commentaires ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité ;

QUE la demande de dérogation mineure soit accordée.

R-2021-03-6966: Dérogation mineure — lot 3 488 570 (en façade de la route du Golf)

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage No 2016-341 a été formulée pour le lot 3 488 570 (en façade de la route du Golf) pour autoriser :

- La construction d'une nouvelle maison qui sera implantée avec un différentiel de plus de 2,0 m en marge avant, par rapport à son voisin le plus près qui est situé à l'intérieur d'un rayon de 60,0 m.





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 MARS 2021 (suite)

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2016-346 régissant les dérogations mineures ;

Considérant qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal l'Éclaireur-Progrès et sur le site web de la Ville le 17 février 2021 ;

Considérant que le greffier atteste n'avoir reçu aucune objection ni demande de formuler des commentaires ;

Il est proposé par monsieur Keven Boutin ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité ;

QUE la demande de dérogation mineure soit accordée.

R-2021-03-6967: Dérogation mineure — lot 6 392 629 (en façade du futur prolongement de la 32^e avenue)

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement No 2016-342 a été formulée pour le lot 6 392 629 (en façade du futur prolongement de la 32^e avenue) pour :

- Que soit considéré conforme le présent lot en considérant que ce dernier n'est pas réputé enclavé puisqu'il a accès au chemin public via un droit de passage sur le lot 6 392 627 qui donne accès à la propriété publique et à la 156^e Rue en direction nord ou à la 142^e rue en direction sud

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2016-346 régissant les dérogations mineures ;

Considérant qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal l'Éclaireur-Progrès et sur le site web de la Ville le 17 février 2021 ;

Considérant que le greffier atteste n'avoir reçu aucune objection ni demande de formuler des commentaires ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité ;

QUE la demande de dérogation mineure soit accordée.

R-2021-03-6968: Dérogation mineure — lot 6 394 518 (situé en façade de la 39^e avenue)

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement No 2016-342 a été formulée pour le lot 6 394 518 (situé en façade de la 39^e avenue) pour :

- Que soit autorisé le lotissement de ce dernier de manière à créer des lots pouvant avoir une largeur minimale de 9,0 m ou plus et une superficie minimale 250 m² ou plus.





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 MARS 2021 (suite)

Considérant que la demande inclue également une dérogation au règlement de zonage 2016-341 pour :

- Que sur les nouveaux lots créés à partir du lot 6 394 518, puisse être reconnue conforme la construction de nouveaux bâtiments avec une ou des marges latérales de 0 m.

Considérant que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2016-346 régissant les dérogations mineures ;

Considérant qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal l'Éclaireur-Progrès et sur le site web de la Ville le 17 février 2021 ;

Considérant que le greffier atteste n'avoir reçu aucune objection ni demande de formuler des commentaires ;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité ;

QUE la demande de dérogation mineure soit accordée.

TRAVAUX PUBLICS

R-2021-03-6969: Octroi de contrat — Étude géotechnique pour la réfection de la 21^e avenue

Considérant une demande de prix pour la réalisation d'une étude géotechnique pour la réfection de la 21^e avenue ;

Considérant les prix reçus :

Englobe Corp	10 800,00 \$
Stantec	10 050,00 \$
Laboratoires d'Expertise de Québec (LEQ)	6 675,00 \$

Considérant la recommandation de M. Serge Vallée, directeur général, d'octroyer le contrat au meilleur prix ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité ;

D'octroyer le contrat à Laboratoires d'Expertise de Québec (LEQ) au montant de six mille soixante-quinze dollars (6 075,00 \$) excluant les taxes ;

QUE le montant total incluant les taxes soit payé à même le règlement d'emprunt à venir ;





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 MARS 2021 (suite)

SPORTS ET LOISIRS

R-2021-03-6970: Approbation de changement 22-R1 — Construction du nouvel aréna

CONSIDÉRANT la demande de changement #22-R1 par Honco Bâtiments d'Acier pour un crédit relativement à certains accessoires de salles de bain, le tout réduisant le prix total de 1 510 \$ excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Keven Boutin
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville approuve la demande de changement #22-R1 ;

QUE M. François Langevin, directeur des loisirs, soit autorisé à signer tout document relatif à l'autorisation de changement au nom de la Ville ;

QUE le crédit soit appliqué au projet global faisant l'objet du règlement d'emprunt No 2018-398.

R-2021-03-6971: Approbation de changement 23-R1 — Construction du nouvel aréna

CONSIDÉRANT la demande de changement #23-R1 par Honco Bâtiments d'Acier pour l'ajout d'un moteur de porte de garage, le remplacement d'époxy pour du tapis recyclé dans les bureaux 10 et 14, puis le changement de couleur pour les portes et cadres intérieurs, le tout augmentant le prix total de 2 681,60 \$ excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Keven Boutin ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville approuve la demande de changement #23-R1 ;

QUE M. François Langevin, directeur des loisirs, soit autorisé à signer tout document relatif à l'autorisation de changement au nom de la Ville ;

QUE montant soit payé à même le règlement d'emprunt No 2018-398.

R-2021-03-6972: Entente Sogetel — Wifi

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite conclure une entente avec Sogetel pour implanter le wifi sur quatre (4) sites, soit les nouveaux plateaux sportifs, le centre des loisirs, l'île Ronde et le nouveau complexe sportif ;

CONSIDÉRANT que par l'entente, Sogetel s'engage à fournir la connexion Internet wifi, en plus de contribuer monétairement à la Ville, en échange d'une visibilité accordée à la compagnie ;

CONSIDÉRANT que les élus ont pris connaissance du projet d'entente à intervenir ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 MARS 2021 (suite)

QUE la Ville de Beauceville soit partie à l'entente telle que présentée au Conseil ;

QUE le maire, M. François Veilleux et le greffier, Me Maxime A. Pouliot, soient autorisés à signer l'entente au nom de la Ville de Beauceville ;

R-2021-03-6973: Demande de déplacement des terrains de pétanque

CONSIDÉRANT que la Ville de Beauceville avait prévu intégrer des terrains de pétanque au projet de Cité sportive approuvé par le ministère de l'Éducation ;

CONSIDÉRANT que les terrains de pétanque visent le bien-être de tous les résidents de la Ville de Beauceville et de tous les visiteurs qui pourront en profiter ;

CONSIDÉRANT que des suites des inondations majeures subies par la Ville en 2019, des terrains devenus vacants font l'objet d'un projet de revitalisation soutenu en partie par la Corporation du Quartier de la débâcle ;

CONSIDÉRANT la demande formulée par la Corporation d'intégrer des jeux de pétanque au projet de revitalisation dans le secteur ouest de la Ville, pour faire partie d'un parc à vocation plus paisible et plus facilement accessible aux aînés ;

CONSIDÉRANT que la Fondation des Sports et Loisirs de Beauceville souhaite utiliser une partie de l'espace initialement réservé aux jeux de pétanque afin d'aménager des jeux d'eau sur le plateau sportif, sans affecter le financement du projet global ;

Il est proposé par monsieur Keven Boutin ;
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE la Ville demande au ministère de l'Éducation de permettre que les jeux de pétanque initialement prévus sur le Plateau sportif soient déménagés dans le futur parc dans le secteur ouest de la Ville ;

R-2021-03-6974: Approbation du bilan de la stratégie municipale d'économie d'eau potable

CONSIDÉRANT le rapport annuel sur la question de l'eau potable préparé par M. Réjean Crête, directeur des travaux publics ;

CONSIDÉRANT l'approbation du rapport par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 17 février 2021 ;

Il est proposé par monsieur Keven Boutin ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE le bilan de la stratégie municipale d'économie d'eau potable soit approuvé par le Conseil.





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 MARS 2021 (suite)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Période de questions

Aucune question.

Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

LEVÉE DE LA SÉANCE

R-2021-03-6975: Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc ;

QUE la séance soit levée.

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

Me MAXIME A. POULIOT, Greffier





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MARS 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce mars 2021 à 18 h 30 par visioconférence et à laquelle sont présents monsieur le maire François Veilleux, madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux et messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Keven Boutin et Bernard Gendreau, sous la présidence de S.H. le Maire.

Étaient également présents : Monsieur Serge Vallée, directeur général, et Me Maxime A. Pouliot, greffier.

Le quorum est constaté.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 18 h 30.

ORDRE DU JOUR

R-2021-03-6976: Adoption de l'ordre du jour

Considérant l'ordre du jour suivant rédigé par le greffier sur demande verbale du Maire :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Modification au règlement d'emprunt No. 2020-429 ;
- 3- Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;
- 4- Appui au projet Innergex ;
- 5- Mandat de négociation pour l'achat de terrains ;
- 6- Demande d'autorisation d'accès à la route 108 ;
- 7- Avis de motion pour modifier le Règlement de zonage 2016-341 ;
- 8- Mandat à l'UMQ pour l'achat de sel de déglacage des chaussées ;
- 9- Période de questions ;
- 10- Tout autre sujet si le Conseil est complet et y consent ;
- 11- Levée de l'assemblée ;

Il est proposé par monsieur Keven Boutin;
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour préparé par le greffier soit adopté tel que rédigé.

GREFFE

R-2021-03-6977: Modification au règlement d'emprunt No. 2020-429

Considérant que la Ville de Beauceville souhaite apporter des précisions sur son évaluation financière pour la réalisation du projet lié au règlement d'emprunt No. 2020-429 ;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu [à l'unanimité] :

QUE l'article 2 du règlement No. 2020-429 soit remplacé par le suivant :

« Le Conseil est autorisé à acquérir des immeubles et à effectuer la préparation des sols et divers travaux d'aménagement du centre-ville selon les annexes A, A-1 et A-2 » ;





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MARS 2021 (suite)

QUE les nouvelles annexes A, A-1 et A-2 remplacent l'annexe A jointe au règlement initial.

R-2021-03-6978: Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, M. Pier-Luc Rancourt agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Beauceville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

R-2021-03-6979: Appui au projet Innergex

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante travaille actuellement sur un projet de parc solaire avec la société INNERGEX ÉNERGIE RENOUELEBLE INC. sur ses terrains situés sur le territoire de la municipalité de Tring-Jonction ;

CONSIDÉRANT QU'une offre d'achat a été signée entre la Régie intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante et INNERGEX ÉNERGIE RENOUELEBLE INC. quant à la vente des terrains connus et désignés comme étant les lots 4 375 525, 4 932 667, 5 082 629 et 5 082 631 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce ;

CONSIDÉRANT QU'Innergex possède des données de mesures de captation solaire sur les terrains visés qui confirment le potentiel solaire à cet endroit ;

CONSIDÉRANT QU'Innergex a fait réaliser une caractérisation du sol des terrains visés par la vente, dont la présence potentielle de milieux humides, confirmant la possibilité de réaliser le projet ;





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MARS 2021 (suite)

CONSIDÉRANT QUE ce projet a été soumis au conseil des maires de la MRC Robert-Cliche afin d'obtenir leur appui et d'en faire un projet régional au niveau de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de parc solaire mise sur de l'énergie renouvelable qui permettra de dynamiser le secteur économique la région, et ce, tant par les retombées économiques que générera ce projet durant sa construction que durant son exploitation ;

CONSIDÉRANT QUE le projet du parc solaire d'Innergex permettrait à la MRC de diversifier ses sources de revenus en affectant les profits qui lui seront versés à la réalisation de projets régionaux ;

CONSIDÉRANT QUE l'énergie solaire offre une opportunité unique pour revaloriser des terrains inutilisés et en faire des leviers de développement communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE l'expertise du secteur privé québécois est éprouvée dans le développement de parcs solaires au Canada et à l'étranger ;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;

Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu [à l'unanimité] :

QUE le conseil de la Ville de Beauceville donne son appui à la réalisation du parc solaire d'Innergex sur les terrains appartenant à la Régie intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante et situés sur le territoire de la municipalité de Tring-Jonction ;

QUE le conseil municipal de « Tring-Jonction » requière au gouvernement du Québec de demander Hydro-Québec à considérer des appels d'offres récurrents pour le développement solaire afin de :

- Consolider et faire croître les chaînes de valeur et industrielle solaire ;
- Obtenir une énergie verte et abordable en développant un programme communautaire ;
- Profiter des avantages du solaire pour son réseau ;

QUE le conseil fasse parvenir une copie de résolution aux personnes suivantes :

- M. Jonatan Julien, Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles ;
- M. Luc Provençal, Député de Beauce-Nord
- M. Samuel Poulin, Député de Beauce-Sud
- Mme Isabelle Lecours, Députée de Lotbinière-Frontenac
- M. Jonathan V. Bolduc, Préfet de la MRC Robert-Cliche
- M. Gaétan Vachon, Préfet de la MRC Nouvelle-Beauce
- M. Paul Vachon, Préfet de la MRC des Appalaches

R-2021-03-6980: Mandat de négociation pour l'achat de terrains

ATTENDU QUE depuis l'agrandissement de près de 6 000 000 de pi² du parc industriel en 2012, 74 % de cette superficie a été vendue à des entreprises ;

ATTENDU QUE sur l'ensemble de la superficie du parc industriel qui représente approximativement 11,6 millions de pieds carrés (1,1 M m²), seulement 13,5 % (1,57 M pi²) de cette superficie reste disponible pour accueillir une nouvelle entreprise ;





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MARS 2021 (suite)

ATTENDU QUE l'emplacement du parc industriel, à proximité de l'autoroute 73, fait en sorte qu'il est stratégique pour une industrie qui désire se localiser à proximité d'un axe majeur de transport ;

ATTENDU QUE dans sa planification stratégique de 2016 à 2026, le développement industriel est en tête des priorités pour la Ville de Beauceville ;

ATTENDU QU'il est primordial d'avoir des terrains disponibles pour accueillir les entreprises à l'intérieur d'un délai raisonnable, lorsqu'elles en font la demande ;

ATTENDU QUE le conseil de ville désire poursuivre, en conformité avec la planification stratégique, le développement du parc industriel ;

ATTENDU QUE les nouveaux terrains qui devront être acquis sont actuellement situés en zone agricole, donc à l'extérieur du périmètre urbain ;

ATTENDU QUE pour que la Ville puisse utiliser les nouveaux terrains acquis, une exclusion de la zone agricole, une modification au schéma de développement de la MRC et une modification aux règlements municipaux devront avoir été faites ;

ATTENDU QUE toutes les démarches administratives représentent d'importants délais et que la municipalité reçoit actuellement plusieurs demandes pour l'acquisition de terrains dans le parc industriel ;

ATTENDU QUE les terrains sélectionnés pour l'agrandissement du parc industriel sont les lots : 3 487 681, 5 096 723, 5 096 727, 5 096 731, 5 096 731, et 5 096 731 ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE M. François Veilleux, maire ; M. Serge Vallée, directeur général et M. Richard Longchamps, directeur de l'urbanisme, soient autorisés à contacter, discuter et proposer des projets d'entente aux actuels propriétaires des terrains précédemment énumérés, dans le but d'en faire l'acquisition à un juste prix, pour la Ville de Beauceville.

QUE toute offre d'achat ou entente d'acquisition formelle soit préalablement approuvée par résolution du Conseil ;

QUE jusqu'à l'obtention du financement, toute offre d'achat ou proposition d'entente formelle soit conditionnelle à l'obtention du financement nécessaire à l'acquisition ;
Projet de résolution pour l'accès au lot 5 585 719, en bordure de la route 108.

R-2021-03-6981: Demande d'autorisation d'accès à la route 108

ATTENDU QUE le Lot 5 858 719, en bordure de la route 108, est visé pour un projet de constructions résidentielles de grande envergure ;

ATTENDU QUE le client de l'actuel propriétaire, la CORPORATION LOGE-TOIT BEAUCE, demande à la ville un permis de construction et que pour ce faire il doit avoir accès au réseau routier ;





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MARS 2021 (suite)

ATTENDU QUE l'accès à la Route 108 doit être autorisé par les ministères des Transports puisque la route est sous sa responsabilité ;

Il est proposé par monsieur Keven Boutin ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville demande au ministère des Transports d'autoriser un accès pour la mise en place d'une nouvelle rue qui permettra aux nouvelles constructions d'avoir accès à la route 108, comme montré au plan en annexe.

R-2021-03-6982: Avis de motion pour modifier le Règlement de zonage 2016-341

Par la présente, monsieur Keven Boutin donne un avis de motion à l'effet qu'il sera proposé à une séance subséquente un règlement modifiant le Règlement de zonage 2016-341 pour les éléments suivants :

- Modifier la zone 207-I de manière à autoriser les marges 0 et permettre les constructions de type condominium ;
- Modifier la zone 333-H de manière à créer une nouvelle zone mixte pour les lots 5 059 571 et 3 488 471 ;
- Agrandir la zone 351-H via la zone 339-H et 340-H ;
- Modifier la zone 212-H en incluant le lot 4 060 980 à l'intérieur de la zone contigüe 239 H ;
- Modifier la zone 339-H de façon à inclure 3 488 442 de la zone 332-H ;
- Modifier le règlement de zonage dans le but d'autoriser la construction unifamiliale à l'intérieur de la zone 37-Rec ;
- Modifier la zone 330-H dans le but d'inclure le lot 3 488 284 de la zone 348 H ;
- Modifier la zone 202-H dans le but d'inclure une section du lot 4 060 453 de la zone 201 Ex ;
- Modifier le règlement de zonage en autorisant la construction de bâtiments bifamiliaux à l'intérieur de la zone 233 H.
- Modifier la zone 210-M dans le but de créer une nouvelle zone avec le lot 4 061 064.

R-2021-03-6983: Mandat à l'UMQ pour l'achat de sel de déglçage des chaussées

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) ;





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MARS 2021 (suite)

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ ;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2020-2021-2022 ;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Beauceville s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée ;

QUE la Ville de Beauceville confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats ;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Beauceville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé ;

QUE Ville de Beauceville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2020-2021-2022, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ ;

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Période de questions

--	--



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MARS 2021 (suite)

Aucune question.

Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

LEVÉE DE LA SÉANCE

R-2021-03-6984: Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc ;
QUE la séance soit levée.

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

Me MAXIME A. POULIOT, Greffier





Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 12 avril 2021 à 19 h 30 par visioconférence et à laquelle sont présents monsieur le maire François Veilleux, madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux et messieurs les Conseillers Keven Boutin, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu et Bernard Gendreau, sous la présidence de S.H. le Maire.

Étaient également présents : Monsieur Serge Vallée, directeur général, Me Maxime A. Pouliot, greffier, Mme Mélissa Rodrigue, assistante-greffière.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 19 h 30.

ORDRE DU JOUR

R-2021-04-6985: Adoption de l'ordre du jour

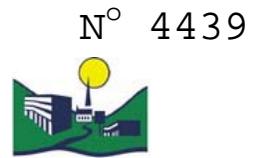
Considérant l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de mars 2021
4. Embauche d'un directeur des travaux publics
5. Modification de numéros de règlements
6. Vente de terrain à Gestion CLPA
7. Changement signataire résolutions
8. Octroi de contrat – Marquage de rue
9. Octroi de contrat – Épandage abat-poussière
10. Entente pour borne-fontaine sèche
11. Demande à la CPTAQ – LOT 4 060 083
12. Dérogation mineure – 255, avenue Lambert
13. Dérogation mineure – LOT 6 425 346
14. Dérogation mineure – 118, 125^e Rue
15. Embauche d'une coordonnatrice à l'urbanisme
16. Octroi de contrat – Fourniture, installation, calibration et mise en marche de système audio et visuel pour le complexe sportif
17. Contribution de la Fondation des sports et loisirs au projet multisport à l'aréna
18. Délégation d'autorisation de dépenses spécifiques
19. ~~Autorisation de l'adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant reporté~~
20. Approbation du bordereau de comptes
21. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-443
22. Approbation des budgets OMH
23. TECQ 2019-2023
24. Approbation fonds de roulement
25. Entente de remboursement
26. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 5 122 000 \$ qui sera réalisé le 7 mai 2021
27. Formation sur les cybercomportements à risque
28. Annulation de créances
29. Communications
30. Affaires nouvelles
31. Période de questions





Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021 (suite)

32. Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

R-2021-04-6986: Adoption des procès-verbaux de mars 2021

Il est proposé par monsieur Keven Boutin ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des 1^{er}, 8 et 22 mars 2021 soient adoptés tels que rédigés.

R-2021-04-6987: Embauche d'un directeur des travaux publics

ATTENDU QUE suite à la mise en candidature au poste de directeur des travaux publics, plusieurs candidatures ont été reçues ;

ATTENDU QUE plusieurs rencontres ont eu lieu et que Stéphane Poulin répondait aux critères demandés ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande unanimement son embauche ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville embauche Stéphane Poulin au poste de directeur des travaux publics ;

QUE M. Serge Vallée, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'embauche

R-2021-04-6988: Modification de numéros de règlements

ATTENDU QUE le règlement 2021-441 relatif aux nuisances et à la salubrité, ainsi que le règlement 2021-442 relatif à la sécurité, la paix et le bon ordre ont été adoptés le 8 mars 2021 ;

ATTENDU QUE l'adoption de ces règlements est issue d'un processus d'harmonisation de règlements entre les municipalités de la MRC Robert-Cliche afin d'uniformiser leur application sur le territoire par la Sécurité du Québec ;

ATTENDU QUE la Sécurité du Québec a demandé à ce que les numéros de règlements soient identiques pour chaque municipalité ;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

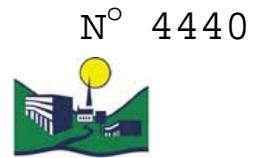
QUE le numéro en titre du règlement 2021-441 soit remplacé par le RM-SQ-2 ;

QUE le numéro en titre du règlement 2021-442 soit remplacé par le RM-SQ-3 ;





Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021 (suite)

QU'aucun autre changement ne soit apporté aux règlements, de sorte qu'ils continuent d'être en vigueur tels quels, sans autre procédure.

R-2021-04-6989: Vente de terrain à Gestion CLPA

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE Ville de Beauceville accepte de vendre à Gestion CLPA le terrain lot 6 320 341-P d'une superficie de 34 800 pieds carrés (3 233 m²) au montant de 0,35 \$/pied carré excluant les taxes situé sur la 181^e Rue.

QUE M. le maire François Veilleux, et le greffier, ou en son absence l'assistante-greffière soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir pour ladite vente.

R-2021-04-6990: Changement de signataire pour certaines résolutions

Considérant que Me Maxime A. Pouliot quittera ses fonctions de greffier prochainement ;

Considérant que Mme Mélissa Rodrigue est assistante greffière et qu'elle assurera l'intérim conformément à l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes* ;

Considérant que par résolutions du conseil de ville, Maxime A. Pouliot et l'ancienne greffière Madeleine Poulin ont expressément été autorisés à signer certains documents en leur rôle de greffier et greffier et qu'une partie de ces documents demeurent à être signés en date des présentes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc;
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu

QUE Mme Mélissa Rodrigue, assistante-greffière, soit autorisée à signer tout document que Mme Madeleine Poulin ou Me Maxime A. Pouliot ont été autorisés à signer par toute résolution pertinente précédemment adoptée par le conseil de ville.

TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU – VOIRIE

R-2021-04-6991: Octroi de contrat – Marquage de rue 2021

Considérant qu'une demande de prix a été effectuée pour le service de marquage de rue pour l'année 2021 ;

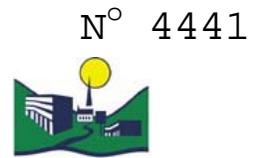
Considérant les soumissions au prix linéaire reçues et l'estimation du prix total basé sur des services et une quantité de matériaux à être utilisés en 2021 pour un marquage de 43 000 mètres, soit :

Signalisation Girard, 0,44 \$ du mètre linéaire, pour un total estimé de 19 520 \$ excluant les taxes ;





Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021 (suite)

Durand Marquage, 0,27 \$ du mètre linéaire et 1 250 \$ pour les produits, pour un total estimé à 12 860 \$ excluant les taxes ;

Considérant la recommandation du directeur général, M. Serge Vallée, d'octroyer le contrat au prix total estimé le plus bas ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE le contrat de marquage de rues pour l'année 2021 soit octroyé à Durand Marquage au taux de 0,27 \$ du mètre linéaire et de 125 \$ par unité de 20 litres de peinture, les montants excluant les taxes ;

QUE les montants facturés, incluant les taxes, soient payés à même le budget d'opération ;

QUE le directeur des travaux publics, ou en son absence le directeur général, M. Serge Vallée, soit autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution du contrat.

R-2021-04-6992: Octroi de contrat – Épandage abat-poussière 2021

Considérant qu'une demande de prix a été effectuée pour l'épandage d'abat-poussière pour l'année 2021 ;

Considérant les soumissions au prix du litre reçues et les délais de livraison :

Enviro Solutions	0,298 \$ du litre, livraison en 3 jours ;
Entreprises Bourget :	0,2399 \$ du litre, livraison en 7 jours avec réservation 4 semaines d'avance ;
Transport Adrien Roy	0,2399 \$ du litre, livraison en 2 à 3 jours ;

Considérant la recommandation du directeur général, M. Serge Vallée, d'octroyer le contrat au prix total estimé le plus bas et le plus court délai de livraison ;

Il est proposé par monsieur Keven Boutin ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE le contrat d'épandage d'abat-poussière pour l'année 2021 soit octroyé à Transport Adrien Roy au taux de 0,239 9 \$ du litre, les montants excluant les taxes ;

QUE les montants facturés, incluant les taxes, soient payés à même le budget d'opération ;

QUE le directeur des travaux publics, ou en son absence le directeur général, M. Serge Vallée, soit autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution du contrat.

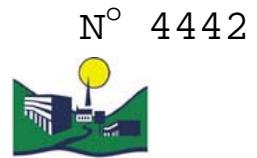
SÉCURITÉ

R-2021-04-6993: Entente pour borne-fontaine sèche





Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021 (suite)

Considérant les besoins en approvisionnement d'eau du service incendie ;

Considérant que la Ville souhaite installer une borne-fontaine sèche à même le lac situé au 685, rang Saint-Alexandre-Sud (lot 4 061 096) ;

Considérant l'accord du propriétaire du lot, M. Yvon Bolduc ;

Considérant l'entente rédigée à cet effet, laquelle a dûment été consultée par les élus ;

Il est proposé par monsieur Keven Boutin ;
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE M. le maire François Veilleux et M. Daniel Fortin, directeur incendie, soient autorisés à signer pour la ville de Beauceville l'entente à intervenir avec M. Yvon Bolduc relativement à l'installation, l'entretien et l'utilisation d'une borne-fontaine sèche servant à la sécurité incendie sur le lot 4 061 096.

URBANISME

R-2021-04-6994: Demande à la CPTAQ – LOT 4 060 083

Considérant la demande faite par la propriétaire du lot 4 060 083 en date du 17 février 2021, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'aliéner et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, une partie du lot 4 241 658 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce ;

Considérant que la demande a pour but de régulariser différents legs testamentaires ;

Considérant que la demande a également pour but d'agrandir le lot qui passera d'une superficie de 2 000 m² à 3 000 m² afin de se rendre conforme aux règlements municipaux au niveau de la superficie ;

Considérant que par le fait même, la propriétaire du lot 4 060 083 pourra régulariser la marge de recul d'un hangar qui se trouve actuellement dérogatoire et qu'enfin ceci régularisera aussi la situation de deux bâtiments secondaires qu'elle occupe depuis très longtemps et qui empiètent sur le terrain convoité (lot voisin 4 241 658 ptie) ;

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'agriculture ;

Considérant que la demande tient compte des critères de décision prévus à l'article 62 de la Loi, soit la non-disponibilité d'espaces ailleurs sur le territoire de Beauceville, hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande.

Considérant que cette demande est conforme au nouveau schéma de développement révisé de la MRC Robert Cliche ;

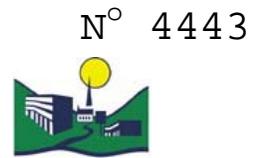
Considérant que ces activités sont conformes à la réglementation municipale présentement en vigueur.

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Gendreau,





Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021 (suite)

Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux, et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande faite par le propriétaire du lot 4 060 083 en date du 17 février 2021, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'aliéner et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, une partie du lot 4 241 658 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce afin de se rendre conforme aux règlements municipaux au niveau de la superficie et aussi régulariser des empiètements tout en respectant différents legs testamentaires.

R-2021-04-6995: Dérogation mineure – 255, avenue Lambert

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement 2016-341 a été formulée pour le 255, avenue Lambert, lot 4 060 852 pour autoriser :

- 1) la construction d'un abri d'auto en marge latérale 0,0 m, la marge latérale minimale à l'intérieur de la zone est de 1,0 m ;
- 2) la présente demande de dérogation porte aussi sur la distance que doit obtenir un bâtiment secondaire par rapport au bâtiment principal. La dérogation demandée est d'autoriser une distance séparative minimum de 0,90 m ou plus.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2016-341 régissant les dérogations mineures ;

Considérant qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal l'Éclaireur-Progrès et sur le site web de la Ville le 24 mars 2021 ;

Considérant que le greffier atteste n'avoir reçu aucune objection ni demande de formuler des commentaires ;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité ;

QUE la demande de dérogation mineure soit accordée.

R-2021-04-6996: Dérogation mineure – Lot 6 425 346

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage No 2016-341 et de lotissement No 2016-342 a été formulée pour le lot 6 425 346, situé dans le parc industriel pour autoriser :

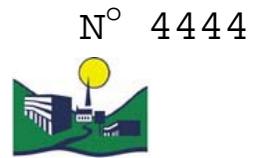
- 1) une marge latérale et arrière de 0,0 m ;
- 2) le lotissement de ce même lot avec des dimensions inférieures à celles exigées au règlement

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions des règlements numéro 2016-341 et 2016-342 régissant les dérogations mineures ;





Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021 (suite)

Considérant qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal l'Éclaireur-Progrès et sur le site web de la Ville le 24 mars 2021 ;

Considérant que le greffier atteste n'avoir reçu aucune objection ni demande de formuler des commentaires ;

Il est proposé par monsieur Keven Boutin ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité ;

QUE la demande de dérogation mineure soit accordée.

R-2021-04-6997: Dérogation mineure – 118, 125^e Rue

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage est faite pour autoriser au lot 5 059 571-P une marge latérale de 0,0 m au niveau du hangar, comme montré au plan préparé par Charles Perron, arpenteur-géomètre

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2016-341 régissant les dérogations mineures ;

Considérant qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal l'Éclaireur-Progrès et sur le site web de la Ville le 24 mars 2021 ;

Considérant que le greffier atteste n'avoir reçu aucune objection ni demande de formuler des commentaires ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité ;

QUE la demande de dérogation mineure soit accordée.

R-2021-04-6998: Embauche d'une coordonnatrice à l'urbanisme

ATTENDU QUE suite à la mise en candidature au poste de coordination à l'urbanisme, plusieurs candidatures ont été reçues ;

ATTENDU QUE plusieurs rencontres ont eu lieu et qu'Annie Venable répondait aux critères demandés ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande unanimement son embauche ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville embauche Annie Venable au poste de coordonnatrice à l'urbanisme ;

QUE M. Serge Vallée, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'embauche.





SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021 (suite)

SPORTS, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

R-2021-04-6999: Octroi de contrat – Fourniture, installation, calibration et mise en marche de système audio et vidéo pour le complexe sportif

Considérant qu'un appel d'offres # 2021-SL-02 pour la fourniture, installation, calibration et mise en marche de système audio et vidéo pour le complexe sportif a été réalisé ;

Considérant les offres reçues :

Solotech	60 789,45 \$ excluant les taxes
Style Musique	53 957,22 \$ excluant les taxes
LSM Son et Lumières	49 500,00 \$ excluant les taxes

Considérant la recommandation du directeur des loisirs, M. François Langevin, d'octroyer le contrat à la plus basse offre de service conforme ;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE le contrat soit octroyé à LSM Son et Lumières au montant total de quarante-neuf mille cinq cents dollars (49 500 \$) excluant les taxes ;

QUE le montant total incluant les taxes soit payé à même le règlement 2018-398.

QUE le directeur des loisirs, M. François Langevin ou en son absence le directeur général, M. Serge Vallée, soit autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution du contrat.

R-2021-04-7000: Contribution de la Fondation des sports et loisirs au projet multisport et à l'aréna

ATTENDU QUE la Ville souhaite intégrer des jeux d'eau au projet multisports ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite promouvoir l'image de Marie-Philip Poulin, de l'École Jésus-Marie et de René Bernard par le biais d'affichage sur le nouvel aréna ;

ATTENDU QUE la Fondation des sports et loisirs de Beauceville offre de contribuer financièrement à la hauteur de 140 000 \$ pour la réalisation des jeux d'eau et de 25 000 \$ pour l'affichage, étant entendu qu'en sus, la Fondation prendra en charge le coût pour l'affichage de ses donateurs ;

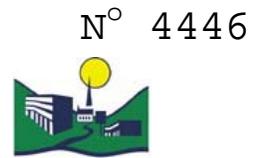
ATTENDU QUE la Fondation offre de verser les sommes au moment de la réalisation des projets ;

Il est proposé par monsieur Keven Boutin ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité





Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021 (suite)

QUE la Ville de Beauceville accepte les offres susmentionnées de la part de la Fondation et s'engage à concrétiser les projets y étant liés ;

R-2021-04-7001: Délégation d'autorisation de dépenses spécifiques

Considérant que le projet multisports nécessitera prochainement l'achat de divers équipements dans de courts délais, dont notamment :

- Équipements de restauration et de cuisson au gaz naturel ;
- Équipements audiovisuels ;
- Mobilier de restauration ;
- Mobilier de bureau ;
- Mobilier pour salle de réunion et réception ;
- Équipements pour la cité sportive ;
- Système de caisses Maître 'D ;

Considérant que le Conseil souhaite déléguer le choix et l'achat des équipements à M. François Langevin, directeur des sports et loisirs, afin de faciliter la saine gestion administrative dans les prochaines étapes du projet multisports ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil autorise M. François Langevin à magasiner et à procéder aux achats des items susmentionnés, sous réserve d'approbation écrite de la direction générale ou de la trésorière avant chaque achat, pour un montant maximal de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) par achat ;

FINANCES

R-2021-04-7002: Approbation du bordereau de comptes

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes daté du 9 avril 2021 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

R-2021-04-7003: Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-443 (Délégation)

Monsieur Claude Mathieu donne un **avis de motion** à l'effet qu'un règlement portant le numéro 2021-443 relatif aux règles de contrôle et de suivi budgétaire et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et de contracter sera adopté lors d'une séance subséquente ;

Monsieur Claude Mathieu procède au **dépôt** du projet de règlement 2021-443.

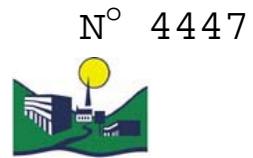
R-2021-04-7004: Approbation des budgets OMH

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau;





Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021 (suite)

Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE le budget de l'Office d'Habitation de Beauceville pour l'année 2021 soit adopté tel que présenté.

R-2021-04-7005: TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versements de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par monsieur Keven Boutin ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales de l'Habitation ;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

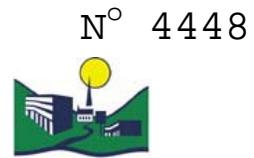
R-2021-04-7006: Approbation fonds de roulement

ATTENDU QUE l'achat du punch électronique aux travaux publics était prévu au fonds de roulement 2020 pour un montant de cinq mille quatre cent trente-six (5 436 \$) ;





Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021 (suite)

ATTENDU QUE l'achat de la remorque vacuum était prévu au fonds de roulement 2020 pour un montant de quatre-vingt mille dollars (80 000 \$) ;

ATTENDU QUE ces dépenses ont été facturées en 2021 plutôt qu'en 2020 ;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE ces deux dépenses soient reportées et payées à même le fonds de roulement 2021.

R-2021-04-7007: Entente de remboursement

ATTENDU QU'une entente de remboursement a été établie entre la Ville de Beauceville et M. le maire François Veilleux pour des sommes versées en trop en 2020 ;

ATTENDU QUE les élus ont dûment pris connaissance des modalités de ladite entente ;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu (abstention de M. la maire)

QUE la Ville de Beauceville autorise M. Serge Vallée, directeur général, à signer l'entente de remboursement susmentionnée au nom de la Ville de Beauceville ;

R-2021-04-7008: Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 5 122 000 \$ qui sera réalisé le 7 mai 2021

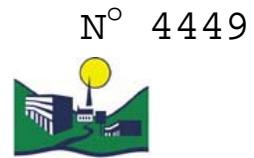
ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Beauceville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 122 000 \$ qui sera réalisé le 7 mai 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2004-127	434 100 \$
2009-220	30 100 \$
2010-233	191 700 \$
2010-237	170 000 \$
2010-239	213 300 \$
2010-240	103 600 \$
2013-291	511 900 \$
2013-291	47 000 \$
2014-305	1 014 600 \$
2014-306	235 700 \$
2015-323	84 300 \$
2015-323	65 400 \$
2015-324	308 600 \$
2015-324	13 700 \$
2009-226	118 000 \$
2018-398	710 000 \$
2018-398	760 000 \$
2020-432	110 000 \$





Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021 (suite)

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2004-127, 2010-233, 2010-237, 2013-291, 2014-305, 2014-306, 2015-323, 2015-324, 2009-226, 2018-398 et 2020-432, la Ville de Beauceville souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

Il est proposé par monsieur Keven Boutin ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

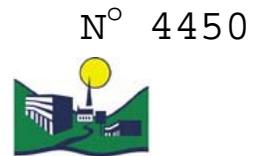
1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 7 mai 2021 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 7 mai et le 7 novembre de chaque année ;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7) ;
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 02831
630-B, BOUL. RENAULT
BEAUCEVILLE, QC
G5X 1M6





Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021 (suite)

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Beauceville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2004-127, 2010-233, 2010-237, 2013-291, 2014-305, 2014-306, 2015-323, 2015-324, 2009-226, 2018-398 et 2020-432 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 7 mai 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

R-2021-04-7009: Formation sur les cybercomportements à risque

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 de *la Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 et suivants du *Code municipal*, la Ville de Beauceville a joint l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement d'assurance de cyber-risques (Regroupement) ;

CONSIDÉRANT que le renouvellement du contrat du Regroupement est prévu pour le 1^{er} juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT que les demandes de réclamations résultant de cyber-attaques sont à la hausse ;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt du Regroupement et de la municipalité d'obtenir les meilleures conditions de renouvellement d'assurances et de maintenir la volonté de l'assureur actuel d'agir à titre de courtier du Regroupement ;

CONSIDÉRANT que pour demeurer membre du Regroupement, il est désormais obligatoire de faire suivre une formation sur les cybercomportements à tous les employés municipaux ayant accès à un ordinateur connecté au réseau de la municipalité ou travaillant sur un ordinateur connecté de la municipalité, que ce soit en télétravail ou dans les locaux de la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

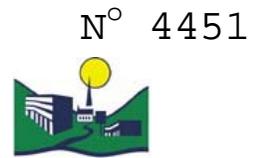
QUE la Ville de Beauceville, à titre de membre du Regroupement :

- procédera à l'inscription de tous les employés municipaux ayant accès à un ordinateur, tablette ou autre outil connecté au réseau de la municipalité ou travaillant sur un ordinateur ou autre outil connecté de la municipalité, que ce soit en télétravail ou dans les locaux de la municipalité à la formation « Cybercomportements à risque : La sécurité de vos informations dépend d'abord de vos comportements en ligne » dispensée par l'Académie de transformation numérique de l'Université Laval en partenariat avec l'UMQ au coût de 12 \$ par participante et participant.
- et que la formation devra être suivie par les participantes et participants entre le 1^{er} mai et le 31 juillet 2021.





Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021 (suite)

R-2021-04-7010: Annulation de créances

Considérant que pour l'année 2018, des taxes demeurent impayées pour trois (3) immeubles sur le territoire de la Ville, soit les matricules 8318-35-1456, 8319-26-5563 et 8613-26-0688 ;

Considérant qu'en raison des mesures sanitaires liées à la COVID-19, la vente pour non-paiement des taxes dues en 2018 n'a pu avoir eu lieu dans les délais prescrits ;

Considérant la nature exceptionnelle de la pandémie ;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau ;

La Ville de Beauceville annule les créances de taxes pour l'année 2018 et les intérêts afférents pour les immeubles liés aux matricules 8318-35-1456, 8319-26-5563 et 8613-26-0688.

R-2021-04-7011: Aide financière dans le cadre du Volet entretien du réseau local (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTQ

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 150 653 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020.

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville de Beauceville, conformément aux objectifs de l'aide financière dans le cadre du Volet entretien du réseau local (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTQ.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Communications

Affaires nouvelles

R-2021-04-7012: Ajout de signalisation d'arrêt (route Fraser et 33^e avenue)

Considérant que le règlement 2007-202 sur la circulation et le stationnement prévoit à son article 3 que le règlement peut être modifié par résolution;





Ville de Beauceville

N° 4452

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021 (suite)

Attendu qu'un plan de signalisation a été adopté par la résolution 2007-12-2966, régissant notamment l'Annexe C : *Les arrêts obligatoires* du règlement 2007-202;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité:

Que le plan de signalisation susmentionné soit modifié, à l'item "Arrêts obligatoires", pour ajouter des arrêts à l'intersection de la route Fraser et de la 33^e avenue, conformément au plan annexé à la présente résolution.

Période de questions

LEVÉE DE LA SÉANCE

R-2021-04-7013: Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc;
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

Me MAXIME A. POULIOT, Greffier





Ville de Beauceville



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 avril 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 26 avril 2021 à 19h30 par visioconférence et à laquelle sont présents monsieur le maire François Veilleux, et messieurs les Conseillers Keven Boutin, Claude Mathieu et Bernard Gendreau, sous la présidence de S.H. le Maire.

Étaient également présents : Monsieur Serge Vallée, directeur général, et Mme Mélissa Rodrigue assistante-greffière.

Le quorum est constaté.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 19h30.

ORDRE DU JOUR

R-2021-04-7014 : Adoption de l'ordre du jour

Considérant l'ordre du jour suivant rédigé par le greffier sur demande verbale du Maire :

1. Constat du quorum ;
2. Ordre du jour ;
3. Demande de subvention pour le développement de la collection locale de la bibliothèque;
4. Approbation règlement 2021-443 (Délégation);
5. Semaine nationale de la santé mentale du 3 au 9 mai 2021;
6. Projet de résolution pour acquisition de la propriété du 580 boul. Renault
7. Période de questions ;
8. Tout autre sujet si le Conseil est complet et y consent ;
9. Levée de l'assemblée ;

Il est proposé par Sylvain Bolduc;
Appuyé par Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour préparé par l'assistante-greffière soit adopté tel que rédigé.

R-2021-04-7015 : Demande de subvention auprès du MCC

Il est proposé par Marie-Andrée Giroux;
Appuyé par Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville, pour la Bibliothèque Madeleine-Doyon, soit autorisée à présenter une demande de subvention pour le développement de la collection locale auprès du Ministère de la culture et des communications (MCC);

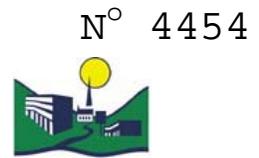
QUE la Responsable division bibliothèque, Madame Marie-Michelle Lachance, soit nommée à titre de personne-contact afin de formuler et envoyer la demande;

QUE S.H. le maire, François Veilleux, soit nommé mandataire et soit autorisé à signer au nom du demandeur de la subvention pour le développement de la collection locale auprès du Ministère de la culture et des communications.





Ville de Beauceville



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 avril 2021 (suite)

R-2021-04-7016 : Adoption règlement 2021-443 (Délégation)

ATTENDU QUE le 12 avril 2021, lors d'une séance du Conseil, le projet de règlement 2021-443 relatif aux règles de conduite et de suivi budgétaire et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et de contracter a été déposé et qu'un avis de motion a été donné;

Il est proposé par Bernard Gendreau;
Appuyé par Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE le règlement No 2021-443 soit adopté pour entrer en vigueur conformément à la loi;

R-2021-04-7017 : Semaine nationale de la santé mentale du 3 au 9 mai 2021

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au mai 2021;

Considérant que l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'évènement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous;

Considérant que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie;

Considérant que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

Considérant que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

Considérant que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

En conséquence, il est proposé par Keven Boutin;
Appuyé par Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Beauceville proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 *Semaine de la santé mentale* et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à *#Parlerpourvrai* et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

R-2021-04-7018 : Projet de résolution pour l'acquisition de la propriété du 580, boulevard Renault, lots 3 488 096, dans le but de poursuivre les travaux de construction de la descente de la piste cyclable

ATTENDU QUE la descente de la piste cyclable entre la 9^{ième} avenue et le boulevard Renault doit passer sur la propriété du 580, boulevard Renault, lot 3 488 096, propriété





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AVRIL 2021

ATTENDU QU'en conséquence du décès de M. Bourque, l'acquisition prévue de sa propriété par la Ville de Beauceville n'a pas pu se faire selon les ententes et les délais prévus,

ATTENDU QUE les travaux de construction entamés à l'automne 2020 ont dû être arrêtés pour permettre à la succession de déterminer la personne qui sera chargée de la liquidation de la succession de M. Bourque, avant de poursuivre les démarches de vente de la propriété;

ATTENDU QUE Me Isabelle Dumont, notaire chez Notaire des Sources, de Richmond, a été mandatée par la Cour supérieure du Québec du district de Montréal comme liquidatrice de la succession avec la pleine administration selon les conditions reconnues par la Cour;

ATTENDU QUE Me Dumont a offert à la Ville de Beauceville d'acquérir la propriété de feu M. Yvan Bourque, du 580, boulevard Renault, pour les mêmes conditions qu'entendues avec M. Bourque de son vivant, c'est-à-dire :

Que la propriété soit acquise sans aucune garantie de qualité et exempt de toute responsabilité quelconque envers la succession;

Que les arrérages de taxes municipales soient couverts par l'acheteur;

Que le prix de vente entendu soit celui de l'évaluation foncière actuelle qui est de 30 700 \$;

Que la succession ait accès à la propriété jusqu'à la signature de l'acte d'acquisition, de manière à récupérer certains objets dans le but de les conserver et de les vendre;

Que les frais de notaire soient à la charge de l'acquéreur.

Il est proposé par Sylvain Bolduc ;
Appuyé par Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE LA Ville de Beauceville accepte l'offre de vente de Me Dumont selon les conditions énumérées et que l'acquisition soit payable à même le fonds réservé de la piste cyclable;

QUE M. François Veilleux, maire et Mme Mélissa Rodrigue, assistante-greffière, soient désignés pour signer l'acte d'acquisition pour et nom de la Ville de Beauceville et que Me Denys Quirion, notaire, soit mandaté pour réaliser la transaction.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Période de questions

Aucune question.

Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AVRIL 2021

LEVÉE DE LA SÉANCE

R-2021-04-7019 : Levée de la séance

Il est proposé par Bernard Gendreau
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

MÉLISSA RODRIGUE, Ass. Greffière





Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 3 mai 2021 à 19 h 30 par visioconférence et à laquelle sont présents monsieur le maire François Veilleux, madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux et messieurs les Conseillers Keven Boutin, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu et Bernard Gendreau, sous la présidence de S.H. le Maire.

Étaient également présents : Monsieur Serge Vallée, directeur général, Mme Mélissa Rodrigue, assistante-greffière.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 19 h 30.

ORDRE DU JOUR

R-2021-05-7020 : Adoption de l'ordre du jour

Considérant l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoptions des procès-verbaux d'avril 2021
4. Vente de terrain à Gestion Louis-Vick Poulin inc.
5. Vente d'un terrain à American Iron & Metal Company Inc. (AIM)
6. Vente d'un terrain à Gestion Immobilière CMN Inc. (Acier d'armature de Beauce inc.)
7. Remplacement d'un véhicule;
8. Octroi de contrat pour plans, devis, demandes environnementales et appels d'offres pour le prolongement de services de la 59^e Avenue et de la 183^e Rue
9. ~~Autorisation de l'adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant~~
retiré
10. Autorisation de changement #25 – construction nouvel aréna
11. Octroi de contrat – services professionnels pour éclairage des plateaux sportifs
12. Approbation du bordereau des comptes
13. Résolutions à abroger
14. Communication – Pétition piste cyclable phase 3
15. Affaires nouvelles
16. Période de questions
17. Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

R-2021-05-7021 : Adoption des procès-verbaux d'avril 2021

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des 12 et 26 avril 2021 soient adoptés tels que rédigés.

R-2021-05-7022 : Vente de terrain à Gestion Louis-Vick Poulin Inc.

Il est proposé par monsieur Keven Boutin ;





Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021 (suite)

Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville vende à Gestion Louis-Vick Poulin inc., un terrain à être cadastré d'une partie du lot 6 320 341 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, situé face à la 181e Rue avec une façade de 300' (91,44 m) par $\pm 400'$ (121,92 m) de profondeur. Le terrain est d'une superficie de 120 000 pieds carrés (11 148,36 m²) et est vendu à approximativement 0,35 \$ du pied carré pour un montant total forfaitaire de 42 000,00 \$ excluant les taxes ;

QUE la Ville de Beauceville accorde une option pour un terme maximal de 5 années consécutives, suivant la date de signature du contrat d'acquisition, à Gestion Louis-Vick Poulin inc., pour un terrain adjacent à la limite nord-est du terrain vendu, d'une partie du lot 6 320 341 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, situé face à la 181e Rue avec une façade de 200' (60,96 m) par $\pm 400'$ (121,92 m) de profondeur. L'option est d'une superficie de 80 000 pieds carrés (7 432,24 m²) et est accordée suite au paiement d'un montant équivalent à 10 % du prix de vente actuel du 80 000 pi² à 0,35 \$/pi², soit pour un montant forfaitaire de 2 800 \$.

QUE M. le Maire François Veilleux ainsi que la personne responsable du greffe ou l'assistante au greffe soient autorisés à signer le contrat à intervenir pour la Ville de Beauceville

R-2021-05-7023 : Vente d'un terrain à American Iron & Metal Company Inc. (AIM)

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville vend à American Iron & Metal Company Inc. (AIM), un terrain de forme irrégulière à être, cadastré d'une partie du lot 6 226 662 du cadastre du Québec, situé du côté nord-ouest de l'intersection du prolongement de la 183e rue et de la servitude d'Hydro-Québec #165 489 et # 216 727, avec une façade d'approximativement 517' (158 m) et une profondeur de $\pm 260'$ (79,19 m), pour totaliser une surface d'approximativement 125 000 pi², tel que montré sur le plan en annexe.

Que la Ville de Beauceville vende le terrain pour une somme unitaire et forfaitaire de 43 750 \$ avant taxes, équivalent à $\pm 0,35$ \$/pi².

QUE M. le Maire François Veilleux ainsi que la personne responsable du greffe ou l'assistante au greffe soient autorisés à signer le contrat à intervenir pour la Ville de Beauceville

R-2021-05-7024 : Vente d'un terrain à Gestion Immobilière CMN INC. (Acier d'armature de Beauce Inc.)

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc ;
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville vend à Gestion Immobilière CMN Inc., un terrain de forme irrégulière à être cadastré d'une partie du lot 6 226 662 du cadastre du Québec, situé face au prolongement en direction nord-ouest projetée de la 59e avenue avec une façade de $\pm 270'-11''$ (82,58 m) par $\pm 751'3''$ (228,99 m) de profondeur, tel que montré





Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021 (suite)

sur le plan en annexe. Le terrain est d'une superficie approximative de 203 000 pieds carrés (18 860 m²) et est vendu à approximativement 0,35 \$ du pied carré pour totaliser un montant total forfaitaire de 71 050.00 \$ excluant les taxes ;

QUE la Ville de Beauceville accorde une option (préférence d'achat) pour une durée maximale de 5 années consécutives, suivant la date de signature du contrat, à Gestion Immobilière CMN Inc., pour un terrain adjacent à la limite nord-est du terrain vendu, d'une partie du lot 6 226 662 du cadastre du Québec, situé entre la 59e avenue projetée jusqu'à la limite sud-ouest de la 61e avenue projetée avec une façade de ± 270' (82,30 m) par ±332' (101,20 m) de profondeur plus une section de ± 16' (4,81 m) de largeur par 400' (121,91 m) de profondeur, entre la limite sud-est de la 183e Rue projetée et les lots 5 798 416 et 6 226 663, tel qu'illustré sur le plan en annexe. L'option cumulée sera d'une superficie de 96 000 pi² et mise en force contre l'échange d'un paiement non remboursable d'un montant approximatif de 10 % du prix de vente calculé à ± 0,35 \$/pi² qui totalise un montant forfaitaire de 3 348 \$ avant taxes.

QUE M. le Maire François Veilleux ainsi que la personne responsable du greffe ou l'assistante au greffe soient autorisés à signer le contrat à intervenir pour la Ville de Beauceville

TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE

R-2021-05-7025 : Remplacement d'un véhicule

CONSIDÉRANT QUE le service des Travaux publics désire acquérir un véhicule pour remplacer le Chevrolet Equinox 2011 ;

Il est proposé par monsieur Bernard Grendreau ;
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu ;

D'autoriser l'achat d'un véhicule de marque Mitsubishi, modèle Outlander de couleur gris année 2020 du concessionnaire Axe Auto, au montant de 20 500\$ excluant les taxes.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville prendra les fonds à même le fonds de roulement, tel que prévu à la résolution R2021-02-6939.

SÉCURITÉ

S.O.

URBANISME

R-2021-05-7026 : Octroi de contrat pour plans, devis, demandes environnementales et appel d'offres pour le prolongement de services de la 59^e Avenue et de la 183^e Rue

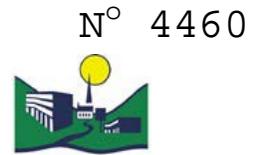
ATTENDU QUE la Ville de Beauceville a vendu de nouveaux terrains dans le parc industriel pour de nouvelles entreprises qui devront se construire dans les prochains mois ;

ATTENDU QUE les rues et les services publics ne sont pas encore construits pour donner accès aux propriétés vendues ;





Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021 (suite)

ATTENDU QUE des plans, devis, demandes environnementales et appel d'offres devront être faits pour que puissent être autorisées la construction des rues et la mise en place des services publics ;

ATTENDU QU'une demande de prix a été faite aux entreprises suivantes : WSP, Equip, Stantec et Pluritec ;

ATTENDU QUE les propositions de prix ont été les suivantes :

Equip : 30 000 \$, avant taxes
WSP : 33 800 \$, avant taxes
Stantec : 34 000 \$, avant taxes

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville peut accorder un mandat de gré à gré avec rotation des fournisseurs en fonction du règlement 2019-421 ;

ATTENDU QUE suite à une vérification des contrats d'ingénierie, il s'est avéré qu'Éqip avait déjà 2 contrats avec la Ville, celui du prolongement du développement Fraser et celui de la réfection du secteur de l'ancien aréna ;

ATTENDU QU'une procédure de rotation des fournisseurs doit être suivie ;

Il est proposé par monsieur Keven Boutin ;
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE puisqu'Éqip a déjà plusieurs engagements avec la Ville, le contrat soit accordé à la seconde proposition de prix la plus basse ;

QUE la firme WSP soit mandatée pour effectuer les plans, devis, demandes environnementales et l'appel d'offres pour le prolongement des services de la 59e Avenue et de la 183e Rue au montant de trente-trois mille huit cents dollars (33 800\$) excluant les taxes ;

QUE le montant soit payé à même le règlement d'emprunt à venir ;

QUE la firme WSP soit autorisée à produire et déposer toutes demandes d'autorisation environnementales pour et au nom de la Ville de Beauceville dans le but d'obtenir l'autorisation de prolonger les services pour la 59e Avenue et la 183e Rue ;

Que Richard Longchamps, directeur de l'urbanisme, soit autorisé à signer le mandat confirmant l'embauche de l'entreprise WSP pour les travaux souhaités.

SPORTS, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

R-2021-05-7027 : Approbation du changement #25 – Construction du nouvel aréna

CONSIDÉRANT la demande de changement #25 par Honco Bâtiment d'Acier pour des ajouts en lien avec les systèmes audio/vidéo, le tout augmentant le prix total de 4 445.21\$ excluant les taxes ;





Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021 (suite)

Il est proposé par monsieur Bernard Grendeau ;
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville approuve la demande de changement #25 ;

QUE M. François Langevin, directeur des loisirs, soit autorisé à signer tout document relatif à l'autorisation de changement au nom de la Ville ;

Que le montant soit payé à même le règlement d'emprunt No 2018-398.

R-2021-05-7028 : Octroi de contrat – Service professionnel conception plans et devis pour l'éclairage des plateaux sportifs

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été fait pour la conception des plans et devis pour l'éclairage des plateaux sportifs ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service reçue, soit celle d'ÉQIP Solutions pour la somme de 4 000\$ excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des loisirs, François Langevin, d'octroyer le contrat à ÉQIP Solutions conformément à sa soumission ;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE le contrat soit octroyé au montant total de 4 000 \$ excluant les taxes ;

Que le montant soit payé à même le règlement d'emprunt No 2018-398.

FINANCES

R-2021-05-7029 : Approbation du bordereau de comptes

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes daté du 30 avril 2021 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

R-2021-05-7030 : Abrogation des résolutions 2020-10-6827 et 2020-10-6826

CONSIDÉRANT que les résolutions *2020-10-6827 affectation pour pallier aux dépenses d'inondation en 2019* et *2020-10-6826 affectation pour pallier aux manques à gagner en taxes municipales suite aux démolitions* avaient été adoptées par prudence en 2020 pour éviter des soucis financiers découlant des inondations de 2019 ;

CONSIDÉRANT que ces affectations se sont avérées non nécessaires étant donné que des sommes inattendues ont été reçues en vertu d'autres programmes ;

Il est proposé par monsieur Keven Boutin ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité





Ville de Beauceville

N° 4462

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021 (suite)

QUE les résolutions 2020-10-6827 et 2020-10-6826 soient abrogées et que les fonds soient laissés dans le surplus accumulé non affecté.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Communications – Pétition piste cyclable Phase 3

Affaires nouvelles

Période de questions

LEVÉE DE LA SÉANCE

R-2021-05-7031: Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau;
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

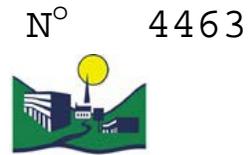
FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

Mélissa Rodrigue, Assistante greffière





Ville de Beauceville



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 MAI 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 10 mai 2021 à 19 h 30 par visioconférence et à laquelle sont présents monsieur le maire François Veilleux, madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux et messieurs les Conseillers Keven Boutin, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu et Bernard Gendreau, sous la présidence de S.H. le Maire.

Étaient également présents : Monsieur Serge Vallée, directeur général, Mme Mélissa Rodrigue, assistante-greffière, Mme Mélanie Quirion, trésorière et Mme Caroline Paré de la firme Blanchette & Vachon

Le quorum est constaté

OUVERTURE

La séance est ouverte à 19 h 30.

ORDRE DU JOUR

R-2021-05-7032 : Adoption de l'ordre du jour

Considérant l'ordre du jour suivant rédigé par l'assistante-greffière sur demande verbale du Maire :

1. Constat du Quorum ;
2. Ordre du jour ;
3. Dépôt des états financiers par la firme Blanchette & Vachon ;
- ~~4. Dépôt par monsieur le Maire des faits saillants ;~~ **reporté à la séance ordinaire du 7 juin art 105.2.2 loi sur les Cités et Ville**
5. Vente de terrain à HDJ ;
6. Vente de terrain à Gestion CD Bolduc ;
7. Acquisition d'un terrain ;
8. Avis de motion et dépôt projet règlement 2021-444 ;
9. Période de questions ;
10. Tout autre sujet si le Conseil est complet et y consent ;
11. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Sylvain Bolduc ;
Appuyé par Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour préparé par l'assistante-greffière soit adopté tel que rédigé.

Dépôt des états financiers par Mme Caroline Paré de la firme Blanchette & Vachon

R-2021-05-7033 : Vente de terrain à HDJ Immobilier inc. (Entreprise JIMQUI inc.)

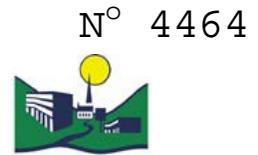
Il est proposé par Claude Mathieu ;
Appuyé par Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville vend à HDJ Immobilier Inc., un terrain dans le parc industriel à être cadastré d'une partie du lot 6 320 341 du cadastre du Québec, avec une façade de (100') 30.48m sur la 181^e Rue et limitrophe à la ligne sud-ouest du lot 6 313 229, sur une





Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2021 (suite)

profondeur de $\pm (200') 120$ m, le tout totalisant une surface de $\pm (39\,370 \text{ pi}^2) 3\,657.60$ m². La vente est faite pour un prix de $\pm 0.35\$$ du pied carré pour totaliser un montant forfaitaire de 13 780\$ avant taxes.

QUE M. le Maire François Veilleux ainsi que la personne responsable du greffe ou l'assistante au greffe soient autorisés à signer le contrat à intervenir pour la Ville de Beauceville

R-2021-05-7034 : Vente d'un terrain à Gestion CD Bolduc inc.

Il est proposé par Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville vend à Gestion CD Bolduc inc., un terrain à être cadastré lot 5 762 392 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, situé face à la 181^e Rue. Le terrain est d'une superficie de 39 580 pieds carrés (3 677.1 m²) et est vendu à approximativement 0.35\$ du pied carré pour un montant total forfaitaire de 13 853.00\$ excluant les taxes.

QUE la Ville de Beauceville accorde une option pour un terme maximal de 5 années consécutives, suivant la date de signature du contrat d'acquisition, à Gestion CD Bolduc Inc., pour un terrain à l'arrière de la propriété présentement en achat et derrière la propriété du #205, lot 5 762 393 à être acheté à Gestion Louis-Vick Poulin Inc. L'option est d'une largeur de 338'-8" (103.22 m) par 235' (71.64 m) de profondeur, pour totaliser une superficie approximative de $\pm 79\,600$ pieds carrés (7 395 m²). L'option est prise pour une période de 5 ans à l'échange du paiement de 10% de la superficie du terrain vendu à ± 0.35 \$ du pied carré de manière à totaliser une somme de 2 786.00\$ non remboursable.

QUE M. le Maire François Veilleux ainsi que la personne responsable du greffe ou l'assistante au greffe soient autorisés à signer le contrat à intervenir pour la Ville de Beauceville

R-2021-05-7035 : Acquisition d'un terrain

CONSIDÉRANT que la Ville de Beauceville manque de terrain pour accommoder les entreprises voulant s'installer sur son territoire et que la situation occasionnera des effets négatifs sur son développement industriel ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beauceville désire faire l'acquisition du lot 5 096 747, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, afin d'agrandir son parc industriel municipal ;

Il est proposé par Sylvain Bolduc ;
Appuyé par Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville acquière le lot 5 096 747 du cadastre de du Québec, circonscription foncière de Beauce au montant de 60 000 \$ plus taxes applicables ;

QUE la somme payable soit acquittée à même le surplus non affecté de la Ville ;





Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2021 (suite)

QUE la Ville de Beauceville mandate Me Denys Quirion, notaire pour la préparation de l'acte notarié ;

QUE M. le Maire François Veilleux ainsi que la personne responsable du greffe ou l'assistante au greffe soient autorisés à signer le contrat à intervenir pour la Ville de Beauceville

R-2021-05-7036 : Avis de motion et dépôt projet règlement 2021-444

Bernard Grendeau donne un **avis de motion** à l'effet qu'un règlement portant le numéro 2021-444 relatif à l'acquisition de terrains à des fins industrielles sera adopté lors d'une séance subséquente ;

Bernard Gendreau procède au **dépôt** du projet de règlement 2021-444.

Période de questions

LEVÉE DE LA SÉANCE

R-2021-05-7037: Levée de la séance

Il est proposé par Bernard Gendreau;
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

Mélissa Rodrigue, Assistante greffière





Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 7 juin 2021 à 19 h 30 par visioconférence et à laquelle sont présents monsieur le maire François Veilleux, madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux et messieurs les Conseillers Keven Boutin, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu et Bernard Gendreau, sous la présidence de S.H. le Maire.

Étaient également présents : Monsieur Serge Vallée, directeur général et Mme Mélissa Rodrigue, assistante-greffière.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 19 h 30.

Dépôt par M. le Maire des faits saillants

ORDRE DU JOUR

R-2021-06-7038 : Adoption de l'ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de mai 2021
4. Embauche d'une greffière
5. Changement de signataire pour certaines résolutions
6. Adoption règlement 2021-444 (Acquisition de terrain)
7. Vente d'un terrain à Gestion Nimax
8. Résolution pour autoriser un transfert de fonds à la Corporation de développement industriel
9. Réfection toiture du garage municipal
10. Octroi de contrat pour le raccordement du pavage de la piste cyclable dans le secteur de l'école Jésus-Marie
11. Demande à la CPTAQ – lots 3 489 170 et 3943 122
12. Résolution pour autoriser Maxime Vachon, ingénieur d'ÉQIP Solutions Génie pour le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation pour le prolongement des services nécessaires à la phase II du Développement Fraser
13. Octroi de contrat pour l'affichage des édifices sportifs
14. Approbation du bordereau de compte
15. Radiation de créances jugées irrécouvrables
16. Annulation d'un solde résiduaire
17. Affectation pour le refinancement du règlement NO 2015-330
18. Affectation pour le dépassement de coût du règlement No 2018-394
19. Affectation pour des travaux de pavage
20. Affectation pour la poursuite des travaux de la piste cyclable
21. Affectation pour le fonds réservé de l'aréna
22. Affectation pour assumer les passifs à court terme de l'entité de la Corporation de l'aréna de Beauceville suite à la vente des actifs et passifs à la Ville de Beauceville
23. Création d'un fonds réservé pour d'éventuel besoin relatif au Parc Industriel
24. Création d'un fonds réservé pour d'éventuels besoins en honoraires professionnels divers
25. Résolution visant la libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du regroupement Estrie pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 1^{er} décembre 2016
26. Communications
27. Affaires nouvelles - Démission



Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021 (suite)

28. Période de questions
29. Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par Monsieur Keven Boutin;
Appuyé par Monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

GREFFE

R-2021-06-7039 : Adoption des procès-verbaux de mai 2021

Il est proposé par Monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par Monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité;

QUE les procès-verbaux des 3 et 10 mai 2021 soient adoptés tels que rédigés.

R-2021-06-7040 : Embauche d'une greffière

CONSIDÉRANT QUE suite à la mise en candidature au poste de la greffe, plusieurs candidatures ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs rencontres ont eu lieu et que Me Paméla Lavoie-Savard répondait aux critères demandés;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande unanimement son embauche;

Il est proposé par Madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyé par Monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité;

QUE la Ville de Beauceville embauche Me Paméla Lavoie-Savard au poste de greffière;

QUE M. Serge Vallée, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'embauche.

R-2021-06-7041 : Changement de signataire pour certaines résolutions

CONSIDÉRANT QUE Me Paméla Lavoie-Savard occupera le poste de greffière prochainement;

Il est proposé par Monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par Madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité;

QUE Me Paméla Lavoie-Savard, greffière, soit autorisée à signer tout document et que Mme Mélissa Rodrigue, assistante-greffière a été et est autorisée à signer par toute résolution pertinente précédemment adoptée par le conseil de ville;

Et par conséquent, que Mme Madeleine Poulin et Me Maxime A. Pouliot soient retirés comme personne désignée signataire étant donné qu'ils ne sont plus à l'emploi de la Ville de Beauceville.



Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021 (suite)

R-2021-06-7042 : Adoption règlement 2021-444 (Acquisition de terrain)

CONSIDÉRANT QUE le 10 mai 2021, lors d'une séance extraordinaire du Conseil, le projet de règlement 2021-444 relatif à l'acquisition de terrains à des fins industrielles, a été déposé et qu'un avis de motion a été donné;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous eu une copie du règlement 2021-444 et ont pu émettre leur opinion à cet effet;

Il est proposé par Monsieur Bernard Gendreau,
Appuyé par Monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil adopte le règlement 2021-444 décrétant une dépense et un emprunt de 630 000 \$ pour l'acquisition de terrains à des fins industrielles.

R-2021-06-7043 : Vente d'un terrain à Gestion Nimax Inc.

CONSIDÉRANT l'offre d'achat reçu de M. Nicolas Mathieu, représentant de Gestion Nimax inc., en date du 24 mai 2021 au sujet de l'option décrite au contrat 2 5801 990 en date du 28 octobre 2020;

CONSIDÉRANT le désir de Gestion Nimax Inc de construire un bâtiment répondant aux critères de construction de la Ville de Beauceville dans le parc industriel;

Il est proposé par Monsieur Keven Boutin,
Appuyé par Monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité;

QUE la Ville de Beauceville autorise la vente du terrain lot 6 396 624-P, adjacent au lot 6 377 798 et à la 181^e Rue, d'une superficie approximative de 75 600 pi² au prix de ± 0.35\$/pi² pour un montant forfaitaire de 26 460\$ avant taxes à Gestion Nimax Inc.;

QUE M. le Maire François Veilleux ainsi que la personne responsable du greffe ou l'assistante au greffe soient autorisés à signer le contrat à intervenir pour la Ville de Beauceville.

R-2021-06-7044 : Résolution pour autoriser un transferts de fonds à la Corporation de développement industriel

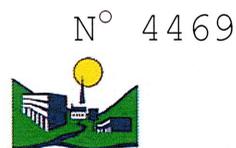
CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville promeut son développement socio-économique en partenariat avec la Corporation de développement industriel de Beauceville;

Il est proposé par Monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par Monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité;

QUE la Ville de Beauceville soit autorisé à effectuer un transfert de fonds au montant de 61 262.28\$ à la Corporation de développement industriel.



Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021 (suite)

TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU – VOIRIE

R-2021-06-7045 : Réfection toiture du garage municipal

CONSIDÉRANT QUE la toiture du garage municipal doit être refaite;

CONSIDÉRANT la demande de prix pour la réfection de la toiture du garage municipal;

CONSIDÉRANT les offres reçues par :

Toitures Nadeau :	44 500\$ taxes en sus
Verreault :	48 175\$ taxes en sus
Toitures PG :	78 500\$ taxes en sus

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics, M. Stéphane Poulin, d'accepter l'offre de Toitures Nadeau étant la plus avantageuse;

Il est proposé par Monsieur Bernard Gendreau,
Appuyé par Monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité;

QUE la Ville de Beauceville accepte l'offre de Toitures Nadeau au montant de quarante-quatre mille cinq cents (44 500\$) excluant les taxes;

QUE pour en défrayer les coûts, la Ville de Beauceville approprie le montant total à même le fonds de roulement.

SÉCURITÉ

S.O

URBANISME

R-2021-06-7046 : Octroi de contrat pour le raccordement du pavage de la piste cyclable dans le secteur de l'école Jésus-Marie

CONSIDÉRANT QU'il reste 80 mètres de raccordements à faire pour compléter le pavage de la piste cyclable dans le secteur de l'école Jésus-Marie;

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande de prix faite par l'ingénieur responsable du projet, M. Pier-Luc Rancourt de la MRC Beauce-Sartigan, celui-ci recommande d'octroyer le mandat à la firme Pavage de Beauce pour un montant de 33 280 \$;

Il est proposé par Madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyé par Monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité;

QUE la Ville de Beauceville accepte l'offre de Pavages de Beauce au montant de trente-trois mille deux cent quatre-vingts (33 280\$) excluant les taxes;

QUE pour en défrayer les coûts, la Ville de Beauceville approprie le montant total à même les fonds réservés au projet de la piste cyclable.



Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021 (suite)

R-2021-06-7047 : Demande à la CPTAQ – lots 3 489 170 et 3 943 122

CONSIDÉRANT la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par une entreprise agricole de Beauceville d'aliéner et lotir une partie des lots 3 489 170 et 3 943 122 du Cadastre du Québec sur une superficie d'environ de 3,6 ha afin de poursuivre l'exploitation acéricole de quelque 500 entailles de cette érablière;

CONSIDÉRANT QUE l'éventuel acquéreur exploite déjà les entailles des parties de lots visés et que cette mention apparaît sur son certificat de contingent d'entreprise acéricole;

CONSIDÉRANT QUE les lots visés du propriétaire sont contigus à ceux de l'acquéreur projeté;

CONSIDÉRANT QUE la topographie du terrain permet à l'éventuel acquéreur une exploitation acéricole gravitaire alors que le propriétaire devrait faire un investissement non rentable dans des équipements pour pomper l'eau d'érable en direction opposé;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE ces activités sont conformes à la réglementation municipale présentement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les deux parties sont situées de part et d'autre de la limite municipale, la création d'un lot enclavé devra être accordée par une dérogation mineure pour être reconnue conforme au règlement municipal de lotissement;

Il est proposé par Monsieur Keven Boutin,
Appuyé par Madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité;

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par l'entreprise agricole demanderesse pour aliéner et lotir une partie des lots 3 489 170 et 3 943 122 du Cadastre du Québec sur une superficie d'environ de 3,6 ha afin de poursuivre l'exploitation acéricole de quelque 500 entailles de cette érablière. Une demande de dérogation mineure devra être accordée en vertu du règlement de lotissement.

R-2021-06-7048 : Autorisation pour Maxime Vachon, ingénieur d'ÉQIP Solutions Génie pour le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation pour le prolongement des services nécessaires à la phase II du Développement Fraser

CONSIDÉRANT QUE M. Mickaël Plante, président de 9334-0214 QUÉBEC INC. et promoteur du développement Fraser demande le prolongement de la phase II de son développement;

CONSIDÉRANT QUE La Ville autorise la poursuite du développement Fraser pour la réalisation de la phase II;



Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021 (suite)

CONSIDÉRANT QU'un certificat d'autorisation doit être délivré par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour que la réalisation de travaux de prolongement de services d'aqueduc, d'égouts et de rue;

Il est proposé par Monsieur Keven Boutin,
Appuyé par Monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité;

QUE M. Maxime Vachon ingénieur pour ÉQIP Solutions Génie soit autorisé à transmettre la demande d'autorisation et l'ensemble des plans et devis pour l'obtention du certificat d'autorisation nécessaire à la réalisation des travaux;

Que la ville de Beauceville accepte et s'engage à intervenir avec 9334-0214 Québec inc. (Mickael Plante) pour des travaux de prolongement des services municipaux dans la route Fraser et dans le développement présenté dans la demande d'autorisation ministérielle;

QUE la ville de Beauceville s'engage à transmettre au MELCC, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée, et ce, au plus tard soixante (60) jours après la mise en service des installations;

QUE la ville s'engage à ajouter le débit d'eaux usées occasionné par le projet au plan de compensation déjà réalisé et à tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visé par le plan de gestion de débordements, y compris ceux liés aux redéveloppements;

QUE la ville de Beauceville s'engage à entretenir les ouvrages et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien du bassin de rétention.

SPORTS, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

R-2021-06-7049 : Octroi de contrat pour l'affichage de l'aréna, du centre des loisirs et de Marie-Philip Poulin

CONSIDÉRANT QUE l'affichage de l'aréna, du centre des loisirs et de Marie-Philip Poulin doit être fait;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des loisirs des parcs a procédé à des demandes de soumissions sur invitation;

CONSIDÉRANT qu'une seule offre a été déposée au montant de 46 445\$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des loisirs, M. François Langevin, d'accepter l'offre de Premium Image ;

Il est proposé par Monsieur Keven Boutin,
Appuyé par Monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité;

QUE la Ville de Beauceville accepte l'offre de Premium Image au montant de quarante-six mille quatre cent quarante-cinq (46 445\$) excluant les taxes;



Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021 (suite)

QUE pour en défrayer les coûts, la Ville de Beauceville approprie le montant total à même le règlement R2018-398.

FINANCES

R-2021-06-7050 : Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par Monsieur Keven Boutin,
Appuyé par Monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité;

QUE le bordereau des comptes daté du 31 mai soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

R-2021-06-7051 : Radiation de créances jugées irrécouvrables

CONSIDÉRANT QUE suite à des procédures de réclamations, il y a lieu de radier certaines créances jugées irrécouvrables;

Il est proposé par Madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyé par Monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil autorise la radiation des livres comptables de la Ville la somme de 16 219.39\$ de créances jugées irrécouvrables;

QUE le conseil autorise le service des finances à faire les écritures comptables requises à cette fin.

R-2021-06-7052 : Annulation d'un solde résiduaire

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu.

CONSIDÉRANT QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

CONSIDÉRANT QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

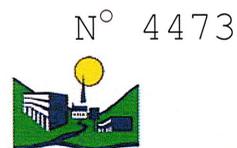
CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

Il est proposé par Madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyé par Monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité;

QUE la Ville de Beauceville modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :



Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021 (suite)

- par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
- par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
- par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Ville de Beauceville informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe « A »

QUE la Ville de Beauceville demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe « A ».

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

R-2021-06-7053 : Affectation pour le refinancement du règlement No 2015-330

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville a réalisé un excédent de recettes pour l'exercice financier 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Beauceville, après analyse et recommandation du comité des finances, a décidé d'affecter une part de cet excédentaire;

Il est proposé par Monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par Madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil autorise une affectation d'un montant de 315 500\$ à même l'excédent de fonctionnements non affecté (surplus accumulé) pour le remboursement du service de dette lors du refinancement du règlement No 2015-330 lors du refinancement de novembre 2021;

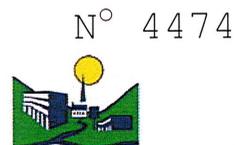
QUE le cas échéant, cette somme soit retournée au surplus non affecté.

R-2021-06-7054 : Affectation pour le dépassement de coût du règlement No 2018-394

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville a réalisé un excédent de recettes pour l'exercice financier 2020;



Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021 (suite)

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Beauceville, après analyse et recommandation du comité des finances, a décidé d'affecter une part de cet excédentaire;

Il est proposé par Monsieur Bernard Gendreau,
Appuyé par Monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil autorise une affectation d'un montant de 65 000\$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé) pour le dépassement du coût du règlement R2018-394 Prolongement de services route Fraser phase 1;

QUE le cas échéant, cette somme soit retournée au surplus non affecté.

R-2021-06-7055 : Affectation pour des travaux de pavage

CONSIDÉRANT QUE le Ville de Beauceville a réalisé un excédent de recettes pour l'exercice financier 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Beauceville, après analyse et recommandation du comité des finances, a décidé d'affecter une part de cet excédentaire;

Il est proposé par Monsieur Keven Boutin,
Appuyé par Monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil autorise une affectation d'un montant de 120 00\$ pour des travaux de pavage à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé);

QUE le cas échéant, cette somme soit retournée au surplus non affecté.

R-2021-06-7056 : Affectation pour la poursuite des travaux de la piste cyclable

CONSIDÉRANT QUE le Ville de Beauceville a réalisé un excédent de recettes pour l'exercice financier 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Beauceville, après analyse et recommandation du comité des finances, a décidé d'affecter une part de cet excédentaire;

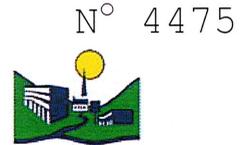
Il est proposé par Monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par Monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil autorise une affectation d'un montant de 335 000\$ relatif à la poursuite des travaux de la piste cyclable (traverse de la route 173 section Sud, descente de la piste cyclable jusqu'au pont, finalisation de la phase II) à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé);

QUE le cas échéant, cette somme soit retournée au surplus non affecté.



Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021 (suite)

R-2021-06-7057 : Affectation pour le fonds réservé de l'aréna

CONSIDÉRANT QUE le Ville de Beauceville a réalisé un excédent de recettes pour l'exercice financier 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Beauceville, après analyse et recommandation du comité des finances, a décidé d'affecter une part de cet excédentaire;

Il est proposé par Madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyé par Monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil autorise une affectation d'un montant de 100 000 à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé) au fonds réservé de l'aréna;

QUE le cas échéant, cette somme soit retournée au surplus non affecté.

R-2021-06-7058 : Affectation pour assumer les passifs à court terme de l'entité de la Corporation de l'aréna de Beauceville suite à la vente des actifs et passifs à la Ville de Beauceville

CONSIDÉRANT QUE le Ville de Beauceville a réalisé un excédent de recettes pour l'exercice financier 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Beauceville, après analyse et recommandation du comité des finances, a décidé d'affecter une part de cet excédentaire;

Il est proposé par Madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyé par Monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité;

QUE soit affecté un montant de 100 000\$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé) afin d'assumer les passifs à court terme de l'entité la Corporation de l'aréna de Beauceville suite à la vente des actifs et des passifs à la Ville de Beauceville;

QUE le cas échéant, cette somme soit retournée au surplus non affecté.

R-2021-06-7059 : Création d'un fonds réservé pour d'éventuel besoin relatif au Parc Industriel

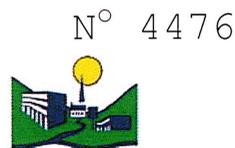
CONSIDÉRANT QUE le Ville de Beauceville a réalisé un excédent de recettes pour l'exercice financier 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Beauceville, après analyse et recommandation du comité des finances, a décidé d'affecter une part de cet excédentaire;

Il est proposé par Monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par Monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité;



Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021 (suite)

QUE le conseil autorise la création d'un fonds réservé pour d'éventuel besoin relatif au Parc Industriel;

QUE le conseil autorise l'affectation d'un montant de 33 375\$ (représentant 50% des prix de vente de terrains réalisés dans le parc industriel en 2020) à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé).

R-2021-06-7060 : Création d'un fonds réservé pour d'éventuels besoins en honoraires professionnels divers

CONSIDÉRANT QUE le Ville de Beauceville a réalisé un excédent de recettes pour l'exercice financier 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Beauceville, après analyse et recommandation du comité des finances, a décidé d'affecter une part de cet excédentaire;

Il est proposé par Monsieur Bernard Gendreau,
Appuyé par Monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil autorise la création d'un fonds réservé pour d'éventuels besoins en honoraires professionnels divers (études géotechniques, plans et devis, etc.) pour la réalisation de travaux de voirie et ruraux;

QUE le conseil autorise l'affectation d'un montant de 100 000\$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé).

R-2021-06-7061 : Résolution visant la libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du regroupement Estrie pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 1^{er} décembre 2016

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville est titulaire d'une police d'assurance émie par l'assureur Lloyds sous le numéro MNL00131 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} décembre 2015 au 1^{er} décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT QU'UN fonds de garantie d'une valeur de 200 002\$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Ville de Beauceville y a investi une quote-part de 16 749\$ représentant 8% de la valeur totale du fonds;

CONSIDÉRANT QUE la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds :

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise



Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021 (suite)

ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyds touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyds pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 1^{er} décembre 2016 pour laquelle les coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville demande que le reliquat de 160 357.75\$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT QU'IL est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 1^{er} décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'assureur Lloyds pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 1^{er} décembre 2016;

Il est proposé par Madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyé par Monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité;

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Estrie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Communications

Affaires nouvelles – Démission



Ville de Beauceville

N° 4478

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021 (suite)

Période de questions

LEVÉE DE LA SÉANCE

R-2021-06-7062: Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Keven Boutin
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

Mélissa Rodrigue, Assistante greffière



Ville de Beauceville



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUIN 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 14 juin 2021 à 19 h 30 et à laquelle sont présents monsieur le maire François Veilleux, madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux et messieurs les Conseillers Keven Boutin, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu et Bernard Gendreau, sous la présidence de S.H. le Maire.

Étaient également présents : Monsieur Serge Vallée, directeur général et Mme Mélissa Rodrigue, assistante-greffière

Le quorum est constaté

OUVERTURE

La séance est ouverte à 19 h 30.

ORDRE DU JOUR

R-2021-06-7063 : Adoption de l'ordre du jour

Considérant l'ordre du jour suivant rédigé par l'assistante-greffière sur demande verbale du Maire :

1. Constat du Quorum ;
2. Ordre du jour ;
3. ~~Embauche journalier parcs, loisirs et aréna;~~ **reportée**
4. Embauche journalier aréna, parcs et loisirs;
5. Certificat d'autorisation;
6. Acquisition terrain route Fraser;
7. Aide financière Chambre de commerce;
8. Octroi de contrat pour le pavage et surfacage de rue;
9. Octroi de contrat pour l'acquisition d'un camion à benne;
10. Octroi de contrat pour étude géotechnique pour la traverse de la rivière Chaudière;
11. Octroi de contrat pour le pavage et les bordures de la 87^e Rue;
12. ~~Concours Jardin dans ma ville;~~ **retirée**
13. Demande d'autorisation pour la MRC
14. Période de questions;
15. Tout autre sujet si le Conseil est complet et y consent;
16. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par Monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour préparé par l'assistante-greffière soit adopté tel que rédigé.

R-2021-06-7064 : Embauche d'un journalier aréna, parcs et loisirs

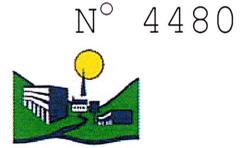
CONSIDÉRANT QUE suite à la mise en candidature au poste de journalier aréna, parcs et loisirs, plusieurs candidatures ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'embauche a eu lieu et que Monsieur Kevin Boutin répondait aux critères demandés;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande unanimement son embauche;



Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2021 (suite)

Il est proposé par Monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par Monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité;

QUE la Ville de Beauceville embauche monsieur Kevin Boutin au poste de journalier aréna, parcs et loisirs;

QUE M. Serge Vallée, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'embauche.

R-2021-06-7065 : Résolution pour l'émission du certificat d'autorisation demandé par M. Mickaël Plante, président de 9334-0214 Québec Inc. dans le but d'obtenir l'autorisation de poursuivre le développement Fraser pour la phase II et l'autorisation de signature pour l'entente avec le promoteur

ATTENDU QUE M. Mickaël Plante, président de 9334-0214 QUÉBEC INC. et promoteur du développement Fraser demande le prolongement de la phase II de son développement;

ATTENDU QU'UN certificat d'autorisation doit être émis par la Ville de Beauceville pour autoriser le prolongement des services et des rues de la phase II du développement;

ATTENDU QUE les plans ont été présentés au service de l'urbanisme et sont conformes à la réglementation municipale;

Il est proposé par Monsieur Bernard Gendreau;
Appuyé par Monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville **accorde un certificat d'autorisation** à M. Mickaël Plante, président de 9334-0214 QUÉBEC INC. pour lui permettre de faire la Phase II de son développement (Fraser) et de déposer une demande d'autorisation au MELCC;

QUE M. le Maire François Veilleux ainsi que la personne responsable du greffe ou l'assistante au greffe soient autorisés à signer pour la Ville de Beauceville l'entente des promoteurs qui doit être raturée avant l'exécution de travaux.

R-2021-06-7066 : Acquisition terrain route Fraser

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville participe au développement de la Route Fraser pour promouvoir la construction résidentielle ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du terrain lot 3 488 505 ont offert une partie de leur propriété afin de faciliter la mise en place des installations de rétention d'eau de surface devant être mises en place par la Ville;

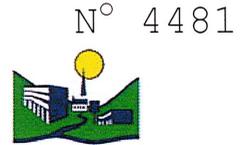
CONSIDÉRANT QUE l'acquisition va permettre de réduire de façon significative les coûts de construction des installations de drainage et de rétention d'eau de surface;

Il est proposé par Madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyé par Monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Beauceville acquière une partie du lot 3 488 505 du cadastre de du Québec, circonscription foncière de Beauce, d'une superficie approximative de



Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2021 (suite)

132 000 pi² au montant de 40 000 \$ plus taxes applicables aux entreprises 9052-6823 QUÉBEC INC. et 9215-7833 QUÉBEC INC., tous deux copropriétaires;

QUE la somme payable soit acquittée à même le règlement d'emprunt à venir qui sera affecté à la réalisation des travaux de développement ;

QUE la Ville de Beauceville mandate Mme Nadia Parent, arpenteuse-géomètre pour procéder au lotissement de la partie de terrain à acquérir;

QUE la Ville de Beauceville mandate Me Denys Quirion, notaire pour la préparation de l'acte notarié ;

QUE M. le Maire François Veilleux ainsi que la personne responsable du greffe ou l'assistante au greffe, soient autorisées à signer le contrat à intervenir pour la Ville de Beauceville.

R-2021-06-7067 : Aide financière pour la Chambre de commerce

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville octroyait, au cours des dernières années, une aide financière à la Chambre de commerce de Beauceville pour ses activités;

CONSIDÉRANT les difficultés de la Chambre de commerce lors de la dernière année suite à la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce souhaite poursuivre ses activités de réseautage, de refaire son site internet et relancer le « membership » de son organisation;

Il est proposé par Monsieur Keven Boutin,
Appuyé par Monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité;

QUE la Ville de Beauceville octroie un don de 7 000\$ à la Chambre de commerce de Beauceville afin de la soutenir dans sa mission et que les fonds seront pris à même le budget d'opération.

R-2021-06-7068 : Octroi de contrat pour le pavage et le surfacage des rues

CONSIDÉRANT les soumissions reçues suite à la parution de l'appel d'offres sur le SEO pour le surfacage et le pavage dans les rues de la municipalité ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues par :

Pavage Sartigan :	144 072.88\$ taxes incluses
Construction Abénakis :	132 743.83\$ taxes incluses
Construction BML :	205 037.73\$ taxes incluses

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux, M. Stéphane Poulin, d'accepter la plus basse soumission ;

Il est proposé par Monsieur Bernard Gendreau,
Appuyé par Monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité;



Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2021 (suite)

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de Construction Abénakis au montant de cent trente-deux mille sept cent quarante-trois dollars et quatre-vingt-trois sous (132 743.83\$) taxes incluses ;

QUE pour en défrayer les coûts, la Ville de Beauceville approprie le montant à même le budget d'opération prévu à cet effet.

R-2021-06-7069 : Octroi de contrat pour l'acquisition d'un camion à benne

CONSIDÉRANT le vieillissement de la flotte des camions de la Ville et le besoin en véhicules pour le service des travaux publics afin de réaliser pleinement sa mission;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville a projeté l'acquisition d'un nouveau camion 10 roues à benne pour l'exercice financier 2021;

CONSIDÉRANT la seule soumission reçue suite à la parution de l'appel d'offres sur le SEAO pour l'acquisition d'un camion 10 roues à benne neuf ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue par :

GloboCam : 206 270.00\$ excluant les taxes

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux, M. Stéphane Poulin, d'accepter la soumission de Globocam;

Il est proposé par Monsieur Sylvain Bolduc;
Appuyé par Monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de Globocam au montant de deux cent six mille deux cent soixante-dix dollars (206 270.00\$) excluant les taxes ;

QUE pour en défrayer les coûts, la Ville de Beauceville approprie le montant à même le fonds de roulement prévu à cet effet.

R-2021-06-7070 : Octroi de contrat pour l'étude géotechnique pour la traverse de la rivière Chaudière

CONSIDÉRANT QUE la traverse d'aqueduc sous la Rivière Chaudière à atteint sa fin de vie utile et qu'il est recommandé, dans le plan d'intervention de la Ville, de procéder à sa réfection complète;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser les plans et devis pour les travaux de réfection, la firme d'ingénierie responsable du projet (Stantec) a besoin d'une étude géotechnique;

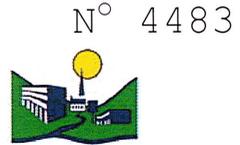
CONSIDÉRANT la demande de prix pour la réalisation d'une étude géotechnique;

CONSIDÉRANT QU'une seule offre a été reçue suite à une demande de prix :

FXInnov : 74 150.00\$ excluant les taxes
Englobe : refus de soumission, car montant plus élevé que 100 000\$



Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2021 (suite)

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Pier-Luc Rancourt, chargé de projet pour la MRC Beauce-Sartigan d'accepter l'offre reçue ;

Il est proposé par Monsieur Keven Boutin,
Appuyé par Monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité;

QUE la Ville de Beauceville accepte l'offre de FXInnov au montant de soixante-quatorze mille cent cinquante dollars (74 150.00\$) excluant les taxes ;

QUE les coûts soient défrayés à même la subvention de la TECQ.

R-2021-06-7071 : Octroi de contrat pour le pavage et les bordures de la 87^e Rue

CONSIDÉRANT QUE suite aux travaux de construction de la nouvelle aréna le pavage de la 87^e Rue doit être refait et des bordures ajoutées ;

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics a effectué une demande de prix pour le pavage et les bordures de la 87^e Rue ;

CONSIDÉRANT QU'une seule offre a été reçue suite à cette demande :

Excavations & Pavages de Beauce : 34 340.40\$ excluant les taxes
Construction AD Roy : refus de soumissionner

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics, M. Stéphane Poulin, d'accepter l'offre d'Excavations & Pavages de Beauce ;

Il est proposé par Monsieur Bernard Gendreau,
Appuyé par Madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité;

QUE la Ville de Beauceville accepte l'offre d'Excavations & Pavages de Beauce au montant de trente-quatre mille trois cent quarante et quarante (34 340.40\$) excluant les taxes ;

QUE pour en défrayer les coûts, la Ville de Beauceville approprie le montant total à même le fonds de roulement.

R-2021-06-7072 : Demande d'autorisation à la MRC

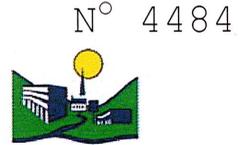
CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville, à des fins de sécurité publique, a comme projet de retirer des vestiges (batardeaux) dans la Rivière Chaudière;

CONSIDÉRANT QUE suite à des discussions avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, le retrait de vestige peut faire l'objet d'une demande d'autorisation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a mandaté une firme d'ingénierie afin de l'accompagner dans sa démarche auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques;



Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2021 (suite)

CONSIDÉRANT QUE la responsabilité des cours d'eau relève de la compétence de la Municipalité régionale de comté Robert-Cliche et que la Ville doit faire une demande auprès de celle-ci pour la réalisation de son projet;

Il est proposé par Monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par Monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville de Beauceville demande le consentement à la Municipalité régionale de comté Robert-Cliche d'effectuer sa demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques pour le retrait des vestiges (batardeaux) dans la Rivière Chaudière.

Période de questions

LEVÉE DE LA SÉANCE

R-2021-06-7073 : Levée de la séance

Il est proposé par Madame Marie-Andrée Giroux;
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

Mélissa Rodrigue, Assistante-greffière





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JUIN 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 21 juin 2021 à 21 h 27 et à laquelle sont présents monsieur le maire François Veilleux, madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux et messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu et Bernard Gendreau, sous la présidence de S.H. le Maire.

Étaient également présents : Monsieur Serge Vallée, directeur général et Mme Mélissa Rodrigue, assistante-greffière

Le quorum est constaté

OUVERTURE

La séance est ouverte à 21 h 27.

ORDRE DU JOUR

R-2021-06-7074 : Adoption de l'ordre du jour

Considérant l'ordre du jour suivant rédigé par l'assistante-greffière sur demande verbale du Maire :

1. Constat du Quorum ;
2. Ordre du jour ;
3. Embauche d'un journalier parcs, loisirs et aréna;
4. Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;
5. Approbation du changement #28 – Construction du nouvel aréna
6. Période de questions;
7. Tout autre sujet si le Conseil est complet et y consent;
8. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par Monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour préparé par l'assistante-greffière soit adopté tel que rédigé.

R-2021-06-7075 : Embauche d'un journalier parcs, loisirs et aréna

CONSIDÉRANT QUE suite à la mise en candidature au poste de journalier parcs, loisirs et aréna, plusieurs candidatures ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'embauche a eu lieu et que Monsieur Jérôme Maheux répondait aux critères demandés;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande unanimement son embauche;

Il est proposé par Monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par Monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité;





Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2021 (suite)

QUE la Ville de Beauceville embauche monsieur Jérôme Maheux au poste de journalier parcs, loisirs et aréna;

QUE M. Serge Vallée, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'embauche.

R-2021-06-7076 : Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure

CONSIDÉRANT que la Ville de Beauceville souhaite ajouter des jeux d'eau sur le plateau sportif ;

Il est proposé par Monsieur Sylvain Bolduc;
Appuyé par Monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville autorise la présentation du projet des jeux d'eau au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure ;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Beauceville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre ;

QUE la Ville de Beauceville désigne Monsieur François Langevin, directeur des sports et loisirs comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

R-2021-06-7077 : Approbation de changement #28 – Construction du nouvel aréna

CONSIDÉRANT la demande de changement #28 par Honco Bâtiment d'Acier pour la fourniture de 2 poignées à verrouillage électronique pour le secteur de rangement des équipements, le tout augmentant le prix total de 924.00\$ excluant les taxes ;

Il est proposé par Madame Marie-Andrée Giroux;
Appuyé par Monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville approuve la demande de changement #28 ;

QUE M. François Langevin, directeur des loisirs, soit autorisé à signer tout document relatif à l'autorisation de changement au nom de la Ville ;

QUE le montant soit payé à même le règlement d'emprunt No 2018-398.

Période de questions

LEVÉE DE LA SÉANCE





SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2021 (suite)

R-2021-06-7078 : Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Bernard Gendreau ;
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

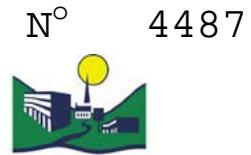
FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

Mélissa Rodrigue, Assistante-greffière





Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 5 Juillet 2021 à 19 h 30 par visioconférence et à laquelle sont présents monsieur le maire François Veilleux, madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux et messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu et Bernard Gendreau, sous la présidence de S.H. le Maire.

Étaient également présents : Monsieur Serge Vallée, directeur général Mme Mélissa Rodrigue, assistante-greffière et Me Pamela Lavoie-Savard, greffière

OUVERTURE

La séance est ouverte à 19 h 30.

Dépôt par M. le Maire des faits saillants

ORDRE DU JOUR

R-2021-07-7079 : Adoption de l'ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux de juin 2021;
4. Acquisition des actifs de l'Aréna de Beauceville Inc.;
5. Résolution pour autoriser un transfert de fonds à la Corporation de développement industriel de Beauceville;
6. Aide financière Regroupement hockey Beauce-Centre;
7. Approbation du bordereau de compte;
8. Radiation des taxes municipales;
9. Communications;
10. Affaires nouvelles – Avis de motion règlement 2021-445;
11. Période de questions;
12. Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par Monsieur Sylvain Bolduc;
Appuyé par Monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité.

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

GREFFE

R-2021-07-7080 : Adoption des procès-verbaux de juin 2021

Il est proposé par Monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par Monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité;

QUE les procès-verbaux des 7, 14 et 21 juin 2021 soient adoptés tels que rédigés.

R-2021-06-7081 : Acquisition des actifs de l'Aréna de Beauceville Inc.

IL EST RÉSOLU que la Ville de Beauceville acquiert avec effet rétroactif au 30 juin 2021, tous les actifs de l'Aréna de Beauceville Inc., comprenant sans restreindre la généralité de ce qui précède :



Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021 (suite)

- L'immeuble connu et désigné comme étant le lot 3 488 463 du Cadastre du Québec, circonscription du Québec, circonscription foncière de Beauce.

Avec bâtisses portant le numéro 116, 125^e Rue, Beauceville, Québec, G5X 2R3 ;

- Tous les biens suivants :
 - o Compresseur et système de réfrigération;
 - o Déshumidificateur de l'enceinte;
 - o Zamboni et taille bordure;
 - o Tableau indicateur;
 - o Douche d'urgence;
 - o Machine pour aiguiser les patins et accessoires;
 - o Mini bandes;
 - o Six (6) buts;
 - o Supports d'apprentissage rouge;
 - o Inventaire de proshop;
 - o Quatre (4) congélateurs;
 - o Une (1) table froide;
 - o Quatre (4) caisses de son;
 - o Une télévision avec projecteur;
 - o Dix (10) tables et cinquante (50) chaises;
 - o Trois (3) coffres forts.
- Tous les soldes des comptes bancaires;
- Tous les comptes à recevoir et créances;

LE TOUT en considérant l'assumption par la Ville de toutes les dettes de l'Aréna Beauceville, sans exception.

LE TOUT conformément à un projet d'acte de vente qui a été soumis pour approbation.

Il est proposé par Monsieur Sylvain Bolduc;
Appuyé par Madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité ;

D'autoriser le maire, M. François VEILLEUX et l'assistante-greffière Mélissa RODRIGUE à signer tous documents pour donner effets aux présentes.

R-2021-07-7082 : Résolution pour autoriser un transfert de fonds à la Corporation de développement industriel de Beauceville

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville promeut son développement socio-économique en partenariat avec la Corporation de développement industriel de Beauceville ;

Il est proposé par Monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par Monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville de Beauceville soit autorisé à effectuer un transfert de fonds au montant de 25 961.09\$ à la Corporation de développement industriel.



Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021 (suite)

TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU – VOIRIE

S.O.

SÉCURITÉ

S.O.

URBANISME

S.O.

SPORTS, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

R-2021-07-7083: Aide financière regroupement hockey Beauce-Centre

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville octroyait, au cours des dernières années, une aide financière au Regroupement hockey Beauce-Centre via le prix des locations de glace;

CONSIDÉRANT les difficultés financières pour l'organisme suite à la dernière saison qui a été annulée à cause de la COVID ;

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement hockey Beauce-Centre souhaite continuer ses activités pour la saison 2021-2022 ;

Il est proposé par Monsieur Bernard Gendreau;
Appuyé par Monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte d'octroyer une aide financière de 2 500\$ au Regroupement Hockey Beauce-Centre afin de les soutenir pour la saison 2021-2022 et que les fonds seront pris à même le budget d'opération.

FINANCES

R-2021-07-7084 : Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par Madame Marie-Andrée Giroux;
Appuyé par Monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité;

QUE le bordereau des comptes daté du 30 juin soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

R-2021-07-7085 : Radiation des taxes municipales

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville a acquis les actifs et les passifs de l'Aréna Beauceville inc. en date du 30 juin 2021 ;



Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021 (suite)

Il est proposé par Monsieur Bernard Gendreau;
Appuyé par Monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité;

QUE la Ville de Beauceville renonce à l'arréage des taxes municipales au montant de 55 853.45\$

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Communications

Affaires nouvelles

R-2021-07-7086 : Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-445 (acquisition ancienne aréna)

Monsieur Bernard Gendreau donne un **avis de motion** à l'effet qu'un règlement portant le numéro 2021-445 relatif à une dépense et un emprunt de 900 000\$ afin que la Ville de Beauceville assume la dette en lien avec la cession des actifs et passifs de l'ancien aréna.

Monsieur Bernard Gendreau procède au **dépôt** du projet de règlement 2021-445.

Période de questions

LEVÉE DE LA SÉANCE

R-2021-07-7087: Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Bernard Gendreau;
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

Mélissa Rodrigue, Assistante greffière





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 JUILLET 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 8 Juillet 2021 à 16 h 30 et à laquelle sont présents monsieur le maire François Veilleux, madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux (via zoom) et messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc (par téléphone), Claude Mathieu (par téléphone) et Bernard Gendreau (via zoom), sous la présidence de S.H. le Maire.

Étaient également présents : Monsieur Serge Vallée, directeur général et Me Pamela Lavoie-Savard, greffière

OUVERTURE

La séance est ouverte à 16 h 30.

Dépôt par M. le Maire des faits saillants

ORDRE DU JOUR

R-2021-07-7088 : Adoption de l'ordre du jour

1. Constat du quorum ;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du règlement d'emprunt 2021-445 relatif à la dette de l'ancien aréna ;
4. Période de questions ;
5. Tout autre sujet si le Conseil est complet et y consent ;
6. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu;
Appuyé par madame Marie-Andrée Veilleux et résolu à l'unanimité.

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

R-2021-07-7089 : Adoption du règlement d'emprunt 2021-445 relatif à la dette de l'ancien aréna

Considérant que le projet de règlement d'emprunt 2021-445 a été déposé à la séance ordinaire du 5 juillet 2021.

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité.

QUE le Règlement d'emprunt 2021-445 soit adopté.

LEVÉE DE LA SÉANCE

R-2021-07-7090: Levée de la séance

Il est proposé par madame Marie-Andrée Veilleux
Et résolu à l'unanimité
QUE la séance soit levée.

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

PAMÉLA LAVOIE-SAVARD, greffière





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce lundi, 12 juillet 2021 à 19:30 et à laquelle sont présents monsieur le maire François Veilleux, madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux et messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu et Bernard Gendreau, sous la présidence de S.H. le Maire.

Étaient également présents : Monsieur Serge Vallée, directeur général et Me Pamela Lavoie-Savard, greffière

OUVERTURE

La séance est ouverte à 19:30.

Dépôt par M. le Maire des faits saillants

ORDRE DU JOUR

R-2021-07-7091 : Adoption de l'ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 2021-446 ;
4. Support financier pour le projet du Quartier de la débâcle ;
5. Nomination du maire adjoint ;
6. Période de questions ;
7. Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité.

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

R-2021-07-7092 : Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-446

Monsieur Claude Mathieu donne un **avis de motion** à l'effet qu'un règlement d'emprunt 2021-446 relatif à une dépense de deux millions six cent mille (2 600 000 \$) et à un emprunt de deux millions six cent mille (2 600 000 \$) pour le prolongement des infrastructures sous la route Fraser, le prolongement de la 33e avenue et l'ajout d'une nouvelle rue entre la 33e avenue et la route Fraser ;

Monsieur Claude Mathieu procède au **dépôt** du projet de règlement 2021-446.

R-2021-07-7093 : Support financier pour le projet du Quartier de la débâcle

Considérant que la Ville de Beauceville désire apporter un support financier au projet du Quartier de la débâcle ;

Considérant que l'article 151 de la *Loi sur le patrimoine culturel* permet à une municipalité de financer un élément du patrimoine culturel identifié ou cité par elle ;





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021 (suite)

Considérant que La maison d'Élyse constitue l'élément du patrimoine culturel du Quartier de la débâcle ;

Considérant que la municipalité doit citer La maison d'Élyse si elle veut pouvoir procéder au financement du projet du Quartier de la débâcle, conformément à l'article 127 de la *Loi sur le patrimoine culturel* ;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité.

QUE le Conseil autorise la Ville de Beauceville à amorcer un processus afin que La maison d'Élyse soit citée et devienne ainsi un élément du patrimoine culturel en vertu de la Loi.

R-2021-07-7094 : Nomination d'un maire suppléant

Considérant que le Conseil doit nommer un nouveau maire suppléant ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité.

Que madame Marie-Andrée Giroux soit nommée mairesse suppléante jusqu'à la fin du mandat actuel.

Période de questions

LEVÉE DE LA SÉANCE

R-2021-07-7095 : Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

PAMÉLA LAVOIE-SAVARD, greffière





VILLE DE BEAUCEVILLE



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUILLET 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce lundi, 26 juillet 2021 à 20 h 20 et à laquelle sont présents:

Madame la conseillère et mairesse suppléante Marie-Andrée Giroux
Messieurs les conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu et Bernard Gendreau

Sont également présents :

Messieurs Serge Vallée, directeur général, et Me Paméla Lavoie-Savard, greffière

En l'absence du maire, la séance est présidée par la mairesse suppléante.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 20 h 20.

ORDRE DU JOUR

R-2021-07-7096 : Adoption de l'ordre du jour

1. Constat du quorum ;
2. Ordre du jour ;
3. Acquisition d'une partie du lot 3 488 505 aux entreprises propriétaires 9052-6823 Québec inc. (Gaétan Veilleux) et 9215-7833 Québec inc. (Julien Veilleux) pour le Développement Fraser ;
4. Adoption de la Politique sur les conditions de travail des employés municipaux ;
5. Adoption de la Politique sur les conditions de travail du personnel cadre ;
6. Ajustement salarial visant à pallier l'augmentation du coût de la vie pour l'année 2022 ;
7. Octroi d'une aide financière de 50 000 \$ à la Corporation du Quartier de la débâcle afin de soutenir son développement et la mise en place de ses infrastructures ;
8. Octroi d'un contrat pour l'évaluation environnementale phase I et la caractérisation écologique du secteur du prolongement des services de la 59e avenue et de la 183e rue du parc industriel par l'entreprise Groupe Géos ;
9. Désignation d'un responsable pour la signature d'une convention d'aide et la gestion d'un projet concernant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques pour les enfants d'âge préscolaire ;
10. Transfert de fonds à la Corporation de développement industriel de Beauceville ;
11. Adoption du Règlement 2021-446 ;



VILLE DE BEAUCEVILLE



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUILLET 2021 (suite)

12. Avis de motion, dépôt et adoption du premier projet de règlement 2021-447 ;
13. Avis de motion, dépôt et adoption du premier projet de règlement 2021-448 ;
14. Avis de motion, dépôt et adoption du premier projet de règlement 2021-449 ;
15. Avis de motion, dépôt et adoption du premier projet de règlement 2021-450 ;
16. Avis de motion, dépôt et adoption du premier projet de règlement 2021-451 ;
17. Autorisation pour la tenue de l'événement Beauce Rock sur l'Île Ronde le
21 août 2021 ;
18. Autorisation pour les événements prévus sur le territoire de la Ville de
Beauceville ;
19. Changement de lieu pour les prochaines séances du Conseil municipal ;
20. Période de questions ;
21. Tout autre sujet si le Conseil est complet et y consent ;
22. Levée de la séance.

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité.

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

R-2021-07-7097 : Acquisition d'une partie du lot 3 488 505, Développement Fraser

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville participe au développement de la route Fraser pour promouvoir la construction résidentielle ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du terrain lot 3 488 505, en aval hydraulique du drainage pluvial de la zone à développer, ont offert une partie de leur propriété pour faciliter la mise en place des installations de rétention d'eau de surface que la Ville doit mettre en place ;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition va permettre de réduire de façon significative les coûts de construction des installations de drainage et de rétention d'eau de surface ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville acquière une partie du lot 3 488 505 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, d'une superficie approximative de 132 000 pi² au montant de 40 000 \$ plus taxes applicables aux entreprises 9052-6823 QUÉBEC INC. (Gaétan Veilleux) et 9215-7833 QUÉBEC INC. (Julien Veilleux), tous deux copropriétaires ;

QUE la somme payable soit acquittée à même le règlement d'emprunt à venir qui sera affecté à la réalisation des travaux de développement ;

QUE la Ville de Beauceville mandate Mme Nadia Parent, arpenteuse-géomètre pour procéder au lotissement de la partie de terrain à acquérir ;



VILLE DE BEAUCEVILLE



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUILLET 2021 (suite)

QUE la Ville de Beauceville mandate M^e Denys Quirion, notaire pour la préparation de l'acte notarié ;

QUE M. le Maire François Veilleux ainsi que la greffière M^e Pamela Lavoie-Savard, soient autorisées à signer le contrat à intervenir pour la Ville de Beauceville ainsi que tout autre document nécessaire à la transaction.

R-2021-07-7098 : Adoption de la Politique sur les conditions de travail des employés municipaux

CONSIDÉRANT QUE dans un souci d'équité pour les employés non couverts par un certificat d'accréditation œuvrant à la Ville de Beauceville et dans le but de faciliter la gestion du personnel, le directeur général a déposé au comité des ressources humaines un projet de politique sur les conditions de travail des employés municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité des ressources humaines ont analysé le projet de politique présenté par le directeur général et ont émis leurs opinions ainsi que leurs avis sur celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, après avoir intégré les avis du comité, recommande au conseil d'adopter la politique sur les conditions de travail des employés municipaux ;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville adopte la politique sur les conditions de travail des employés municipaux déposé par le directeur général ;

QUE la politique sur les conditions de travail des employés municipaux abroge et remplace tout document ou contrat antérieur régissant les conditions de travail de chaque employé non couvert par un certificat d'accréditation œuvrant à la Ville de Beauceville ;

R-2021-07-7099 : Adoption de la Politique sur les conditions de travail du personnel cadre

CONSIDÉRANT QUE dans un souci d'équité pour le personnel cadre œuvrant à la Ville de Beauceville et dans le but de faciliter la gestion du personnel, le directeur général a déposé au comité des ressources humaines un projet de politique sur les conditions de travail du personnel cadre ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité des ressources humaines ont analysé le projet de politique présenté par le directeur général et ont émis leurs opinions ainsi que leurs avis sur celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, après avoir intégré les avis du comité, recommande au conseil d'adopter la politique sur les conditions de travail du personnel cadre ;



VILLE DE BEAUCEVILLE



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUILLET 2021 (suite)

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc ;
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil de la Ville de Beauceville adopte la politique sur les conditions de travail du personnel cadre déposé par le directeur général ;

QUE la politique sur les conditions de travail du personnel cadre abroge et remplace tout document ou contrat antérieur régissant les conditions de travail de chaque employé ayant un statut de personnel cadre œuvrant à la Ville de Beauceville.

R-2021-07-7100 : Abrogation de la résolution R-2020-12-6902 adoptant une échelle salariale révisée

CONSIDÉRANT les nouvelles politiques sur les conditions de travail adoptées ce jour ;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville abroge la résolution R-2020-12-6902 qui adoptait l'échelle salariale révisée.

R-2021-07-7101 : Octroi d'une aide financière de 50 000 \$ à la Corporation du Quartier de la débâcle afin de soutenir son développement et la mise en place de ses infrastructures

CONSIDÉRANT la constitution de l'OBNL dénommée « Corporation du Quartier de la débâcle » ayant pour mission de développer, maintenir et rendre accessible le quartier et ses infrastructures dans une perspective d'appropriation locale et d'attractivité touristique en lien avec les inondations de la rivière Chaudière ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Quartier de la débâcle contribuera à l'amélioration et la valorisation de la culture, du patrimoine et de l'attrait touristique sur le territoire de la Ville de Beauceville ainsi qu'à son rayonnement ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Quartier de la débâcle apportera une plus-value à la population de la Ville de Beauceville en termes d'activités récréatives, culturelles et éducatives ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville appuie la mission de la Corporation du Quartier de la débâcle et a la volonté de soutenir le développement de celle-ci à l'aide d'un support financier et technique ;

CONSIDÉRANT l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* (ci-après : LCM) énonce que la Ville est compétente en matière de culture, de loisirs et de parcs et que les objets visés par la Corporation s'inscrivent précisément dans ces matières ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 85 de la LCM mentionne la compétence de la Ville pour le bien-être général de sa population ;



VILLE DE BEAUCEVILLE



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUILLET 2021 (suite)

CONSIDÉRANT QUE l'article 90 de la LCM stipule que toute municipalité locale peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée à l'égard des matières prévues notamment aux articles 4 et 85 ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc ;
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville octroie une aide financière de 50 000 \$ à la Corporation du Quartier de la débâcle afin de soutenir son développement et la mise en place de ses infrastructures.

R-2021-07-7102 : Octroi d'un contrat pour l'évaluation environnementale phase I et la caractérisation écologique du secteur du prolongement des services de la 59^e avenue et de la 183^e rue du parc industriel à l'entreprise Groupe Géos

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville agrandit le parc industriel par la construction d'une nouvelle 59^e Avenue et le prolongement de la 183^e Rue entre la 57^e avenue et la 59^e avenue ;

CONSIDÉRANT QU'une évaluation environnementale phase I et une caractérisation écologique doivent être faites sur les terrains qui seront desservis par les nouvelles rues ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été faite auprès de quatre entreprises pour effectuer l'évaluation environnementale phase I, la caractérisation écologique et une demande de certificat d'autorisation en fonction de l'article 22 de la LQE ;

CONSIDÉRANT QUE les propositions de prix reçues ont été les suivantes :

Groupe Géos : 6 350 \$, avant taxes

Gestizone : 8 100 \$, avant taxes

Groupe ABS : Sans réponse

Englobe : Sans réponse

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité.

QUE Groupe Géos soit mandaté pour effectuer l'évaluation environnementale Phase I, la caractérisation écologique et la demande d'autorisation en fonction de l'article 22 de la LQE pour le projet d'agrandissement du parc industriel par le prolongement de la 59^e Avenue et de la 183^e Rue, entre la 57^e et la 59^e Rue.

QUE le Groupe GÉOS soit autorisé à produire et déposer toutes demandes d'autorisation environnementales en fonction de l'article 22 de la LQE pour et au nom de la Ville de Beauceville dans le but d'obtenir l'autorisation de prolonger les services pour la 59^e Avenue et la 183^e Rue.

QUE Richard Longchamps, directeur de l'urbanisme soit autorisé à signer le mandat confirmant l'embauche du Groupe GÉOS pour les travaux souhaités.



VILLE DE BEAUCEVILLE



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUILLET 2021 (suite)

R-2021-07-7103 : Désignation d'un responsable pour la signature d'une convention d'aide et la gestion d'un projet concernant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques pour les enfants d'âge préscolaire

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques (Programme), qui vise à appuyer le développement d'initiatives pouvant soutenir, de diverses manières, l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques chez les enfants d'âge préscolaire, dans la perspective de les préparer à leur entrée à l'école et de contribuer ainsi à leur réussite éducative ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville a présenté une demande d'appui financier au Ministère en 2021-2022 pour un projet permettant de mettre en œuvre des activités et des partenariats soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques chez les enfants d'âge préscolaire ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité.

QUE madame Marie-Michelle Lachance, responsable de la bibliothèque, soit autorisée à signer la convention d'aide financière au nom de la Ville de Beauceville ;

QUE madame Marie-Michelle Lachance, responsable de la bibliothèque, soit désignée comme responsable du suivi du Programme pour un projet permettant de mettre en œuvre des activités et des partenariats soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques chez les enfants d'âge préscolaire.

R-2021-07-7104 : Transfert de fonds à la Corporation de développement industriel de Beauceville

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville promeut son développement socio-économique en partenariat avec la Corporation de développement industriel de Beauceville ;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville soit autorisée à effectuer un transfert de fonds au montant de 42 500 \$ à la Corporation de développement industriel.

R-2021-07-7105 : Adoption du Règlement 2021-446

CONSIDÉRANT QUE le 12 juillet 2021, lors d'une séance extraordinaire du Conseil, le *Projet de règlement 2021-446* a été déposé et qu'un avis de motion a été donné ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous eu une copie du *Règlement 2021-446* et ont pu émettre leur opinion à cet effet ;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité.



VILLE DE BEUCEVILLE



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUILLET 2021 (suite)

QUE le conseil adopte le *Règlement 2021-446 décrétant une dépense de deux millions six cent mille (2 600 000 \$) et un emprunt de deux millions six cent mille (2 600 000 \$) pour le prolongement des infrastructures sous la route fraser, le prolongement de la 33e avenue et l'ajout d'une nouvelle rue entre la 33e avenue et la route fraser.*

R-2021-07-7106 : Avis de motion, dépôt et adoption du premier projet de règlement 2021-447

Monsieur Sylvain Bolduc donne un **avis de motion** à l'effet que le *Règlement 2021-447 modifiant le plan d'urbanisme #2016-340 aux fins de modification des affectations « habitation (H) », « mixte-résidentielle/commerciale (M) » et « expansion urbaine (Ex) »* sera adopté.

Monsieur Sylvain Bolduc procède au **dépôt** du projet de règlement concerné.

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc ;
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement 2021-447.

R-2021-07-7107 : Avis de motion, dépôt et adoption du premier projet de règlement 2021-448

Monsieur Claude Mathieu donne un **avis de motion** à l'effet que le *Règlement 2021-448 modifiant le Règlement de zonage #2016-341 aux fins de concordances avec les règlements de la MRC Robert-Cliche* sera adopté.

Monsieur Claude Mathieu procède au **dépôt** du projet de règlement concerné.

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement 2021-448.

R-2021-07-7108 : Avis de motion, dépôt et adoption du premier projet de règlement 2021-449

Monsieur Bernard Gendreau donne un avis de motion à l'effet que le *Règlement 2021-449 modifiant le Règlement de lotissement #2016-342 aux fins de concordance au règlement #208-19 de la MRC Robert-Cliche* sera adopté.

Monsieur Bernard Gendreau procède au **dépôt** du projet de règlement concerné.

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement 2021-449.



VILLE DE BEAUCEVILLE



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUILLET 2021 (suite)

R-2021-07-7109 : Avis de motion, dépôt et adoption du premier projet de règlement 2021-450

Monsieur Sylvain Bolduc donne un **avis de motion** à l'effet que le *Règlement 2021-450 modifiant le Règlement de construction #2016-343 aux fins de concordance au règlement #208-19 de la MRC Robert-Cliche* sera adopté.

Monsieur Sylvain Bolduc procède au **dépôt** du projet de règlement concerné.

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc ;
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement 2021-450.

R-2021-07-7110 : Avis de motion, dépôt et adoption du premier projet de règlement 2021-451

Monsieur Claude Mathieu donne un **avis de motion** à l'effet que le *Règlement 2021-451 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale #2016-344 aux fins de corriger la zone 344-H et d'ajouter la zone 354-M* sera adopté.

Monsieur Claude Mathieu procède au **dépôt** du projet de règlement concerné.

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement 2021-451.

R-2021-07-7111 : Autorisation pour la tenue de l'événement Beauce Rock sur l'Île Ronde le 21 août 2021

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur du festival Beauce Rock a approché la Ville pour tenir sa première édition sur l'Île-Ronde ;

CONSIDÉRANT QUE l'événement est autorisé par la Santé publique du Québec et que les mesures sanitaires seront respectées ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement contribue au dynamisme et au rayonnement de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des participants est prioritaire ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville autorise la tenue du festival Beauce Rock du 21 août 2021 à 14 h jusqu'au 22 août à 1 h ;



VILLE DE BEUCEVILLE



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUILLET 2021 (suite)

QUE la Ville de Beauceville autorise le bruit occasionné durant cette période, afin qu'il ne constitue pas une nuisance au sens de l'article 2.5.1 du [Règlement sur la sécurité, la paix et le bon ordre](#), no RM-SQ-3 ;

QUE la Ville de Beauceville autorise la musique de ce festival du 21 août à 14 h jusqu'au 22 août à minuit ;

QU'une demande d'autorisation soit faite au ministère des Transports pour réduire le boulevard Renault à 2 voies face à l'accès à l'île Ronde ;

QUE la greffière, Me Paméla Lavoie-Savard, soit autorisée à signer le permis d'alcool demandé pour cet événement afin de confirmer que la Ville est d'accord avec la vente d'alcool à cette occasion.

R-2021-07-7112 : Autorisation pour les événements prévus sur le territoire de la Ville de Beauceville

CONSIDÉRANT QUE des activités sont prévues sur le territoire de la Ville de Beauceville, notamment dans le cadre du Programme Mardis en musique ;

CONSIDÉRANT QUE ces activités contribuent au dynamisme et au rayonnement de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des participants est prioritaire ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville autorise les activités suivantes, afin que le bruit alors occasionné ne constitue pas une nuisance au sens de l'article 2.5.1 du [Règlement sur la sécurité, la paix et le bon ordre](#), no RM-SQ-3 :

- 3 août : Mardis en musique sous le débarcadère de la Polyvalente St-François (19 h à 20 h) ;
- 10 août : Mardis en musique sous le débarcadère de la Polyvalente St-François (19 h à 20 h) ;
- 17 août : Mardis en musique sous le débarcadère de la Polyvalente St-François (19 h à 20 h) ;
- 24 août : Mardis en musique sous le débarcadère de la Polyvalente St-François (19 h à 20 h) ;
- 20 août : Ciné plein-air (lieu et heure à confirmer) ;
- 2 septembre : Ciné-piano (lieu et heure à confirmer) ;
- 17 octobre : La Grande marche Pierre Lavoie (lieu et heure à confirmer).

QU'une demande d'autorisation soit faite au ministère des Transports pour réduire le boulevard Renault à 2 voies face à l'accès à l'île Ronde ou pour bloquer des routes lorsqu'un de ces événements le requiert.



VILLE DE BEAUCEVILLE



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUILLET 2021 (suite)

R-2021-07-7113: Changement de lieu pour les prochaines séances du Conseil municipal

CONSIDÉRANT QUE les mesures sanitaires actuelles permettent que les séances du conseil soient de nouveau ouvertes au public, aux conditions suivantes :

- Abstention en cas de symptômes grippaux ;
- Distanciation physique d'un mètre ;
- Port du masque obligatoire ;
- Inscription au registre d'entrée obligatoire ;
- Désinfection des mains à l'entrée obligatoire ;

CONSIDÉRANT QU'aucune salle de l'hôtel de ville ne permet de respecter une distanciation suffisante entre les citoyens ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc ;
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité.

QUE les prochaines séances ordinaires aient lieu à la salle Armand-Berberi du Centre des loisirs de Beauceville, situé au 109, 125^e Rue, et ce, jusqu'à ce qu'un nouvel avis soit émis ;

QUE les prochaines séances ordinaires soient ouvertes au public, aux modalités énoncées ci-haut.

Période de questions

Aucune question n'a été reçue

LEVÉE DE LA SÉANCE

R-2021-07-7114 : Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MARIE-ANDRÉE GIROUX, mairesse suppléante

Me PAMÉLA LAVOIE-SAVARD, greffière



SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce lundi, 9 août 2021 à 19 h 30 et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Veilleux
Madame la conseillère et mairesse suppléante Marie-Andrée Giroux
Messieurs les conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu et Bernard Gendreau

Sont également présents :

Madame Mélanie Quirion, directrice générale adjointe, et Me Paméla Lavoie-Savard, greffière

La séance est présidée par le maire.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 19 h 30

MOT DE BIENVENUE

GREFFE

ORDRE DU JOUR

R-2021-08-7115 : Adoption de l'ordre du jour

1. Mot de bienvenue ;

GREFFE

2. Ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux de juillet 2021 ;
4. Mandat de représentation à la Chambre civile de la Cour du Québec, division des petites créances ;
5. Avis de motion et dépôt du *Projet de règlement déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux* ;
6. Avis de motion et dépôt du projet de *Projet de règlement d'emprunt no 2021-452* relatif au parc industriel ;

SERVICE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION INCENDIE

7. Pompiers comme premiers répondants ;
8. Nomination d'une lieutenant chez les pompiers ;
9. Entente en prévention incendie entre la Ville et la Régie intermunicipale ;
10. Adoption d'un protocole local d'intervention d'urgence ;
11. Mise à jour de l'équipement du Système de surveillance de la rivière Chaudière ;





SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2021 (suite)

12. Modification de la résolution R 2021-03-6955 afin qu'elle concerne le plan de mise en œuvre incendie de 2020 au lieu de celui de 2021 ;

13. Entente de collaboration en cas de sinistre avec le Domaine de la Beauceilloise ;

LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

14. Autorisation d'aide financière pour le projet CULTURE EN CAVALE et demande au Fond culturel 2021 de la MRC Robert-Cliche ;

15. Demande de subvention pour le Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA) ;

TRÉSORERIE ET FINANCES

16. Renouvellement de mandat auprès de la Banque Nationale du Canada pour les services financiers de la Ville ;

17. Approbation du bordereau des allocations de dépenses ;

18. Modification de la résolution R-2021-07-7101 afin que l'argent soit pris du compte surplus accumulés non affectés ;

URBANISME

19. Acquisition du terrain numéro 3 487 831, 9e Avenue ;

20. Demande à la MRC Robert-Cliche pour la modification du *Schéma d'aménagement et de développement révisé* afin de permettre une aire de service au carrefour entre la route du Golf et l'autoroute 73 ;

21. Demande d'aide financière dans le cadre du PRAFI — volet Aménagements résilient ;

22. Vente terrain parc industriel ;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

23. Période de questions ;

24. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité.

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

R-2021-08-7116 : Adoption des procès-verbaux de juillet 2021

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité.

QUE les procès-verbaux du 5, 8, 12 et 26 juillet 2021 soient adoptés tels que rédigés.





SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2021 (suite)

R-2021-08-7117 : Mandat de représentation à la Chambre civile de la Cour du Québec, division des petites créances

Considérant que la Ville est poursuivie à la Cour du Québec, Division des petites créances.

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité.

QUE Monsieur Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, soit mandaté pour représenter la Ville dans l'affaire 350-32-700420-195.

R-2021-08-7118 : Avis de motion et dépôt du *Projet de règlement d'emprunt no 2021-452* relatif au parc industriel

Monsieur Claude Mathieu donne un **avis de motion** à l'effet que le *Projet de Règlement n° 2021-452 décrétant une dépense et un emprunt de 350 650 \$ pour la réalisation de travaux de prolongation des services municipaux dans le parc industriel de Beauceville* sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Monsieur Claude Mathieu procède au **dépôt** du projet de règlement concerné.

R-2021-08-7119 : Avis de motion et dépôt du *Projet de règlement n° 2021-453 déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux*

Madame Marie-Andrée Giroux donne un **avis de motion** à l'effet que le *Projet de règlement déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux* sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Madame Marie-Andrée Giroux procède au **dépôt** du projet de règlement concerné.

SERVICE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION INCENDIE

R-2021-08-7120 : Pompiers comme premiers répondants

Considérant qu'une situation malheureuse a été portée à l'attention de la Ville et que celle-ci aurait possiblement pu être évitée si les pompiers de Beauceville avaient offert un service de premiers répondants ;

Considérant que la Ville de Beauceville désire agrandir son offre de service à ses citoyens pour éviter des drames ;

Considérant que la Ville de Beauceville veut que son service incendie offre le service de PR niveau 1 ;

Considérant que la Ville doit demander au ministère de la Santé et des Services sociaux, l'autorisation d'offrir ce service.

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité.





SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2021 (suite)

QUE la Ville demande l'autorisation au ministère de la Santé et des Services sociaux afin que son service incendie offre le service de premiers répondants niveau 1 ;

QUE le directeur du service incendie, Daniel Fortin, soit autorisé à représenter la Ville dans cette démarche.

R-2021-08-7121 : Nomination d'une lieutenant chez les pompiers

Considérant que le service incendie devait pourvoir un poste de lieutenant ;

Considérant que le poste a été affiché ;

Considérant que madame Stéphanie Turgeon a réussi le processus de sélection ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc ;

Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité.

QUE madame Stéphanie Turgeon soit nommée lieutenant.

R-2021-08-7122 : Entente en prévention incendie entre la Ville et la Régie intermunicipale

Considérant que la Ville de Beauceville souhaite conclure une entente relative à la prévention incendie avec la Régie intermunicipale du service de sécurité incendie des municipalités de Tring-Jonction, St-Frédéric, St-Jules et St-Séverin ;

Considérant que les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* permettent la conclusion d'une telle entente ;

Considérant que les parties se sont entendues sur le libellé de l'entente pour les années 2022 à 2024 ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc ;

Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville approuve l'*Entente relative à la prévention incendie 2022-2024* ;

QUE monsieur le maire François Veilleux et Me Paméla Lavoie-Savard soient autorisés à signer cette entente de prêt de services incendie.

R-2021-08-7123 : Adoption d'un protocole local d'intervention d'urgence

Considérant le projet de protocole local d'intervention d'urgence de la MRC Robert-Cliche ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc ;

Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville approuve le protocole local d'intervention d'urgence de la MRC Robert-Cliche, tel que présenté ;

QUE monsieur le maire François Veilleux et Me Paméla Lavoie-Savard soient autorisés à signer tout document nécessaire à son application.





SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2021 (suite)

R-2021-08-7124 : Mise à jour de l'équipement du Système de surveillance de la rivière Chaudière

Considérant que la Ville de Beauceville est propriétaire des équipements du Système de surveillance de la rivière Chaudière (SSRC) ;

Considérant que le SSRC nécessite une mise à jour majeure ;

Considérant que le Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) est coordonnateur du SSRC et a obtenu un financement du MSP à la hauteur de 90 % ;

Considérant que les coûts totaux de la mise à jour du SSRC s'élèvent à 100 000 \$;

Considérant que les municipalités propriétaires doivent acquitter 10 % des coûts du projet ;

Considérant que les coûts doivent être répartis équitablement avec les autres municipalités propriétaires des équipements du SSRC.

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc ;

Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville s'engage à contribuer à la hauteur de 345 \$ par équipement qu'elle possède, tel qu'il sera stipulé dans l'entente avec le COBARIC.

QUE la Ville de Beauceville s'engage à payer le montant total de 1 380 \$ à même le fond d'administration de la Ville.

R-2021-08-7125 : Amendement à la résolution R 2021-03-6955 afin qu'elle concerne le plan de mise en œuvre incendie de 2020 au lieu de celui de 2021

Considérant qu'une erreur s'est glissée dans la résolution R 2021-03-6955 du 1^{er} mars 2021, car elle aurait dû concerner l'adoption du plan de mise en œuvre incendie 2020 au lieu de celui de 2021 ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc ;

Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité.

QUE la résolution 2021-03-6955 soit amendée afin que l'année 2021 soit remplacée par l'année 2020 dans tout le texte.

R-2021-08-7126 : Entente de collaboration en cas de sinistre avec le Domaine de la Beauceilloise

Considérant que la Ville de Beauceville s'est précédemment engagée à venir en aide au domaine de la Beauceilloise en cas de sinistre, afin de lui fournir un endroit pour accueillir les sinistrés ;

Considérant que la précédente entente est arrivée à échéance ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc ;

Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville accepte de renouveler l'entente conclue avec le Domaine de la Beauceilloise ;





SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2021 (suite)

QUE Me Paméla Lavoie-Savard soit autorisée à signer une nouvelle entente avec le Domaine de la Beauceilloise.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

R-2021-08-7127 : Autorisation d'aide financière pour le projet CULTURE EN CAVALE et demande au Fond culturel 2021 de la MRC Robert-Cliche

Considérant que le projet CULTURE EN CAVALE de la Ville de Beauceville répond aux objectifs généraux du Fond culturel 2021 de la MRC Robert-Cliche ;

Considérant que le projet CULTURE EN CAVALE consiste à exposer des œuvres artistiques en plein air à divers endroits de Beauceville ;

Considérant que l'apport de la Ville de Beauceville à ce projet sera de 1000 \$.

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville s'engage à soutenir ce projet et à y contribuer à hauteur de 1000 \$ payable à même le fond d'administration de la Ville ;

QUE madame Caroline Pépin, responsable de la culture et de la vie communautaire, soit autorisée à déposer et à signer au nom de la Ville de Beauceville, tous les documents nécessaires à ce projet.

R-2021-08-7128 : Demande de subvention pour le Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA)

Considérant que la Ville de Beauceville désire présenter un projet dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA)

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville autorise la présentation du projet de Sentiers de la Cité sportive au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air ;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Beauceville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier ;

QUE la Ville de Beauceville désigne monsieur François Langevin, directeur du service des loisirs et parcs, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

TRÉSORERIE ET FINANCES

R-2021-08-7129 : Renouvellement de mandat auprès de la Banque Nationale du Canada pour les services financiers de la Ville





SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2021 (suite)

Considérant que la trésorière a approché divers fournisseurs de services financiers ;

Considérant que la Banque Nationale du Canada (BNC) est celle qui présente la meilleure offre de services à la Ville de Beauceville ;

Considérant que la trésorière recommande de renouveler le mandat de la BNC pour une période de trois ans avec la possibilité de renouveler pour deux années supplémentaires ;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville renouvèle le mandat de la BNC pour une période de trois ans avec la possibilité de renouveler pour deux années supplémentaires aux conditions stipulées à la trésorière ;

QUE la Ville de Beauceville désigne madame Mélanie Quirion, trésorière et directrice générale adjointe, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents requis au renouvellement du mandat de la BNC.

R-2021-08-7130 : Approbation du bordereau des allocations de dépenses

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité.

QUE le bordereau des comptes daté du 9 août 2021 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

R-2021-08-7131 : Modification de la résolution R-2021-07-7101 afin que l'argent soit pris du compte de surplus accumulé non affecté

Considérant que la résolution prévoyant le versement d'une aide financière de 50 000 \$ à la Corporation du Quartier de la débâcle ne prévoit pas de quel fond proviendra l'argent versé ;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité.

QUE la résolution 2021-07-7101 soit amendée afin que le dernier paragraphe se lise comme suit: "QUE la Ville de Beauceville octroie une aide financière de 50 000 \$ à la Corporation du Quartier de la débâcle afin de soutenir son développement et la mise en place de ses infrastructures à **même son compte de surplus accumulé non affecté.**"

URBANISME

R-2021-08-7132 : Acquisition du terrain numéro 3 487 831, 9e Avenue

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité.

Que la Ville de Beauceville acquiert la propriété sise au 594, 9e Avenue sur le lot 3 487 831, du cadastre du Québec, district de Beauce, pour un montant de 160 000 \$, tel qu'indiqué à l'intérieur du rapport d'évaluation de M. Hugo Morin, Évaluateur agréé en date du 29 mai 2020, numéro de dossier 2020-01-239.





SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2021 (suite)

QUE le notaire Denys Quirion soit mandaté à rédiger le contrat à intervenir.

Que monsieur le Maire, François Veilleux (en son absence la mairesse suppléante) et la greffière, Me Paméla Lavoie-Savard (en son absence l'assistante-greffière) soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville prenne le montant à même le règlement d'emprunt n° 2020-429.

R-2021-08-7133 : Demande à la MRC Robert-Cliche pour la modification du Schéma d'aménagement et de développement révisé afin de permettre une aire de service au carrefour entre la route du Golf et l'autoroute 73

Considérant que le Schéma d'aménagement et de développement révisé prévoit une affectation du territoire « Récréative » au carrefour de la route du Golf et de l'autoroute 73 ;

Considérant que dans sa résolution numéro 2019-12-6572, la Ville de Beauceville avait identifié plusieurs sujets en lien avec des modifications ultérieures du Schéma d'aménagement et de développement révisé et demandait à la MRC Robert-Cliche d'entamer le processus ;

Considérant que suite à des échanges entre des représentants de la Ville et de la MRC, il a été convenu de prioriser certains dossiers ;

Considérant que la Ville de Beauceville souhaite que les terrains adjacents à l'autoroute 73 et à la route du Golf puissent accueillir, en plus des usages déjà autorisés, de nouveaux usages commerciaux et de services en lien avec une aire de services autoroutiers tels la restauration, l'hébergement et la vente de carburant ;

Considérant que le secteur visé est situé en zone agricole provinciale ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité.

Que la Ville de Beauceville demande à la MRC Robert-Cliche de modifier son Schéma d'aménagement et de développement révisé afin de prévoir une affectation du territoire de type Commerciale/Service au carrefour de la route du Golf et de l'autoroute 73, et ce tel que délimité sur le plan qui accompagne la présente résolution ;

Qu'il soit prévu au Schéma d'aménagement et de développement révisé que les usages permis dans cette affectation du territoire ne soient pas considérés comme « immeubles protégés » en termes de cohabitation en zone agricole.

Que le conseil informe la MRC Robert-Cliche que l'objet de la présente résolution constitue la priorité des sujets à traiter parmi ceux énumérés à la résolution 2019-12-6572.





SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2021 (suite)



 Territoire visé par l'affectation Commerciale / Services (aire de services autoroutiers)

R-2021-08-7134 : Demande d'aide financière dans le cadre du PRAFI — volet Aménagements résilient

CONSIDÉRANT QUE le Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) a pour objectif d'accroître la sécurité des personnes et la protection des biens dans les milieux bâtis, face aux risques d'inondation ;

CONSIDÉRANT QUE le PRAFI permet de déposer une demande d'aide financière pour la réalisation d'aménagements résilients permettant de protéger la population et de réduire les dommages aux bâtiments causés par les inondations dues aux crues.





SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2021 (suite)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville est admissible à ce programme et qu'elle désire déposer divers projets dans le cadre de celui-ci ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil autorise la Ville de Beauceville à présenter des projets au PRAFI et donne son accord pour le dépôt de la demande d'aide financière ;

QUE la Ville de Beauceville a pris connaissance du Guide du PRAFI et s'engage à en respecter toutes les modalités qui lui sont applicables ;

QUE la Ville de Beauceville s'engage, s'il obtient une aide financière pour son projet, à payer tous les coûts non admissibles au programme PRAFI associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts, sa part des coûts admissibles ainsi que les coûts d'exploitation continue de l'infrastructure ou de l'aménagement visé ;

QUE le directeur de l'urbanisme et du développement du territoire, monsieur Richard Longchamps, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville tous les documents inhérents à la demande.

R-2021-08-7135 : Vente d'un terrain dans le parc industriel à 9394-0559 Québec inc. (LaHoja Organique)

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville vende à **9394-0559 Québec inc. (LaHoja Organique)**, une partie du lot 6 438 677, de 91,44 m (300') de façade à la 181^e rue et de 120 m (+/- 400') de profondeur, pour une superficie approximative de **10 973 m² (+/- 120 000 pi²)**, adjacente à la limite ouest de la propriété portant le numéro de lot 6 320 340, tel que montré sur le plan annexé.

Que le terrain soit vendu au montant de 42 000 \$ avant taxes ;

QUE M. le Maire François Veilleux et Me Paméla Lavoie-Savard, Greffière, soient autorisés à signer le contrat de vente à intervenir pour la Ville de Beauceville.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Période de questions:

Quelques questions ont été posées.

Tour de table des élus

- Mardis en musique.
- Inauguration officielle de l'aréna le 29 octobre.
- Invitation aux élus potentiels, c'est une fonction intéressante avec de beaux défis.
- Échantillonnage du gravier de la Rivière chaudière près des pavages de Beauce par un biologiste.





SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2021 (suite)

- Réinstallation des estacades

R-2021-08-7136 : Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

FRANÇOIS VEILLEUX, maire

Me PAMÉLA LAVOIE-SAVARD, greffière





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 AOÛT 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce lundi, 23 août 2021 à 18 h 30 et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Veilleux
Messieurs les conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu et Bernard Gendreau

Sont également présentes :

Mélanie Quirion, trésorière et Me Paméla Lavoie-Savard, greffière

La séance est présidée par le maire.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 18 h 30

ORDRE DU JOUR

R-2021-08-7137 : Adoption de l'ordre du jour

1. Adoption du règlement d'emprunt 2021-452 décrétant une dépense et un emprunt de 350 650 \$ pour la réalisation de travaux de prolongation des services municipaux dans le parc industriel de Beauceville ;
2. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité.

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

R-2021-08-7138 : Adoption du Règlement 2021-452

CONSIDÉRANT QUE le 9 août 2021, lors d'une séance extraordinaire du Conseil, le *Projet de règlement 2021-452* a été déposé et qu'un avis de motion a été donné ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous eu une copie du *Règlement 2021-452* et ont pu émettre leur opinion à cet effet ;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil adopte le *Règlement d'emprunt 2021-452 décrétant une dépense et un emprunt de 350 650 \$ pour la réalisation de travaux de prolongation des services municipaux dans le parc industriel de Beauceville*

R-2021-08-7139 : Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc ;
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

FRANÇOIS VEILLEUX, maire



Me PAMÉLA LAVOIE-SAVARD, greffière



SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce lundi, 13 septembre 2021 à 19 h 30 et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Veilleux ;
Madame la conseillère et mairesse suppléante Marie-Andrée Giroux ;
Messieurs les conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu et Bernard Gendreau.

Sont également présents :

Monsieur Serge Vallée, directeur général, et Me Paméla Lavoie-Savard, greffière.

La séance est présidée par le maire.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 19 h 30.

MOT DE BIENVENUE

GREFFE

ORDRE DU JOUR

R-2021-09-7140 : Adoption de l'ordre du jour

1. Mot de bienvenue ;

GREFFE

2. Ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux d'août 2021 ;
4. Vente d'immeubles pour non-paiement des taxes ;
5. Vente d'un terrain à 9277-3183 Québec inc. et 9368-9644 Québec inc. ;
6. Avis de motion et dépôt du *Règlement n° 2021-454 modifiant le Règlement n° 2018 388 concernant les modalités de publication des avis publics* ;

SERVICE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION INCENDIE

7. Entente avec la FQM pour la conception d'un devis d'appel d'offres pour l'achat d'un camion de pompiers ;
8. Approbation du programme de sensibilisation du grand public ;

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9. Approbation de changement n° 29 – Construction du nouvel aréna ;
10. Approbation de changement n° 30 – Construction du nouvel aréna ;
11. Octroi d'un contrat pour l'achat de bandes de patinoire ;





SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021 (suite)

12. Transfert de personnel de la corporation nommée *L'aréna Beauceville Inc.* à la Ville ;
- ~~13. Attribution d'un contrat d'éclairage sportif à l'entreprise Les installations Paul Gagnon inc. suite à un appel d'offres public ; (sujet annulé)~~
14. Demande de subvention pour le *Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air* (PAFSSPA).

TRAVAUX PUBLICS

15. Mandat à l'union des municipalités du Québec – appel d'offres # chi-20222024 achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux ;
16. Approbation de facture suite à des travaux d'asphaltage ;
17. Octroi d'un contrat à Aquatech ;

TRÉSORERIE ET FINANCES

18. Acceptation des états financiers 2020 de l'Office d'Habitation du Sud de la Chaudière (secteur Beauceville) et décaissement de fonds ;
19. Approbation d'une facture de la MRC Beauce-Sartigan en lien avec le Programme d'aide à la voirie locale 2021-2024 du ministère des Transports du Québec ;
20. Approbation d'une facture de la MRC Beauce-Sartigan relativement à des frais de conception pour des travaux d'asphaltage dans le secteur Bocage ;
21. Approbation du bordereau des allocations de dépenses ;
22. Demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Redressement ;
23. Demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Accélération ;
24. Demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Soutien ;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

25. Période de questions ;
26. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité.

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.





SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021 (suite)

R-2021-09-7141 : Adoption des procès-verbaux d'août 2021

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité.

QUE les procès-verbaux du 9 et du 23 août 2021 soient adoptés tels que rédigés.

R-2021-09-7142 : Vente d'immeubles pour non-paiement des taxes

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance de la liste des taxes impayées pour l'année 2019 effectuée par la trésorière ;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité.

QUE la Greffière de la Ville de Beauceville, conformément aux articles 512 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, procède à la vente des immeubles qui ne font pas l'objet d'entente de paiement ou de séquestre judiciaire ;

QUE la vente des propriétés apparaissant à la liste des taxes impayées pour l'année 2019 au 10 septembre 2021 (ci-dessous) soit faite à l'enchère publique le 15 octobre 2021 à 16 heures, à la salle Armand-Berberi du Centre des loisirs de Beauceville situé au 109, 125e Rue.

Liste des taxes impayées pour l'année 2019 au 10 septembre 2021			
Numéro de lot des immeubles	Adresse	Propriétaires	Montant des taxes non payées
8023-61-4485	Jean-Guy Leduc	208 Président-Kennedy	2 527,30 \$
8117-96-0288	Sandra Veilleux	345 110e Rue	9 436,15 \$
8218-20-9653	Paul Goulet	305 110e Rue	7 096,16 \$
8319-26-5563	Dominic Poulin	510 boulevard Renault	4 058,18 \$
8424-29-6964	Yves Leclerc	726 Route du Golf	1 727,00 \$
8424-38-9973 -01-0104	Gilles Champagne	723-104 Route du Golf	10 416,85 \$
8613-26-0688	Michel Pomerleau	Lot 4 061 209 (rang St-Joseph)	241,74 \$
8928-97-0917	Steeve Poulin	829 Grande Ligne	9 687,63 \$

R-2021-09-7143 : Vente d'un terrain à 9277-3183 Québec inc. et 9368-9644 Québec inc.

CONSIDÉRANT QUE la résolution R2020-10-6816 prévoyant la vente d'un terrain à 9277-3183 Québec inc. et 9368-9644 Québec inc. comporte des informations erronées, mais que la vente est toujours prévue ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité.

QUE la résolution R2020-10-6816 soit abrogée ;

QUE la Ville de Beauceville vende le lot 6 404 433 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, mesurant 5 232,2 m² aux entreprises 9277-3183 Québec inc. et 9368-9644 Québec inc ;





SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021 (suite)

QUE le prix d'achat soit fixé à 19 670,00 \$ excluant les taxes ;

QUE monsieur le maire François Veilleux et la greffière Me Pamela Lavoie-Savard soient autorisés à signer l'acte de vente à intervenir.

R-2021-09-7144 : Avis de motion et dépôt du Règlement n° 2021-454 modifiant le Règlement n° 2018-388 concernant les modalités de publication des avis publics

Madame Marie-Andrée Giroux donne un **avis de motion** à l'effet que le *Règlement n° 2021-454 modifiant le Règlement n° 2018-388 concernant les modalités de publication des avis publics* sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Madame Marie-Andrée Giroux procède au **dépôt** du projet de règlement concerné.

SERVICE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION INCENDIE

R-2021-09-7145 : Entente avec la FQM pour la conception d'un devis d'appel d'offres pour l'achat d'un camion de pompiers

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville désire acquérir un nouveau camion de pompiers et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM pour concevoir le devis d'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville s'est entendue avec la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce afin que l'appel d'offres prévoie l'achat de deux camions identiques afin de diviser les coûts d'appel d'offres et d'obtenir un meilleur prix ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc ;

Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil autorise la Ville de Beauceville à utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin de concevoir le devis pour l'appel d'offres relatif à l'acquisition d'un nouveau camion de pompiers et, qu'à cette fin, la Ville de Beauceville conclue une entente avec la FQM ;

QUE Daniel Fortin, directeur incendie, et Pamela Lavoie-Savard, greffière et conseillère juridique, soient autorisés à signer, pour le compte de la Ville de Beauceville, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités ;

QUE Daniel Fortin soit autorisé à effectuer toute formalité découlant de cette entente ;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à payer la moitié des coûts liés au contrat à la FQM, l'autre portion étant assumée par la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce.





SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021 (suite)

R-2021-09-7146 : Approbation du programme de sensibilisation du grand public

CONSIDÉRANT QUE le programme de sensibilisation du grand public fait partie du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Robert-Cliche, auquel adhère la Ville de Beauceville ;

CONSIDÉRANT QUE les dernières recherches démontrent qu'un dollar investi dans la prévention permet d'épargner 7 dollars en intervention ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu une copie du programme de sensibilisation du grand public ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité.

QUE le Conseil adopte le programme de sensibilisation du grand public.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

R-2021-09-7147 : Approbation de changement n° 29 – Construction du nouvel aréna

CONSIDÉRANT la demande de changement n° 29 par Honco Bâtiment d'Acier afin d'assumer les coûts imprévus exigés par la CNESST en raison de la pandémie Covid-19, le tout augmentant le prix total de 35 000 \$ excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville approuve la demande de changement n° 29 ;

QUE M. François Langevin, directeur des loisirs, soit autorisé à signer tout document relatif à l'autorisation de changement au nom de la Ville ;

QUE le montant soit payé à même le budget d'opération plus précisément avec l'enveloppe reçue du gouvernement pour le support financier relativement à la COVID.

R-2021-09-7148 : Approbation de changement n° 30 – Construction du nouvel aréna

CONSIDÉRANT la demande de changement n° 30 par Honco Bâtiment d'Acier pour l'ajout de divers éléments et un crédit pour les travaux relatifs à la pétanque, le tout réduisant le prix total de 1279,51 excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville approuve la demande de changement n° 30 ;

QUE M. François Langevin, directeur des loisirs, soit autorisé à signer tout document relatif à l'autorisation de changement au nom de la Ville ;

QUE le montant soit crédité à même le règlement d'emprunt n° 2018-398.





SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021 (suite)

R-2021-09-7149 : Octroi d'un contrat pour l'achat de bandes de patinoire

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville désire procéder à l'achat de bandes pour sa patinoire ;

CONSIDÉRANT QUE les propositions de prix reçues ont été les suivantes :

Permafib (SH2021-134 R00)	85 778,46 \$;
Distribution sport loisirs (FS50705 DSL)	87 910,00 \$.

CONSIDÉRANT QUE monsieur François Langevin propose de conclure le contrat avec Permafib considérant qu'elle offre un meilleur prix ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville achète à l'entreprise Permafib les éléments suivants :

Bandes en fibre de verre avec pesées et équerres (62'X126'X4') ;
Portes machinerie 10' ;
Grillages de calibre 6 (6' de haut + bande de 4') ;
Filets de protection ;
Bancs de joueurs/punitions (sans les abris) ;
Buts de dekhockey.

QUE monsieur François Langevin, directeur des loisirs soit autorisé à signer le contrat avec Permafib ;

QUE le paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt n° 2018-398.

R-2021-09-7150 : Transfert de personnel de la corporation nommée L'aréna Beauceville Inc. à la Ville

CONSIDÉRANT que la résolution R-2021-06-7081 prévoyait le transfert de l'actif et du passif de la corporation de l'aréna à la Ville de Beauceville ;

CONSIDÉRANT que la Ville a besoin de main-d'œuvre pour s'occuper de l'aréna ;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité.

QUE Denis Rodrigue, ancien employé de la corporation de l'aréna, soit nommé employé de la Ville et plus précisément chef de secteur à l'aréna ;

QUE Marcel Gilbert, ancien employé de la corporation de l'aréna, soit nommé employé de la Ville et plus précisément employé de glace.

Attribution d'un contrat d'éclairage sportif à l'entreprise Les installations Paul Gagnon inc. suite à un appel d'offres public (sujet annulé)





SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021 (suite)

R-2021-09-7151 : Demande de subvention pour le Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air (PAFSSPA).

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville désire obtenir une subvention pour le projet de Sentiers de la Cité sportive ;

CONSIDÉRANT que la résolution R-2021-08-7128 autorise la présentation du projet de Sentiers de la Cité sportive pour un programme d'aide financière, mais nomme le mauvais programme ;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité.

QUE la résolution R-2021-08-7128 soit abrogée ;

QUE la Ville de Beauceville autorise la présentation du projet de Sentiers de la Cité sportive au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du présenter un projet dans le cadre du *Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air (PAFSSPA)* ;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Beauceville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier ;

QUE la Ville de Beauceville désigne monsieur François Langevin, directeur du service des loisirs et parcs, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

TRAVAUX PUBLICS

R-2021-09-7152 : Mandat à l'union des municipalités du Québec – appel d'offres # chi-20222024 achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Beauceville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de quatre (4) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Sulfate d'aluminium, Sulfate ferrique, Chlore gazeux et Hydroxyde de sodium ;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Beauceville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *le sulfate d'aluminium (alun)* dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2022, 2023 et 2024 ;





SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021 (suite)

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc ;

Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité.

QUE la Municipalité de Beauceville confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20222024 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1er janvier 2022 au le 31 décembre 2024 et visant l'achat de sulfate d'aluminium (alun) nécessaire aux activités de notre organisation municipales ;

QUE la Municipalité de Beauceville confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024 ;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Beauceville s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui en ligne à la date fixée ;

QUE la Municipalité de Beauceville confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, plus une (1) année supplémentaire en option, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable ;

QUE la Municipalité de Beauceville confie à l'UMQ la décision de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat ;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Beauceville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

QUE la Municipalité de Beauceville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5 % pour les celles non membres de l'UMQ ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

R-2021-09-7153 : Approbation d'une facture suite à des travaux d'asphaltage

CONSIDÉRANT QUE Les pavages de Beauce Ltée ont effectué les travaux d'asphaltage de la piste cyclable dans le secteur Jésus-Marie et ont émis une facture au montant de 26 810, 90 \$;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;

Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil approuve cette facture et autorise le paiement par la Ville de Beauceville

QUE le paiement soit effectué à même le fonds réservé pour la piste cyclable.





SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021 (suite)

R-2021-09-7154 : Octroi d'un contrat à Aquatech

CONSIDÉRANT QUE la Ville a affiché l'appel d'offres 2021-TP-003 *Fourniture de services professionnels pour l'exploitation de l'usine d'assainissement des eaux usées, des installations de production et de distribution d'eau potable et de la piscine du centre des loisirs* sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une seule soumission le 2 septembre dernier :

Aquatech : 264 442, 50 \$

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a déterminé la conformité de la soumission ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité.

QUE le contrat soit octroyé à Aquatech ;

QUE monsieur Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, et monsieur le maire François Veilleux, soient autorisés à signer, pour le compte de la Ville de Beauceville, le contrat relatif à l'eau avec Aquatech ;

QUE monsieur Stéphane Poulin soit autorisé à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

TRÉSORERIE ET FINANCES

R-2021-09-7155 : Acceptation des états financiers 2020 de l'Office d'Habitation du Sud de la Chaudière (secteur Beauceville) et décaissement de fonds

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers de l'Office d'Habitation du sud de la Chaudière déposés par Nancy Turcotte, auditrice de la firme Blanchette Vachon pour l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'un déficit plus important que celui prévu a été enregistré ;

CONSIDÉRANT que le déficit est assumé à 10 % par les municipalités ;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité.

QUE les états financiers susmentionnés soient acceptés tels que déposés ;

QUE la Ville de Beauceville paie un montant supplémentaire de 3831,49 \$ à l'Office d'Habitation du Sud de la Chaudière (secteur Beauceville) ;

QUE l'argent soit versé à même le budget d'opérations.

R-2021-09-7156 : Approbation d'une facture de la MRC Beauce-Sartigan en lien avec le Programme d'aide à la voirie locale 2021-2024 du ministère des Transports du Québec

CONSIDÉRANT que le rang Saint-Guillaume, le Chemin du raccourci et le rang Saint-Alexandre doivent subir des travaux ;





SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021 (suite)

CONSIDÉRANT l'admissibilité de la Ville de Beauceville au Programme d'aide à la voirie locale 2021-2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville souhaite déposer une demande à ce programme ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville a demandé une estimation des travaux à la MRC Beauce-Sartigan et que celle-ci lui a fourni le service ;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité.

QUE la facture au montant de 5143,80 soit payée par la Ville de Beauceville ;

QUE l'argent soit versé à même le fonds réservé aux honoraires professionnels.

R-2021-09-7157 : Approbation d'une facture de la MRC Beauce-Sartigan relativement à des frais de conception pour des travaux d'asphaltage dans le secteur Bocage

CONSIDÉRANT que la MRC Beauce-Sartigan a effectué la conception de travaux d'asphaltage dans le secteur Bocage ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité.

QUE la facture au montant de 475,90 \$ soit payée par la Ville de Beauceville ;

QUE l'argent soit versé à même le fonds réservé aux honoraires professionnels.

R-2021-09-7158 : Approbation du bordereau des allocations de dépenses

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité.

QUE le bordereau des comptes daté du 10 septembre 2021 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

R-2021-09-7159 : Demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Redressement ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;





SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021 (suite)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet de la municipalité, monsieur Pier-Luc Rancourt agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

R-2021-09-7160 : Demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Accélération

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Accélération sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet de la municipalité, monsieur Pier-Luc Rancourt agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.





SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021 (suite)

R-2021-09-7161 : Demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Soutien ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien ;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur la Ville de Beauceville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet de la municipalité, monsieur Pier-Luc Rancourt agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Période de questions

Quelques questions sont posées par les personnes présentes.

R-2021-09-7162 : Levée de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

FRANÇOIS VEILLEUX, maire

Me PAMÉLA LAVOIE-SAVARD, greffière





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce lundi, 20 septembre 2021 à 18 h 00 et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Veilleux ;
Messieurs les conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu et Bernard Gendreau.

Sont également présentes :

Serge Vallée, directeur général et Me Pamela Lavoie-Savard, greffière

La séance est présidée par le maire.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 18 h 00

ORDRE DU JOUR

R-2021-09-7163 : Adoption de l'ordre du jour

1. Octroi d'un contrat de démolitions à l'entreprise *Les excavations de la Chaudière Inc.* ;
2. Levée de l'assemblée .

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité.

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

R-2021-09-7164 : Octroi d'un contrat de démolitions à l'entreprise *Les excavations de la Chaudière Inc.*

CONSIDÉRANT QUE la Ville a affiché l'appel d'offres *2021-08-26-01 démolition bâtiments au centre-ville pour revitalisation* sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu neuf soumissions le 16 septembre dernier :

	Nom du soumissionnaire	Montant de la soumission (taxes incluses)
1.	Art-Dém inc.	167 863, 50
2.	Démolition DC inc.	163 965,85
3.	Construction JL Groleau inc.	186 834,38
4.	Excavations de la Chaudière inc.	144 276, 47
5.	Pavages de Beauce Ltée	323 539,65
6.	Démolition des rivières	165 564, 00
7.	Constructions Binet	163 609, 43
8.	CFG construction inc.	228 742, 76
9.	Démolition Lemer	151 767, 00

CONSIDÉRANT QUE la ville s'est engagé à confier le contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2021 (suite)

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité.

QUE le contrat soit octroyé à l'entreprise Les excavations de la Chaudière Inc. ;

QUE monsieur Richard Longchamp, directeur de l'urbanisme, et monsieur le maire François Veilleux, soient autorisés à signer, pour le compte de la Ville de Beauceville, le contrat relatif aux démolitions avec l'entreprise Les excavations de la Chaudière Inc. ;

QUE monsieur Richard Longchamp soit autorisé à effectuer toute formalité découlant de cette entente ;

QU'UNE partie de l'argent soit versée à même l'emprunt réalisé en vertu du Règlement 2020-429 intitulé : *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 155 000 \$ pour la revitalisation du centre-ville, phase I* ;

QUE l'autre partie de l'argent soit versée à même le fond réservé pour la piste cyclable.

R-2021-09-7165 : Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc ;
Et résolu à l'unanimité.

QUE la séance soit levée.

FRANÇOIS VEILLEUX, maire

Me PAMÉLA LAVOIE-SAVARD, greffière





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce jeudi, 30 septembre 2021 à 18 h 30 et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Veilleux ;
Madame la conseillère et mairesse suppléante Marie-Andrée Giroux ;
Messieurs les conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu et Bernard Gendreau.

Est également présente :

Me Paméla Lavoie-Savard, greffière

La séance est présidée par le maire.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 18 h 30

ORDRE DU JOUR

R-2021-09-7166 : Adoption de l'ordre du jour

1. Autorisation de payer 900 000 \$ avec le fonds de roulement afin d'assumer la dette en lien avec la cession de l'actif et du passif de l'ancien aréna ;
2. Modification du Règlement d'emprunt n° 2018-390 afin de prévoir le paiement d'une somme de 4 623 \$ avec le fond général ;
3. Approbation de changement n° 10 pour le projet de la piste cyclable ;
4. Modification de la période de remboursement pour l'achat du camion 10 roues ;
5. Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 2021-455 décrétant une dépense et un emprunt d'un million pour des travaux de réfection de conduite d'eau potable sous la rivière Chaudière ;
- ~~6. Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 2021-456 décrétant une dépense et un emprunt de _____ \$ pour la réalisation de travaux de réfection d'infrastructure dans la 17^e et 21^e rue ; (Annulé)~~
7. Adoption du Règlement 2021-454 modifiant le règlement 2018-388 concernant les modalités de publication des avis publics ;
8. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité.

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2021 (suite)

R-2021-09-7167 : Autorisation de payer 900 000 \$ avec le fonds de roulement afin d'assumer la dette en lien avec la cession de l'actif et du passif de l'ancien aréna ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beauceville a construit un nouvel aréna au profit de sa population ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beauceville a procédé à la démolition partielle de l'ancien aréna ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beauceville a acheté les actifs détenus par la corporation nommée *L'aréna Beauceville Inc.* avec effet rétroactif au 30 juin 2021, en contrepartie de l'assumption par celle-ci de la totalité de ses dettes et passifs ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beauceville récupère ainsi une partie importante des actifs, dont le système de réfrigération complet, qui servira au nouvel aréna, ainsi que la partie la plus récente de la structure de l'ancien bâtiment, au bénéfice des activités récréatives ;

CONSIDÉRANT que le coût des actifs récupérés est associé à une dette au montant de 900 000 \$ et que la Ville doit assumer cette dette ;

CONSIDÉRANT que le Règlement d'emprunt n° 2021-445 en lien avec cette dépense n'a toujours pas été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité.

QUE le montant de 900 000 \$ soit payé avec le fonds de roulement ;

QUE le remboursement soit effectué sur une période de 10 ans.

R-2021-09-7168 : Modification du Règlement d'emprunt n° 2018-390 afin de prévoir le paiement d'une somme de 4 623 \$ avec le fond général ;

CONSIDÉRANT que le Règlement n° 2018-390 décrétant une dépense de 680 000 \$ et un emprunt de 680 000 \$ pour des travaux de réfection du réseau aqueduc, égout et voirie de la 102e rue et la 34e avenue ordonnant des travaux a été adopté par le conseil lors de la séance du 7 mai 2018.

CONSIDÉRANT qu'un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque la modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité.

QUE l'article 2 du règlement n° 2018-390 soit remplacé par le suivant :

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de six cent quatre-vingt-quatre mille six cent vingt-trois dollars (684 623 \$) pour les fins du présent règlement.





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2021 (suite)

QUE l'article 3 du règlement n° 2018-390 soit remplacé par le suivant :

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme six cent quatre-vingt mille dollars (680 000 \$) sur une période de vingt (20) ans et à payer 4 623 \$ à même le fonds général.

R-2021-09-7169 : Approbation de changement n° 10 pour le projet de la piste cyclable

CONSIDÉRANT que les travaux ont été retardés à la demande de la Ville ;

CONSIDÉRANT l'augmentation du coût des matériaux ;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville approuve la demande de changement n° 10 prévoyant une dépense de 7 922,35 \$ plus taxes ;

QUE M. Serge Vallée, directeur général, soit autorisé à signer tout document relatif à l'autorisation de changement au nom de la Ville ;

QUE le montant soit payé à même le fonds réservé pour la piste cyclable.

R-2021-09-7170 : Modification de la période de remboursement pour l'achat du camion 10 roues

CONSIDÉRANT que l'achat d'un camion 10 roues a été effectué avec le fonds de roulement 2021 approuvé par la résolution n° 2021-02-6939 ;

CONSIDÉRANT que la période de remboursement par défaut est de 5 ans ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville prévoit que la période de remboursement pour la dépense liée à l'achat du camion 10 roues soit de 10 ans.

R-2021-09-7171 : Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 2021-455 décrétant une dépense et un emprunt d'un million pour des travaux de réfection de conduite d'eau potable sous la rivière Chaudière

Madame Marie-Andrée Giroux donne un **avis de motion** à l'effet que le *Règlement n° 2021-455 décrétant une dépense et un emprunt d'un million pour des travaux de réfection de conduite d'eau potable sous la rivière Chaudière* sera adopté lors d'une séance ultérieure ;

Madame Marie-Andrée Giroux procède au **dépôt** du projet de règlement concerné.

R-2021-09-7172 : Adoption du Règlement 2021-454 modifiant le règlement 2018-388 concernant les modalités de publication des avis publics ;





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2021 (suite)

CONSIDÉRANT que le projet de Règlement 2021-454 a été déposé à la séance ordinaire du 13 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus ont eu copie de ce règlement et en ont pris connaissance ;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité.

QUE le Règlement d'emprunt 2021-454 soit adopté.

R-2021-09-7173 : Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Et résolu à l'unanimité.

QUE la séance soit levée.

FRANÇOIS VEILLEUX, maire

Me PAMÉLA LAVOIE-SAVARD, greffière





SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce lundi, 4 octobre 2021 à 19 h 40 et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Veilleux ;
Mesdames les conseillères Marie-Andrée Giroux et Virginie Gosselin ;
Messieurs les conseillers Vincent Roy, Patrick Mathieu et David Veilleux.

Sont également présentes :

Serge Vallée, directeur général, Mélanie Quirion, trésorière et directrice générale adjointe, et Me Paméla Lavoie-Savard, greffière.

La séance est présidée par le maire.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 19 h 40

MOT DE BIENVENUE

GREFFE

R-2021-10-7174 : Adoption de l'ordre du jour

GREFFE

1. Ordre du jour ;
2. Adoption des procès-verbaux de septembre 2021 ;
3. Adoption du Règlement n° 2021-455 décrétant une dépense et un emprunt d'un million pour des travaux de réfection de conduite d'eau potable sous la rivière Chaudière ;
4. Nomination d'un maire suppléant ;

SERVICE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION INCENDIE

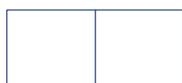
5. Demande au *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel pour 2022-2023* ;
6. Autorisation pour la tenue d'une collecte de fonds sur la voie publique par le Comité d'aide Beauceville ;

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

7. Approbation de changement n° 32 – Construction du nouvel aréna ;
8. Rabais pour les employés de la ville au restaurant de l'aréna ;

TRAVAUX PUBLICS

9. Achat d'un pick-up Chevrolet 2500HD 2022 neuf ;





SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021 (suite)

10. Octroi d'un contrat à l'entreprise R. J. Dutil & frère inc. pour la construction de la 59^e Avenue dans le parc industriel ;

TRÉSORERIE ET FINANCES

11. Approbation du bordereau des allocations de dépenses ;
12. Dépôt par la trésorière des états semestriels des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales ;
13. Approbation de changement avec la firme CAUCA relativement à la COVID ;
14. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 664 000 \$ qui sera réalisé le 28 octobre 2021 ;
15. Transfert de fonds à la Corporation de développement industriel de Beauceville (CDIB) ;

URBANISME

- ~~16. Dérogation mineure – 511, de la route 108, lot 4 060 036 ; (reporté)~~
- ~~17. Dérogation mineure – 225, 120^e Rue, lot 4 573 250 & 4 573 251 ; (reporté)~~
- ~~18. Dérogation mineure – 196, 84^e Rue, lot 4 060 871 ; (reporté)~~
- ~~19. Dérogation mineure – 934, rang Saint-Charles, lot 5 139 019 ; (reporté)~~
- ~~20. Adoption du second projet de Règlement 2021-447 ; (reporté)~~
- ~~21. Adoption du second projet de Règlement 2021-448 ; (reporté)~~
- ~~22. Adoption du second projet de Règlement 2021-449 ; (reporté)~~
- ~~23. Adoption du second projet de Règlement 2021-450 ; (reporté)~~
- ~~24. Adoption du second projet de Règlement 2021-451 ; (reporté)~~

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

25. Période de questions ;
26. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par madame Virginie Gosselin ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité.

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé à l'exception des points d'urbanisme qui sont reportés à une séance ultérieure.

R-2021-10-7175 : Adoption des procès-verbaux de septembre 2021

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;





SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021 (suite)

Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu à l'unanimité.

QUE les procès-verbaux du 13, 20 et 30 septembre soient adoptés tels que rédigés.

R-2021-10-7176 : Adoption du Règlement n° 2021-455 décrétant une dépense et un emprunt d'un million de dollars pour des travaux de réfection de conduite d'eau potable sous la rivière Chaudière

CONSIDÉRANT que le projet de Règlement 2021-455 a été déposé à la séance extraordinaire du 30 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus ont eu copie de ce règlement et en ont pris connaissance ;

Il est proposé par monsieur Vincent Roy ;

Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité.

QUE le Règlement d'emprunt 2021-455 soit adopté.

R-2021-10-7177 : Nomination d'un maire suppléant

CONSIDÉRANT que l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil désigne parmi ses membres un maire suppléant ;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;

Appuyé par monsieur David Veilleux et résolu à l'unanimité.

QUE madame Marie-Andrée Giroux soit nommée mairesse suppléante jusqu'à la nomination d'un autre conseiller à ce poste.

SERVICE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION INCENDIE

R-2021-10-7178 : Demande au Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel pour 2022-2023

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 ;

CONSIDÉRANT que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;





SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021 (suite)

CONSIDÉRANT que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Beauceville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Beauceville prévoit la formation de cinq nouveaux pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Robert-Cliche en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par monsieur David Veilleux ;
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et transmette cette demande à la MRC Robert-Cliche ;

QUE M. Daniel Fortin, directeur du service incendie, soit autorisé à effectuer toute formalité découlant de cette demande.

R-2021-10-7179 : Autorisation pour la tenue d'une collecte de fonds sur la voie publique par le Comité d'aide Beauceville

CONSIDÉRANT que le règlement n° 2015-327 « sur le colportage et la sollicitation » exige l'autorisation par résolution pour la tenue d'une activité de type « barrage routier ».

Il est proposé par madame Virginie Gosselin ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité.

QUE le Comité d'aide Beauceville (C.A.B) soit autorisé à tenir une collecte de fonds sur la voie publique de type « barrage routier » sur le boulevard Renault, direction Nord et Sud, face au pont et sur le pont à la jonction du boulevard, le 26 novembre 2021 entre 11 h 30 et 16 h 30.

R-2021-10-7180 : Approbation de changement n° 32 – Construction du nouvel aréna

CONSIDÉRANT la demande de changement n° 32 par Honco Bâtiment d'Acier pour la modification de la hauteur de 10 poteaux et l'ajout de protecteurs jaunes, le tout augmentant la facture de 7 865 \$ excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur David Veilleux ;
Appuyé par monsieur Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville approuve la demande de changement n° 32 ;

QUE M. François Langevin, directeur des loisirs, soit autorisé à signer tout document relatif à l'autorisation de changement au nom de la Ville ;





SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021 (suite)

QUE le montant soit crédité à même le règlement d'emprunt n° 2018-398.

R-2021-10-7181 : Rabais pour les employés de la ville au restaurant de l'aréna :

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite promouvoir l'utilisation du restaurant de l'aréna à l'interne ;

Il est proposé par madame Virginie Gosselin ;
Appuyé par monsieur David Veilleux et résolu à l'unanimité.

QUE les employés de la ville de Beauceville bénéficient en tout temps d'un rabais de 25 % sur la nourriture et les boissons non alcoolisées vendues au restaurant Zone Sogetel de l'aréna EJM/René Bernard ;

QUE les employés de l'aréna EJM/René Bernard bénéficient d'un rabais total de 50 % sur la nourriture et de 25 % sur les boissons non alcoolisées vendues au restaurant Zone Sogetel de l'aréna.

R-2021-10-7182 : Achat d'un pick-up Chevrolet 2500HD 2022 neuf

CONSIDÉRANT que plusieurs véhicules de la Ville doivent être remplacés ;

CONSIDÉRANT que le budget permet l'achat d'un camion pick-up, car le prix d'achat du camion 10 roues a été moins important que prévu (28 000 \$ d'écart), que l'achat du Mitsubishi a également été moins élevé que prévu (3 500 \$ d'écart) et qu'un budget de 25 000 \$ a été prévu pour le remplacement de la flotte de véhicules ;

CONSIDÉRANT que M. Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, a effectué cinq demandes de prix à des commerçants locaux et qu'il a reçu les réponses suivantes :

B Dupont auto, Lac-Échemin : 52 248 \$ + tx ;
Cliche Auto Ford, Vallée-Jonction : Aucun véhicule disponible avant 10 mois ;
St-Georges Chevrolet : 65 458 \$ + tx ;
Beauce Auto, Beauceville : 64 329 \$ + tx ;
Fecteau Ford : Aucun prix soumis.

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics recommande de contracter avec B Dupont auto inc. puisqu'il présente le prix le plus avantageux pour un véhicule disponible immédiatement ;

Il est proposé par monsieur Patrick Mathieu ;
Appuyé par madame Virginie Gosselin et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville procède à l'achat d'un pick-up Chevrolet 2500HD 2022 neuf auprès de B Dupont auto inc. ;

QUE monsieur Stéphane Poulin, directeur des travaux publics soit autorisé à signer, pour le compte de la Ville de Beauceville, le contrat relatif à l'achat du pick-up ;

QUE monsieur Stéphane Poulin soit autorisé à effectuer toute formalité découlant de cette entente ;





SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021 (suite)

QUE le pick-up soit payé à même le fonds de roulement en prélevant l'argent des postes budgétaires énoncés ci-haut et sera remboursé sur une période de 10 ans.

R-2021-10-7183 : Octroi d'un contrat à l'entreprise R. J. Dutil & frères inc. pour la construction de la 59^e Avenue dans le parc industriel

CONSIDÉRANT QUE la Ville a affiché l'appel d'offres numéro 211-05538-00 prolongement de la 59^e Avenue dans le parc industriel sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu les cinq soumissions suivantes le 16 septembre dernier :

Les excavations de la Chaudière inc. : 386 868, 46 \$ taxes incluses ;
 Excavations Yannick Latulippe inc. : 445 641,95 \$ taxes incluses ;
 Les constructions de l'amiante inc. : 471 670, 97 \$ taxes incluses ;
 RJ Dutil & frères inc. : 322 844,64 \$ taxes incluses ;
 Giroux & Lessard Ltée : 510 358, 43 \$ taxes incluses.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville s'est engagée à confier le contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
 Appuyé par monsieur David Veilleux et résolu à l'unanimité.

QUE le contrat soit octroyé à l'entreprise R. J. Dutil & frères inc. à la condition que le Règlement n° 2021-452 décrétant une dépense et un emprunt de 350 650 \$ pour la réalisation de travaux de prolongation des services municipaux dans le parc industriel de Beauceville soit autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

QUE monsieur Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, et monsieur le maire François Veilleux, soient autorisés à signer, pour le compte de la Ville de Beauceville, le contrat relatif au prolongement de la 59^e Avenue dans le parc industriel ;

QUE monsieur Stéphane Poulin soit autorisé à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

TRÉSORERIE ET FINANCES

R-2021-10-7184 : Approbation du bordereau des allocations de dépenses

Il est proposé par madame Virginie Gosselin ;
 Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité.

QUE le bordereau des comptes daté du 1^{er} octobre 2021 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

DÉPÔT PAR LA TRÉSORIÈRE DES ÉTATS SEMESTRIELS DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES

Mélanie Quirion dépose les états semestriels et en fait un résumé.





SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021 (suite)

Madame la conseillère madame Marie-Andrée Giroux se retire considérant son emploi chez CAUCA.

R-2021-10-7185 : Approbation de changement avec la firme CAUCA relativement à la COVID-19

CONSIDÉRANT QUE la firme CAUCA a engagé plus de frais en raison de la pandémie de COVID-19 et a présenté une facture de 2 170,27 (taxes incluses) à cet effet à la Ville de Beauceville ;

Il est proposé par monsieur Patrick Mathieu ;
Appuyé par madame Virginie Gosselin et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville autorise le paiement de cette facture ;

QUE le montant soit payé à même le budget d'opération plus précisément avec l'enveloppe reçue du gouvernement pour le support financier relativement à la COVID-19.

Madame la conseillère madame Marie-Andrée Giroux revient.

R-2021-10-7186 : Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 664 000 \$ qui sera réalisé le 28 octobre 2021

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Beauceville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 664 000 \$ qui sera réalisé le 28 octobre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2003 -103	116 000 \$
2009 -226	48 800 \$
2013 -288	215 200 \$
2015 -329	96 200 \$
2015 -331	368 508 \$
2016 -338	395 292 \$
2009 -226	18 000 \$
2014 -312	59 000 \$
2015 -320	49 000 \$
2018 -390	26 000 \$
2018 -398	600 000 \$
2018 -398	650 000 \$
2018 -398	500 000 \$
2020 -428	22 000 \$
2020 -429	500 000 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D -7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2013 -288, 2015 -329, 2015 -331, 2016 -338, 2009 -226, 2014 -312, 2015 -320, 2018 -390, 2018 -398, 2020 -428 et 2020 -429, la Ville de





SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021 (suite)

Beauceville souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

Il est proposé par monsieur Vincent Roy ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité.

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 28 octobre 2021 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 28 avril et le 28 octobre de chaque année ;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D -7) ;
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 02831
630 -B, BOUL. RENAULT
BEAUCEVILLE, QC
G5X 1M6

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Ville de Beauceville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2013 288, 2015 329, 2015 331, 2016 338, 2009 226, 2014 312, 2015 320, 2018 390, 2018 398, 2020 428 et 2020 429 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 28 octobre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.





SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021 (suite)

R-2021-10-7187 : Transfert de fonds à la Corporation de développement industriel de Beauceville (CDIB)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville promeut son développement socio-économique en partenariat avec la Corporation de développement industriel de Beauceville ;

Il est proposé par madame Virginie Gosselin ;
Appuyé par monsieur Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville soit autorisée à effectuer un transfert de fonds au montant de 21 261,23 \$ à la Corporation de développement industriel.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Période de questions

Les élus répondent à diverses questions de la part des journalistes.

R-2021-10-7188 : Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Et résolu à l'unanimité.

QUE la séance soit levée.

FRANÇOIS VEILLEUX, maire

Me PAMÉLA LAVOIE-SAVARD, greffière





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce lundi, 8 novembre 2021 à 19 h 30 et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Veilleux ;
Mesdames les conseillères Marie-Andrée Giroux et Virginie Gosselin ;
Messieurs les conseillers Vincent Roy, Patrick Mathieu, Kevin Pomerleau et David Veilleux.

Formant le quorum requis sous la présidence de monsieur le maire François Veilleux.

Sont également présents :

Monsieur Serge Vallée, directeur général et Me Paméla Lavoie-Savard, greffière.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 19 h 30

MOT DE BIENVENUE

GREFFE

R-2021-11-7189 : Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT l'ordre du jour suivant :

GREFFE

1. Ordre du jour ;

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2. Octroi d'un contrat à l'entreprise Les installations Paul Gagnon inc. pour la fourniture de bases de bétons et de poteaux d'éclairage sportif ;

TRAVAUX PUBLICS

3. Modification de la résolution 2021-10-7182 ;

TRÉSORERIE ET FINANCES

4. Transfert de fonds à la Corporation de développement industriel de Beauceville (CDIB) ;
5. Contribution au programme de supplément au loyer – 2021 ;
6. Nouvelle programmation pour la TECQ 2019-2023 ;
7. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement prévoyant l'augmentation du fonds de roulement d'une somme de 250 000 \$;

URBANISME

8. Dérogation mineure - 511, de la route 108, lot 4 060 036 ;





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2021 (suite)

9. Dérogation mineure - 225, 120e Rue, lot 4 573 250 & 4 573 251 ;
10. Dérogation mineure - 196, 84e Rue, lot 4 060 871 ;
11. Dérogation mineure - 934, rang Saint-Charles, lot 5 139 019 ;
12. Adoption du second projet de Règlement 2021-447 ;
13. Adoption du second projet de Règlement 2021-448 ;
14. Adoption du second projet de Règlement 2021-449 ;
15. Adoption du second projet de Règlement 2021-450 ;
16. Adoption du second projet de Règlement 2021-451 ;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

17. Entente avec la MRC Robert-Cliche pour l'enlèvement des vestiges de batardeaux dans la rivière chaudière ;
18. Consentement autorisant l'implantation du 3-1-1 pour les juridictions téléphoniques et les tours cellulaires partagées pour la municipalité de Saint-Benoît-Labre ;
19. Volonté de céder un terrain au Centre de la petite enfance (CPE) Au jardin de Dominique ;
20. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur Patrick Mathieu ;
Appuyé par monsieur Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité.

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

R-2021-11-7190 : Octroi d'un contrat à l'entreprise Les installations Paul Gagnon inc. pour la fourniture de bases de bétons et de poteaux d'éclairage sportif

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville souhaite procéder elle-même à l'installation de bases de bétons et de poteaux d'éclairage sportif afin d'avancer le projet d'éclairage de sa patinoire extérieure et de ses deux terrains de volleyball situés au 116, 125e Rue ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Les installations Paul Gagnon inc. propose de vendre et de livrer à la Ville six bases de béton ainsi que six poteaux d'acier galvanisé de 30 pieds pour la somme 24 600 \$ excluant les taxes ;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur David Veilleux et résolu à l'unanimité.





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2021 (suite)

QUE la Ville de Beauceville achète à l'entreprise Les installations Paul Gagnon inc. les six bases de béton ainsi que six poteaux d'acier galvanisé de 30 pieds pour la somme 24 600 \$ excluant les taxes ;

QUE monsieur Stéphane Poulin, directeur des travaux publics soit autorisé à signer le contrat avec Les installations Paul Gagnon inc. ;

QUE le paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt n° 2018-398.

TRAVAUX PUBLICS

R-2021-11-7191 : Modification de la résolution 2021-10-7182

CONSIDÉRANT que la résolution 2021-10-7182 prévoyant l'achat d'un pick-up à même le fonds de roulement précise qu'il sera remboursé sur une période de dix ans.

CONSIDÉRANT que la trésorière recommande de ramener la période de remboursement à une période de cinq ans.

Il est proposé par monsieur Kevin Pomerleau ;
Appuyé par monsieur Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité.

QUE le dernier paragraphe de cette résolution se lise comme suit : "**QUE** le pick-up soit payé à même le fonds de roulement en prélevant l'argent des postes budgétaires énoncés ci-haut et soit remboursé sur une période de cinq ans".

TRÉSORERIE ET FINANCES

R-2021-11-7192 : Transfert de fonds à la Corporation de développement industriel de Beauceville (CDIB)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville promeut son développement socio-économique en partenariat avec la Corporation de développement industriel de Beauceville ;

Il est proposé par madame Virginie Gosselin ;
Appuyé par monsieur Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville soit autorisée à effectuer un transfert de fonds au montant de 32 000\$ à la Corporation de développement industriel.

R-2021-11-7193 : Contribution au programme de supplément au loyer - 2021

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville a une entente avec l'Office municipal d'habitation du Sud de la Chaudière dans le cadre du programme de supplément au loyer ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente, la Ville octroie une aide financière pour 12 logements dans le volet Accès-Logis ainsi que de 5 logements dans le volet SL1- Itinérance ;

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation réclame un montant de 6 489,54 \$ à la Ville de Beauceville, ce qui représente 10% des coûts par loyer comme stipulé dans l'entente





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2021 (suite)

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville accorde un montant de 6 489,54 \$ à l'Office municipal d'habitation du Sud de la Chaudière pour sa contribution au programme de supplément au loyer – 2021.

R-2021-11-7194 : Nouvelle programmation pour la TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versements de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par monsieur Vincent Roy ;
Appuyé par monsieur David Veilleux et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

QUE la Ville de Beauceville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

QUE la Ville de Beauceville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°3 comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2021 (suite)

R-2021-11-7195 : Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pour l'augmentation du fonds de roulement pour un montant de 250 000\$

Madame Marie-Andrée Giroux donne un avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement afin d'augmenter le fonds de roulement de 250 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé);

Madame Marie-Andrée Giroux dépose le projet de règlement 2021-457.

URBANISME

R-2021-11-7196 : Dérogation mineure - 511, de la route 108, lot 4 060 036

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 2016-341 a été présentée pour la propriété localisée au 511, de la route 108, lot 4 060 036, à l'intérieur de la zone 36 -Id ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation demande d'autoriser deux situations non conformes aux dispositions 80 et 77 du règlement de zonage 2016-341. La première étant de permettre de transformer un garage existant en remise de 30,2 mètres carrés alors que la superficie maximale stipulée à l'article 80 pour une remise est de 24 mètres carrés. La seconde dérogation étant que la construction du nouveau garage isolé soit implantée à 1,14 m du bâtiment principal au lieu de 2,0 m comme stipulé à l'article 77 ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que celle-ci recommande son acceptation par le conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2016-346, régissant les dérogations mineures ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de cette demande a été affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site internet de la ville le 21 octobre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la greffière n'a reçu aucune objection à cette demande ;

Il est proposé par monsieur David Veilleux ;
Appuyé par monsieur Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité.

QUE la demande de dérogation mineure soit accordée.

R-2021-11-7197 : Dérogation mineure - 225, 120e Rue, lot 4 573 250 & 4 573 251

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 2016-341 et au règlement de lotissement 341-342 a été présentée pour la propriété localisée au 225, 120e Rue, lot 4 573 250 & 4 573 251, à l'intérieur de la zone 239-H ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation demande d'autoriser deux situations non conformes aux règlements d'urbanisme dont une au règlement de zonage 2016-341 et une autre au règlement de lotissement 341-342. La première étant de permettre un projet où l'aménagement de stationnements en cour avant est localisé à moins de 6 m de la ligne avant allant à l'encontre de l'article 155 qui stipule que l'aire de stationnement hors-rue peut être située en façade pourvu qu'elle soit située à un minimum de 6 mètres de la ligne avant du terrain. L'autre situation pour ce projet concerne le lotissement de lots en front de servitude de passage allant à l'encontre de l'article 11, qui précise que toute opération cadastrale qui a pour effet de créer un lot enclavé est prohibée ;





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2021 (suite)

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que celle-ci recommande son acceptation par le conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2016-346, régissant les dérogations mineures ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de cette demande a été affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site internet de la ville le 21 octobre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la greffière n'a reçu aucune objection à cette demande ;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité.

QUE la demande de dérogation mineure soit accordée.

R-2021-11-7198 : Dérogation mineure - 196, 84e Rue, lot 4 060 871

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 2016-341 a été présentée pour la propriété localisée au 196, 84e Rue, lot 4 060 871, à l'intérieur de la zone 234-H ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation demande d'autoriser une situation non conforme au règlement de zonage 2016-341. L'implantation de la résidence est implantée à une distance de 4,65 m de la ligne avant du terrain alors qu'elle aurait dû être située à 6,0 m comme le spécifie la grille de spécification de la zone 234-H du règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que celle-ci recommande son acceptation par le conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2016-346, régissant les dérogations mineures ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de cette demande a été affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site internet de la ville le 21 octobre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la greffière n'a reçu aucune objection à cette demande ;

Il est proposé par monsieur David Veilleux ;
Appuyé par monsieur Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité.

QUE la demande de dérogation mineure soit accordée.

R-2021-11-7199 : Dérogation mineure - 934, rang Saint-Charles, lot 5 139 019

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 2016-341 a été présentée pour la propriété localisée 934, rang Saint-Charles, lot 5 139 019, à l'intérieur de la zone 147-F ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation demande d'autoriser le lotissement, à partir d'un lot agricole, de 2 lots dont la largeur minimale ne respecte pas l'article 23 du règlement de lotissement 2016-342, tel que démontré sur le plan de l'arpenteur Charles Perron de sa minute 699 ;





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2021 (suite)

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que celle-ci recommande son acceptation par le conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2016-346, régissant les dérogations mineures ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de cette demande a été affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site internet de la ville le 21 octobre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la greffière n'a reçu aucune objection à cette demande ;

Il est proposé par monsieur Kevin Pomerleau ;
Appuyé par monsieur David Veilleux et résolu à l'unanimité.

QUE la demande de dérogation mineure soit accordée.

R-2021-11-7200 : Adoption du second projet de Règlement 2021-447

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance extraordinaire tenue le 26 juillet 2021, le conseil municipal a donné un avis de motion, déposé et adopté le premier projet de Règlement 2021-447 modifiant le règlement #2016-340 concernant le plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 26 août 2021 à 19 h à la salle Armand-Berberi du Centre des loisirs de Beauceville, situé au 109, 125e Rue et qu'une consultation écrite a eu lieu conformément à l'arrêté 2021-054 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil adopte, avec ou sans changement, un second projet de règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le second projet annule le paragraphe A) à l'article 2 ainsi que l'annexe 1 associé à cet article.

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité.

QUE le second projet de règlement 2021-447 soit adopté avec les modifications.

R-2021-11-7201 : Adoption du second projet de Règlement 2021-448

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance extraordinaire tenue le 26 juillet 2021, le conseil municipal a donné un avis de motion, déposé et adopté le premier projet de Règlement 2021-448 modifiant le règlement #2016-341 concernant le zonage ;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 26 août 2021 à 19 h à la salle Armand-Berberi du Centre des loisirs de Beauceville, situé au 109, 125e Rue et qu'une consultation écrite a eu lieu conformément à l'arrêté 2021-054 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil adopte, avec ou sans changement, un second projet de règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le second projet contient une nouvelle disposition modifiant la terminologie du terme « Habitation bifamiliale » à l'article 2.12 et annule les articles 9.6 et 10.1 ayant pour but de créer la nouvelle zone 355-M.

Il est proposé par monsieur Vincent Roy ;





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2021 (suite)

Appuyé par monsieur Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité.

QUE le second projet de règlement 2021-448 soit adopté avec les modifications.

R-2021-11-7202 : Adoption du second projet de Règlement 2021-449

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance extraordinaire tenue le 26 juillet 2021, le conseil municipal a donné un avis de motion, déposé et adopté le premier projet de Règlement 2021-449 modifiant le règlement #2016-342 concernant le lotissement ;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 26 août 2021 à 19 h à la salle Armand-Berberi du Centre des loisirs de Beauceville, situé au 109, 125e Rue et qu'une consultation écrite a eu lieu conformément à l'arrêté 2021-054 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil adopte, avec ou sans changement, un second projet de règlement ;

Il est proposé par monsieur David Veilleux ;

Appuyé par monsieur Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité.

QUE le second projet de règlement 2021-449 soit adopté sans changement.

R-2021-11-7203 : Adoption du second projet de Règlement 2021-450

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance extraordinaire tenue le 26 juillet 2021, le conseil municipal a donné un avis de motion, déposé et adopté le premier projet de Règlement 2021-450 modifiant le règlement #2016-343 concernant la construction ;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 26 août 2021 à 19 h à la salle Armand-Berberi du Centre des loisirs de Beauceville, situé au 109, 125e Rue et qu'une consultation écrite a eu lieu conformément à l'arrêté 2021-054 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil adopte, avec ou sans changement, un second projet de règlement ;

Il est proposé par monsieur Kevin Pomerleau ;

Appuyé par madame Virginie Gosselin et résolu à l'unanimité.

QUE le second projet de règlement 2021-450 soit adopté sans changement.

R-2021-11-7204 : Adoption du second projet de Règlement 2021-451

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance extraordinaire tenue le 26 juillet 2021, le conseil municipal a donné un avis de motion, déposé et adopté le premier projet de règlement 2021-451 modifiant le règlement 2016-345 concernant le plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 26 août 2021 à 19 h à la salle Armand-Berberi du Centre des loisirs de Beauceville, situé au 109, 125e Rue et qu'une consultation écrite a eu lieu conformément à l'arrêté 2021-054 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil adopte, avec ou sans changement, un second projet de règlement ;





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2021 (suite)

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité.

QUE le second projet de règlement 2021-451 soit adopté sans changement.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R-2021-11-7205 : Entente avec la MRC Robert-Cliche pour l'enlèvement des vestiges de batardeaux dans la rivière Chaudière

CONSIDÉRANT le projet de la Ville de Beauceville de retirer les vestiges de batardeaux dans la rivière Chaudière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville a obtenu une autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin de retirer des vestiges de batardeaux dans la rivière Chaudière sur une surface de moins de 5 000 M²;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Robert-Cliche détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, et ce, en vertu des articles 103 et suivants de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1, ci-après : « la LCM »);

CONSIDÉRANT QUE la MRC Robert-Cliche demande à la Ville de Beauceville de signer une entente afin que celle-ci autorise et décrète les travaux de retrait des vestiges de batardeaux;

Il est proposé par monsieur Vincent Roy ;
Appuyé par monsieur Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la ville l'entente soumise par la MRC pour la réalisation des travaux de retrait des vestiges de batardeaux de la rivière Chaudière.

R-2021-11-7206 : Consentement autorisant l'implantation du 3-1-1 pour les juridictions téléphoniques et les tours cellulaires partagées pour la municipalité de Saint-Benoît-Labre

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Benoît-Labre implante un service téléphonique 311 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche.

CONSIDÉRANT QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants.

CONSIDÉRANT QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

CONSIDÉRANT QUE les appels faits au 3-1-1 par des citoyens de Beauceville seront reçus par la municipalité de Saint-Benoît-Labre avant d'être réacheminés vers notre municipalité.

Il est proposé par madame Virginie Gosselin ;
Appuyé par monsieur David Veilleux et résolu à l'unanimité.





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2021 (suite)

QUE la Ville de Beauceville autorise la municipalité de Saint-Benoît-Labre et les fournisseurs de services en télécommunications à faire en sorte que les juridictions et les tours cellulaires partagés avec notre municipalité soient configurés de sorte que les appels (3-1-1) soient acheminés à la municipalité de Saint-Benoît-Labre.

R-2021-11-7207 : Volonté de céder un terrain au Centre de la petite enfance Au Jardin de Dominique (CPE)

CONSIDÉRANT QUE le CPE Au Jardin de Dominique est présent dans notre communauté depuis 1975 ;

CONSIDÉRANT QU'il reçoit présentement 60 enfants dans son installation Opti-Jardin et 39 enfants dans son installation appelée Domini-Jardin ;

CONSIDÉRANT QU'il y a présentement 261 inscriptions sur la liste d'attente du CPE pour les installations de Beauceville ;

CONSIDÉRANT QUE le CPE désire augmenter le nombre de places afin de répondre à la demande grandissante en offrant 78 nouvelles places ;

CONSIDÉRANT QUE le nouvel immeuble nécessite un terrain de 22 600 pieds carrés et que le CPE désire que la nouvelle installation ait une orientation Nature ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a un terrain disponible dans l'espace multisport et que celui-ci permet la mise en application du volet Nature ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est raisonnable et ne dénaturera pas l'espace multisport ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 91 (2) de la *Loi sur les compétences municipales* permet d'aider un organisme comme le CPE ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'interdiction des subventions municipales* n'empêche pas la Ville de contribuer aux projets d'un organisme sans but lucratif qui ne réalise pas de profit comme le CPE ;

Il est proposé par monsieur Kevin Pomerleau ;
Appuyé par monsieur Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville confirme sa volonté de céder pour 1 \$ un terrain d'une valeur marchande d'environ 118 650 \$ au CPE Au Jardin de Dominique dans le cadre de l'appel de projets en continu du ministère de la Famille.

R-2021-11-7208 : Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Vincent Roy ;
Et résolu à l'unanimité.

QUE la séance soit levée.

FRANÇOIS VEILLEUX, maire

Me PAMÉLA LAVOIE-SAVARD, greffière





SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce lundi, 15 novembre 2021 à 19 h 30 et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Veilleux ;
Mesdames les conseillères Marie-Andrée Giroux et Virginie Gosselin ;
Messieurs les conseillers Vincent Roy, Patrick Mathieu, Kevin Pomerleau et David Veilleux.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général et Me Paméla Lavoie-Savard, greffière.

La séance est présidée par le maire.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 19 h 30

MOT DE BIENVENUE

GREFFE

R-2021-11-7209 : Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT l'ordre du jour suivant :

GREFFE

1. Ordre du jour ;
2. Adoption du procès-verbal d'octobre 2021 ;
3. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil ;
4. Approbation des dates des séances ordinaires du conseil pour 2022 ;
5. Nomination des élus à divers comités ;

TRAVAUX PUBLICS

6. Nomination d'un mandataire de la Ville pour les transactions relatives aux véhicules avec la SAAQ ;
7. Mandat à l'union des municipalités du Québec pour l'achat de carburants en vrac ;

TRÉSORERIE ET FINANCES

8. Modification de la résolution 2021-02-6939 (adoption du fonds de roulement 2021) ;
9. Adoption du règlement 2021-457 afin d'augmenter le fonds de roulement pour un montant de 250 000\$;



10. Approbation du bordereau des allocations de dépenses ;



SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021 (suite)

URBANISME

11. Acquisition du lot 3 487 778 (671 Boulevard Renault) ;
12. Acquisition d'un terrain afin d'agrandir le parc industriel ;
13. Octroi d'un mandat à monsieur Dave Simard, ingénieur de WSP Canada Inc., pour le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation pour le prolongement des services de la 59^e avenue et de la 183^e rue ;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

14. Octroi d'un mandat à l'entreprise FNX-INNOV afin qu'elle prépare et présente une demande d'autorisation auprès du ministère pour la réalisation de forages géotechniques ;
15. Acceptation du tracé de la piste cyclable proposé par la MRC Robert-Cliche ;
16. Octroi d'un mandat à CITAM, une division de CAUCA, pour l'implantation du 3-1-1 ;
17. Dépôt et lecture du rapport du Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes ;
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par madame Virginie Gosselin et résolu à l'unanimité.

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires

Conformément à l'article de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tous les conseillers déposent leur déclaration annuelle d'intérêts pécuniaires.

R-2021-11-7210 : Adoption du procès-verbal d'octobre 2021

Il est proposé par madame Virginie Gosselin ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité.

QUE le procès-verbal pour la séance du 4 octobre soit adopté tel que rédigé.

R-2021-11-7211 : Approbation des dates des séances ordinaires du conseil pour 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le Conseil doit établir le calendrier de ses séances ordinaires avant le début de chaque année civile en fixant le jour et l'heure pour chacune ;





SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021 (suite)

Il est proposé par monsieur Vincent Roy ;
Appuyé par monsieur David Veilleux et résolu à l'unanimité.

QUE pour l'année 2022, les séances ordinaires du conseil seront tenues à 19 h 30, les 17 janvier, 7 février, 7 mars, 4 avril, 2 mai, 6 juin, 4 juillet, 1^{er} août, 12 septembre, 3 octobre, 7 novembre et 5 décembre 2022.

R-2021-11-7212 : Nomination des élus à divers comités et organismes;

Il est proposé par monsieur Patrick Mathieu ;
Appuyé par monsieur Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité.

QUE les membres du Conseil soient nommés aux différents comités ou organismes selon ce qui est indiqué au tableau suivant :

Comité des finances	Marie-Andrée Giroux Kevin Pomerleau
Comité du Service incendie	David Veilleux Vincent Roy
Corporation de développement industriel de Beauceville (CDIB)	David Veilleux Virginie Gosselin
Comité des ressources humaines	Virginie Gosselin Marie-Andrée Giroux
Comité des loisirs	Virginie Gosselin Marie-Andrée Giroux
Comité consultatif d'urbanisme (CCU)	Patrick Mathieu Vincent Roy
Comité des travaux publics	Kevin Pomerleau Patrick Mathieu

TRAVAUX PUBLICS

R-2021-11-7213 : Nomination d'un mandataire de la Ville pour les transactions relatives aux véhicules avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)

Il est proposé par monsieur Kevin Pomerleau ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité.

QUE le Directeur des travaux publics, monsieur Stéphane Poulin, soit autorisé à effectuer toutes les transactions relatives aux véhicules avec la Société de l'assurance automobile du Québec dont, notamment, l'immatriculation, le transfert de propriété, le remisage et la demande de rapport d'incident.

R-2021-11-7214 : Mandat à l'union des municipalités du Québec pour l'achat de carburants en vrac

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts) ;





SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021 (suite)

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ ;

Il est proposé par monsieur Patrick Mathieu ;

Appuyé par madame Virginie Gosselin et résolu à l'unanimité.

QUE la Municipalité confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2022 au le 31 mars 2025 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale ;

QU'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables ;

QUE la Municipalité (ou MRC ou régie intermunicipale) confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom ;

QUE la Municipalité s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin ;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé ;

QUE la Municipalité s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200.00 \$.





SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021 (suite)

TRÉSORERIE ET FINANCES

R-2021-11-7215 : Modification de la résolution 2021-02-6939 (adoption du fonds de roulement 2021)

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité.

QUE la résolution 2021-02-6939 soit modifiée afin d'effectuer le transfert de fonds suivant entre deux postes du fonds de roulement :

- On déduit 16 000 \$ du projet de réfection des bordures ou trottoir initialement prévu à une somme de 30 000 \$
- On ajoute 16 000 \$ pour le projet de réfection du rang Sainte-Catherine

R-2021-11-7216 : Adoption du règlement 2021-457 afin d'augmenter le fond de roulement de 250 000 \$

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et un projet de règlement a été déposé à la séance du 8 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du règlement et renoncent à la lecture ;

Il est proposé par monsieur Kevin Pomerleau ;
Appuyé par monsieur Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité.

QUE le règlement 2021-457 soit adopté tel que rédigé.

R-2021-11-7217 : Approbation du bordereau des allocations de dépenses

Il est proposé par monsieur Kevin Pomerleau ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité.

QUE le bordereau des comptes daté du 12 novembre 2021 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

URBANISME

R-2021-11-7218 : Acquisition du lot 3 487 778 (671 Boulevard Renault)

CONSIDÉRANT les nombreuses inondations qui ont affecté la propriété sise aux 671 Boulevard Renault sur le lot 3 487 778 depuis sa construction ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont un accord avec le ministère de la Sécurité publique pour que celui-ci dédommage les propriétaires une fois que le bâtiment aura été démolé ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville ne s'oppose pas à la démolition du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville est d'accord pour prendre possession du terrain pour la somme de 1,00 \$, à la suite de la démolition ;





SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021 (suite)

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par madame Virginie Gosselin et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville acquière le lot 3 487 778 où est situé le bâtiment du 671, boul. Renault pour la somme de 1,00 \$, à condition que le bâtiment ait été démolé, que les fondations aient été retirées du sol, que le terrain ait été convenablement nivelé et gazonné et que toutes les modalités que les vendeurs doivent respecter dans leur entente avec le ministère de la Sécurité publique aient été respectées ;

QUE la Ville de Beauceville mandate Me Denys Quirion, notaire pour la préparation du contrat de cession ;

QUE monsieur le maire, François Veilleux (en son absence le maire suppléant) et la greffière Me Paméla Lavoie-Savard (en son absence l'assistante-greffière) soient autorisés à signer pour la Ville de Beauceville le contrat de cession.

QUE les honoraires professionnels pour la préparation de l'acte de cession et de publication ainsi que les frais relatifs à la recherche au registre foncier ainsi qu'à la publication de l'acte notarié soient payables par la Ville de Beauceville à même les activités financières de l'année en cours.

QUE cette somme n'inclut toutefois pas les honoraires et frais relatifs à la préparation et à la publication d'un acte de mainlevée d'hypothèque ainsi qu'à sa publication au registre foncier, ces frais et honoraires étant à la charge des propriétaires.

R-2021-11-7219 : Acquisition d'un terrain afin d'agrandir le parc industriel

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville souhaite acquérir une partie du lot 3 487 681 afin d'agrandir son parc industriel ;

CONSIDÉRANT QUE l'actuel propriétaire souhaite conserver la partie sud-ouest de ce lot, à compter de la prolongation de la ligne nord-est du lot 3 487 560, jusqu'à l'extrémité sud-ouest du lot 3 487 681 ;

Il est proposé par madame Virginie Gosselin ;
Appuyé par monsieur Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville acquière le lot 3 487 681 à l'exception de la partie sud-ouest de ce lot, à compter de la prolongation de la ligne nord-est du lot 3 487 560, jusqu'à l'extrémité sud-ouest du lot 3 487 681 pour la somme de 600 700 \$ incluant un dépôt de 25 000 \$;

QUE la Ville de Beauceville mandate Me Denys Quirion, notaire pour la préparation d'une promesse d'achat conditionnelle à l'approbation d'un règlement d'emprunt afférent par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et du contrat de vente, s'il y a lieu ;

QUE monsieur le maire, François Veilleux et la greffière Me Paméla Lavoie-Savard soient autorisés à signer la promesse d'achat et le contrat de vente à venir ;

QUE les honoraires professionnels pour la préparation de l'acte de cession et de publication ainsi que les frais relatifs à la recherche au registre foncier ainsi qu'à la publication de l'acte notarié soient payés par la Ville de Beauceville ;





SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021 (suite)

QUE les frais pour la renumérotation cadastrale du terrain vendu soient payés par la Ville de Beauceville ;

QUE le dépôt de 25 000 \$ soit payé à même le Règlement d'emprunt 2021-444 ;

QUE le reliquat du prix de vente et les autres frais soient payables à même un règlement d'emprunt à être autorisé par le MAMH.

R-2021-11-7220 : Octroi d'un mandat à monsieur Dave Simard, ingénieur de WSP Canada Inc., pour le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation pour le prolongement des services de la 59^e avenue et de la 183^e rue

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville doit offrir les services d'aqueduc et d'égouts pour les nouveaux terrains et les nouvelles entreprises qui se construisent et se construiront dans le parc industriel ;

CONSIDÉRANT QU'un certificat d'autorisation doit être délivré par le ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre les Changements Climatiques pour que la Ville puisse réaliser les travaux de prolongement des services d'aqueduc, d'égouts et de rue ;

Il est proposé par monsieur Patrick Mathieu ;
Appuyé par monsieur David Veilleux et résolu à l'unanimité.

QUE M. Dave Simard, ingénieur pour WSP Canada Inc. soit autorisé, pour et au nom de la Ville de Beauceville, à compléter et acheminer la demande d'autorisation et l'ensemble des documents, des plans et devis au Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC), nécessaires pour l'obtention du certificat d'autorisation requis pour la réalisation des travaux du projet de prolongement de la 183^e rue et de la 59^e avenue dans le parc industriel ;

QUE la Ville de Beauceville s'engage pour des travaux de prolongement des services municipaux de la 59^e avenue et de la 183^e rue du Parc industriel, tel que montré dans la demande d'autorisation ministérielle ;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à transmettre au MELCC lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée, et ce, au plus tard soixante (60) jours après la mise en service des installations ;

QUE la Ville s'engage à ajouter le débit d'eaux usées occasionné par le projet au plan de compensation déjà réalisé ainsi qu'à tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visé par le plan de gestion de débordements, y compris ceux liés aux redéveloppements ;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à entretenir les ouvrages et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien du bassin de rétention ;

QU'un chèque au montant de 699 \$ soit déposé pour l'analyse de la demande au MELCC.

QUE monsieur Richard Longchamps, directeur de l'urbanisme, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.





SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021 (suite)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R-2021-11-7221 : Octroi d'un mandat à l'entreprise FNX-INNOV afin qu'elle prépare et présente une demande d'autorisation auprès du ministère de l'environnement pour la réalisation de forages géotechniques

CONSIDÉRANT que la réfection de la conduite d'eau sous la rivière Chaudière nécessite des forages géotechniques ;

Il est proposé par monsieur David Veilleux ;
Appuyé par monsieur Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville mandate l'entreprise FNX-INNOV afin qu'elle prépare et présente, en son nom, une demande d'autorisation auprès du ministère pour la réalisation de forages géotechniques ;

QUE les honoraires payable à FNX-INNOV pour ce mandat, qui sont de 2 250\$ plus taxes, soient payés à même le fonds de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) ;

QUE Monsieur Serge Vallée soit autorisé à signer la demande d'autorisation ainsi préparée.

R-2021-11-7222 : Acceptation du tracé de la piste cyclable proposé par la MRC Robert-Cliche

CONSIDÉRANT QUE la MRC Robert-Cliche a présenté un nouveau tracé pour la traverse Nord de la piste cyclable à la Ville de Beauceville ;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau tracé prévoit un passage sur le lot numéro 3 460 466 appartenant à la Ville de Beauceville ;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau tracé est celui qui est le moins coûteux et le plus simple à réaliser ;

Il est proposé par monsieur Kevin Pomerleau ;
Appuyé par madame Virginie Gosselin et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville déclare être en accord avec le nouveau tracé de la traverse Nord de la piste cyclable ;

QUE la Ville de Beauceville cédera une servitude à la MRC Robert-Cliche sur le lot numéro 3 460 466.

Dépôt et lecture du rapport du Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes du 11 novembre 2021

Le directeur général, monsieur Serge Vallée, dépose et fait la lecture du rapport du Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes du 11 novembre 2021.

R-2021-11-7223 : Octroi d'un mandat à CITAM, une division de CAUCA, pour l'implantation du 3-1-1 ;

CONSIDÉRANT QUE le 3-1-1 est un numéro approuvé par le CRTC qui permet aux citoyens de joindre facilement leur ville ;





SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021 (suite)

CONSIDÉRANT QUE CITAM offre un service d'accompagnement pour l'implantation de ce numéro à peu de frais ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville souhaite demeurer un leader de l'information citoyenne ;

Il est proposé par monsieur Vincent Roy ;
Appuyé par madame Virginie Gosselin et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville mandate CITAM, une division de CAUCA, pour effectuer l'implantation du 3-1-1 sur son territoire ;

QUE monsieur Serge Vallée, directeur général, soit autorisé à signer, au nom de la Ville, le contrat ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de ce mandat ;

QUE les sommes à déboursier en vertu de ce contrat (2318 \$ + 75 \$ par municipalité avec lesquelles nous avons des tours partagées + taxes) soient payées à même le budget d'opération de gestion financière.

Période de questions

Plusieurs questions sont posées par les journalistes.

R-2021-11-7224 : Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur David Veilleux ;
Et résolu à l'unanimité.

QUE la séance soit levée.

FRANÇOIS VEILLEUX, maire

Me PAMÉLA LAVOIE-SAVARD, greffière





**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU
CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 29 NOVEMBRE 2021
À 19 H 30 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le maire François Veilleux ;
Mesdames les conseillères Marie-Andrée Giroux et Virginie Gosselin ;
Messieurs les conseillers Vincent Roy, Patrick Mathieu et David Veilleux.

Sont également présent(e)s :

Serge Vallée, directeur général et M^e Pamela Lavoie-Savard, greffière.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Octroi d'un contrat à l'entreprise Gingras électrique inc. pour la fourniture et l'installation de luminaires d'éclairage sportif
4. Mandat de négociation pour l'achat d'un terrain pour la revitalisation du centre-ville
5. Octroi d'un contrat d'assurance collective à Canada Vie
6. Tout autre sujet si le conseil est complet et y consent
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2021-11-7225 Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux , appuyé par monsieur Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

**3. OCTROI D'UN CONTRAT À L'ENTREPRISE GINGRAS ÉLECTRIQUE INC.
POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE LUMINAIRES D'ÉCLAIRAGE
SPORTIF**

R-2021-11-7226 **Considérant** que la Ville de Beauceville souhaite que l'éclairage de sa patinoire extérieure et de ses deux terrains de volleyball situés au 116, 125e Rue soit terminé avant la période des fêtes ;

Considérant que l'entreprise Gingras électrique inc. propose de vendre et d'installer les luminaires requis par ce projet pour la somme 28 735 \$ excluant les taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur David Veilleux , appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;





Que la Ville de Beauceville contracte avec l'entreprise Gingras électrique inc. pour la vente et l'installation des luminaires pour la somme 28 735 \$ excluant les taxes;

Que monsieur Stéphane Poulin, directeur des travaux publics soit autorisé à signer tout document en lien avec l'octroi du présent contrat;

Que le paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt n° 2018-398.

4. MANDAT DE NÉGOCIATION POUR L'ACHAT D'UN TERRAIN POUR LA REVITALISATION DU CENTRE-VILLE

R-2021-11-7227 **Considérant** que la Ville de Beauceville souhaite acquérir le lot 3 487 825 situé au 593 à 593 B 9^e avenue pour le projet de revitalisation du centre-ville ;

Considérant que, pour ce faire, des négociations doivent être menées avec la propriétaire de ce lot ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Vincent Roy , appuyé par madame Virginie Gosselin et résolu à l'unanimité ;

Que M. François Veilleux, maire, M. Serge Vallée, directeur général et M. Richard Longchamps, directeur de l'urbanisme, soient autorisés à contacter, discuter et proposer des projets d'entente à l'actuelle propriétaire du terrain précédemment énuméré, dans le but d'en faire l'acquisition à un juste prix, pour la Ville de Beauceville.

Que toute offre d'achat ou entente d'acquisition formelle soit préalablement approuvée par résolution du Conseil ;

5. OCTROI D'UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE À CANADA VIE

R-2021-11-7228 **Considérant** que le 29 novembre 2021, la Ville de Beauceville a procédé à l'ouverture des soumissions suivant son appel d'offres sur le SEAO pour un régime d'assurance collective pour 2022, comportant deux options de renouvellement annuelles;

Considérant que seule Canada Vie a présenté une soumission et qu'elle est au montant de 115 399,50 excluant les taxes pour l'année 2022;

Considérant que Canada vie s'engage à limiter l'augmentation de prime à 10 % annuel, en cas de renouvellement, dans la mesure où la composition du groupe subit moins de 15 % d'augmentation;

Considérant que Steeve Poulin, président chez Actiprima, recommande d'accepter cette offre;

En conséquence, il est proposé par madame Virginie Gosselin , appuyé par monsieur David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

Que la Ville de Beauceville accepte la soumission de Canada Vie;





Que la trésorière madame Mélanie Quirion soit autorisée à signer tout document en lien avec l'octroi du présent contrat.

6. TOUT AUTRE SUJET SI LE CONSEIL EST COMPLET ET Y CONSENT

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

R-2021-11-7229 Il est proposé par madame Virginie Gosselin , appuyé par monsieur David Veilleux et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

Me PAMÉLA LAVOIE-SAVARD





**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE
LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 6 DÉCEMBRE 2021 À 19 H 30 ET
À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Mesdames les conseillères Marie-Andrée Giroux et Virginie Gosselin ;
Messieurs les conseillers Patrick Mathieu et David Veilleux.

Sont également présent(e)s :

Serge Vallée, directeur général et M^e Paméla Lavoie-Savard, greffière.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence de sa mairesse suppléante,
Madame Marie-Andrée Giroux.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux
4. GREFFE
 - 4.1 Dépôt du registre des dons
5. TRAVAUX PUBLICS
 - 5.1 Octroi d'un contrat pour la réfection du toit de l'usine d'épuration
6. INCENDIE ET SÉCURITÉ
7. URBANISME
 - 7.1 Acquisition de la propriété sise au 598, 9e Avenue
 - 7.2 Octroi d'un mandat à Englobe pour la réalisation d'une expertise de sol nécessaire pour la réalisation de la traverse souterraine de la piste cyclable face au Parc des rapides du diable
 - 7.3 Adoption du Règlement 2021-447
 - 7.4 Adoption du Règlement 2021-448
 - 7.5 Adoption du Règlement 2021-449
 - 7.6 Adoption du Règlement 2021-450
 - 7.7 Adoption du Règlement 2021-451
8. SPORT ET LOISIRS
 - 8.1 Résolution d'appui d'un projet de l'École Jésus-Marie dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur
9. TRÉSORERIE
 - 9.1 Approbation du bordereau des allocations de dépenses
10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 10.1 Dépôt de deux rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du PTI 2021-2023
 - 10.2 Appui à Ville Saint-Georges pour la réalisation tenue de la finale des Jeux du Québec 2025 et engagement de la Ville de Beauceville
 - 10.3 Demande à la ministre Andrée Laforest de nous réserver des fonds pour 60 unités de logement abordable





11. Période de questions

12. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2021-12-7230 Il est proposé par madame Virginie Gosselin , appuyé par monsieur Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

R-2021-12-7231 Il est proposé par monsieur Patrick Mathieu , appuyé par monsieur David Veilleux et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux du 8, 15 et 29 novembre soient adoptés tels que rédigés

4. GREFFE

4.1. Dépôt du registre des déclarations de dons

Comme exigé par la loi, la greffière procède au dépôt de la déclaration de dons des élus, laquelle ne contient aucune déclaration des élus pour l'année 2021.

5. TRAVAUX PUBLICS

5.1. Octroi d'un contrat pour la réfection du toit de l'usine d'épuration

R-2021-12-7232 **Considérant** que monsieur Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, a effectué une demande de prix pour la réfection du toit de l'usine d'épuration;

Considérant que les prix suivants ont été obtenus :

Les installations Paul Gagnon inc.: 74 160,00 \$ taxes incluses

Sylvain Nadeau toitures inc.: 120 718 \$ taxes incluses

Laurent Verreault inc.: 135 153,11 \$ taxes incluses

Toiture de Beauce : Aucune proposition.

En conséquence, il est proposé par madame Virginie Gosselin , appuyé par monsieur David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

Que le contrat soit octroyé à l'entreprise *Les installations Paul Gagnon inc.* pour la somme de 74 160 \$ plus taxes ;

Que ces travaux, subventionnés par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ), soient payés à même le règlement d'emprunt 2020-432;

Que monsieur Stéphane Poulin soit autorisé à signer tout document en lien avec l'octroi du présent contrat.





6. INCENDIE ET SÉCURITÉ

7. URBANISME

7.1. Acquisition de la propriété sise au 598, 9^e Avenue

R-2021-12-7233 **Considérant** que la Ville de Beauceville souhaite acquérir la propriété sise au 598, 9^e Avenue sur le lot à être cadastré n° 6 427 680, propriété de la Place Beauceville inc., pour le projet de revitalisation du centre-ville ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Patrick Mathieu , appuyé par madame Virginie Gosselin et résolu à l'unanimité ;

Que la Ville de Beauceville acquiert la propriété ci-haut mentionnée pour un montant de 176 650 \$ plus les frais nécessaires à la transaction;

Que les sommes dues pour mener à terme la transaction soient payées à même le règlement d'emprunt n° 2020-429;

Que la Ville de Beauceville mandate Me Denys Quirion, notaire pour la préparation du contrat de vente;

Que monsieur le maire, François Veilleux (en son absence la mairesse suppléante) et la greffière Me Paméla Lavoie-Savard (en son absence l'assistante-greffière) soient autorisés à signer pour la Ville de Beauceville le contrat de vente.

7.2. Octroi d'un mandat à Englobe pour la réalisation d'une expertise de sol nécessaire pour la réalisation de la traverse souterraine de la piste cyclable face au Parc des rapides du diable

R-2021-12-7234 **Considérant** qu'une nouvelle expertise de sol est nécessaire pour la réalisation de la traverse souterraine de la piste cyclable face au Parc des rapides du diable ;

En conséquence, il est proposé par monsieur David Veilleux , appuyé par madame Virginie Gosselin et résolu à l'unanimité ;

Que la Ville de Beauceville mandate Englobe pour la réalisation de l'expertise de sol pour une somme de 27 650 \$ plus taxes ;

Que monsieur Richard Longchamp, directeur de l'urbanisme, soit autorisé à signer tout document en lien avec l'octroi de ce contrat.

7.3. Adoption du Règlement 2021-447

R-2021-12-7235 **Considérant** que l'avis de motion, le dépôt et l'adoption du premier projet de ce règlement ont été effectués le 26 juillet 2021 ;

Considérant que la consultation publique portant sur ce projet de règlement a été tenue le 26 août 2021 ;

Considérant que le second projet de ce règlement a été adopté le 8 novembre 2021 ;





Considérant qu'il n'y a pas eu de demande pour que ce règlement soit soumis à un référendum ;

Considérant que les élus ont reçu une copie de ce règlement et renoncent à la lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur David Veilleux , appuyé par monsieur Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

Que le *Règlement 2021-447 modifiant le plan d'urbanisme #2016-340 aux fins de modification des affectations « habitation (H) », « mixte-résidentielle/commerciale (M) » et « expansion urbaine (Ex) »* soit adopté.

7.4. Adoption du Règlement 2021-448

R-2021-12-7236 **Considérant** que l'avis de motion, le dépôt et l'adoption du premier projet de ce règlement ont été effectués le 26 juillet 2021 ;

Considérant que la consultation publique portant sur ce projet de règlement a été tenue le 26 août 2021 ;

Considérant que le second projet de ce règlement a été adopté le 8 novembre 2021 ;

Considérant qu'il n'y a pas eu de demande pour que ce règlement soit soumis à un référendum ;

Considérant que les élus ont reçu une copie de ce règlement et renoncent à la lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Patrick Mathieu , appuyé par madame Virginie Gosselin et résolu à l'unanimité ;

Que le *Règlement 2021-448 modifiant le Règlement de zonage #2016-341 aux fins de concordances avec les règlements de la MRC Robert-Cliche* soit adopté.

7.5. Adoption du Règlement 2021-449

R-2021-12-7237 **Considérant** que l'avis de motion, le dépôt et l'adoption du premier projet de ce règlement ont été effectués le 26 juillet 2021 ;

Considérant que la consultation publique portant sur ce projet de règlement a été tenue le 26 août 2021 ;

Considérant que le second projet de ce règlement a été adopté le 8 novembre 2021 ;

Considérant qu'il n'y a pas eu de demande pour que ce règlement soit soumis à un référendum ;

Considérant que les élus ont reçu une copie de ce règlement et renoncent à la lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur David Veilleux , appuyé par madame Virginie Gosselin et résolu à l'unanimité ;





Que le *Règlement 2021-449 modifiant le Règlement de lotissement #2016-342 aux fins de concordance au règlement #208-19 de la MRC Robert-Cliche* soit adopté.

7.6. Adoption du Règlement 2021-450

R-2021-12-7238 **Considérant** que l'avis de motion, le dépôt et l'adoption du premier projet de ce règlement ont été effectués le 26 juillet 2021 ;

Considérant que la consultation publique portant sur ce projet de règlement a été tenue le 26 août 2021 ;

Considérant que le second projet de ce règlement a été adopté le 8 novembre 2021 ;

Considérant qu'il n'y a pas eu de demande pour que ce règlement soit soumis à un référendum ;

Considérant que les élus ont reçu une copie de ce règlement et renoncent à la lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Patrick Mathieu , appuyé par monsieur David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

Que le *Règlement 2021-450 modifiant le Règlement de construction #2016-343 aux fins de concordance au règlement #208-19 de la MRC Robert-Cliche* soit adopté.

7.7. Adoption du Règlement 2021-451

R-2021-12-7239 **Considérant** que l'avis de motion, le dépôt et l'adoption du premier projet de ce règlement ont été effectués le 26 juillet 2021 ;

Considérant que la consultation publique portant sur ce projet de règlement a été tenue le 26 août 2021 ;

Considérant que le second projet de ce règlement a été adopté le 8 novembre 2021 ;

Considérant qu'il n'y a pas eu de demande pour que ce règlement soit soumis à un référendum ;

Considérant que les élus ont reçu une copie de ce règlement et renoncent à la lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame Virginie Gosselin , appuyé par monsieur Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

Que le *Règlement 2021-451 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale #2016-344 aux fins de corriger la zone 344-H et d'ajouter la zone 354-M* soit adopté.

8. SPORT ET LOISIRS

8.1. Résolution d'appui d'un projet de l'École Jésus-Marie dans le cadre du





Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur

R-2021-12-7240 **Considérant** la demande d'appui de l'École Jésus-Marie relativement à son projet d'agrandissement de sa salle d'entraînement ;

Il est proposé par monsieur David Veilleux , appuyé par madame Virginie Gosselin et résolu à l'unanimité ;

Que la Ville de Beauceville appuie le projet d'agrandissement de la salle d'entraînement de l'École Jésus-Marie afin que cette dernière puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur ;

Que la Ville de Beauceville s'engage à conclure une entente de service avec l'École Jésus-Marie afin que le projet d'agrandissement de la salle d'entraînement soit accessible à une partie de la population.

9. TRÉSORERIE

9.1. Approbation du bordereau des allocations de dépenses

R-2021-12-7241 Il est proposé par monsieur David Veilleux , appuyé par madame Virginie Gosselin et résolu à l'unanimité ;

Que le bordereau des comptes daté du 3 décembre soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10.1. Dépôt de deux rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du PTI 2021-2023

R-2021-12-7242 **Considérant** que la Commission municipale du Québec demande au directeur général de déposer les deux rapports des missions d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du PTI 2021-2023 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Patrick Mathieu , appuyé par monsieur David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

Que le conseil municipal accepte le dépôt des deux rapports d'audit.

10.2. Appui à Saint-Georges pour les jeux du Québec

R-2021-12-7243 **Considérant** que la Ville de Saint-Georges complète les démarches pour déposer sa candidature pour tenir la finale des Jeux du Québec – été 2025;

Considérant que le gymnase de l'école Jésus-Marie sera utilisé et que les vestiaires et les installations à accès universels de l'aréna EJM/RENÉ-BERNARD sont nécessaires pour la tenue d'un tel événement;

Considérant que la tenue d'une finale des Jeux du Québec s'avère une occasion extraordinaire et privilégiée pour toute la population de participer





au développement communautaire, social et sportif de la région;

En conséquence, il est proposé par madame Virginie Gosselin, appuyé par monsieur Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

Que la Ville de Beauceville donne son appui à la Ville de Saint-Georges dans sa démarche pour obtenir la présentation de la finale des Jeux du Québec – été 2025.

Que la Ville de Beauceville confirme qu'elle fournira gratuitement l'accès à ses installations telles qu'elles sont identifiées au cahier technique déposé par la Ville auprès de *SportsQuébec*.

Que la Ville de Beauceville assure à la Ville de Saint-Georges et à un éventuel comité organisateur toute sa collaboration pour la réussite d'un tel événement.

10.3. Demande à la ministre Andrée Laforest de nous réserver des fonds pour 60 unités de logement abordable

R-2021-12-7244 **Considérant** que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé ses priorités pour l'utilisation des sommes qui découlent de l'Entente Canada-Québec sur le logement abordable;

Considérant que la Ville de Beauceville a besoin de logement abordable afin de répondre aux besoins de sa population;

En conséquence, il est proposé par madame Virginie Gosselin, appuyé par monsieur David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

Que la ville de Beauceville demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, de réserver des fonds pour 60 unités de logements abordables pour sa communauté.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées par les journalistes et par un citoyen.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

R-2021-12-7245 Il est proposé par monsieur David Veilleux , appuyé par monsieur Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

MARIE-ANDRÉE GIROUX, Mairesse suppléante

Me PAMELA LAVOIE-SAVARD





**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU
CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 13 DÉCEMBRE À
19 h 30 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Mesdames les conseillères Marie-Andrée Giroux et Virginie Gosselin ;
Messieurs les conseillers Vincent Roy, Patrick Mathieu, Kevin Pomerleau et
David Veilleux.

Sont également présent(e)s :

Serge Vallée, directeur général, Mélanie Quirion, trésorière, et M^e Paméla
Lavoie-Savard, greffière.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence de madame la mairesse
suppléante Marie-Andrée Giroux.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Participation au Programme de soutien aux politiques familiales
municipales
4. Octroi d'un contrat pour l'achat et l'installation de matériel sportif
5. Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux
(PPA-ES)
6. Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-
CE)
7. Embauche de trois pompiers
8. Embauche d'une inspectrice municipale
9. Embauche d'une assistante-trésorière
10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

Madame Marie-Andrée Veilleux, mairesse suppléante, constate le quorum
et déclare la séance ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

R-2021-12-7246 Il est proposé par monsieur David Veilleux , appuyé par monsieur
Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que
rédigé.

**3. Participation au programme de soutien aux politiques familiales
municipales**

R-2021-12-7247 **Considérant** que le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en
place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise
à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité
dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur
des familles ;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui
souhaitent la mettre à jour.





Considérant que la Ville de Beauceville a présenté en 2021-2022 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales ;

Considérant que la Ville de Beauceville désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales ;

Considérant que les travaux seront réalisés sous la coordination de la Municipalité régionale de comté Robert-Cliche ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Patrick Mathieu , appuyé par monsieur Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

D'autoriser monsieur François Langevin, directeur des loisirs, à signer au nom de la Ville de Beauceville tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022 ;

De confirmer que monsieur David Veilleux est l' élu responsable des questions familiales.

4. Octroi d'un contrat pour l'achat et l'installation de matériel sportif

R-2021-12-7248 **Considérant** que monsieur François Langevin, directeur des loisirs, a invité des entrepreneurs à lui soumettre des prix pour l'achat et l'installation des éléments suivants :

- 1- Ajout de clôtures pour sécuriser les chutes sur l'ancienne dalle (secteur hockey) ;
- 2- Amélioration à la clôture de baseball actuelle pour le filet protecteur (secteur baseball) ;
- 3- Ajout de poteaux et filet entre le volleyball et le centre des loisirs (secteur volleyball).

Considérant que les entrepreneurs suivants ont soumis des prix :

Les entreprises Steeve Couture inc. : 29 343,89 \$ plus taxes ;
Les Clôtures JPN inc. : 33 279 \$ plus taxes.

Considérant que monsieur François Langevin suggère d'octroyer le contrat à l'entrepreneur Les entreprises Steeve Couture inc. ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Patrick Mathieu , appuyé par monsieur David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

Que ce contrat soit octroyé à l'entrepreneur Les entreprises Steeve Couture inc. pour la somme de 29 343,89 \$ plus taxes ;

Que monsieur François Langevin soit autorisé à signer tout document en lien avec l'octroi du présent contrat ;

Que le paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt n° 2018-398.





5. Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)

Dossier 00030597-1-27028

R-2021-12-7249 **Considérant** que la Ville de Beauceville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

Considérant que la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

Considérant que l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

Considérant que l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement ;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement ;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement ;

Considérant que les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles ;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Kevin Pomerleau, appuyé par monsieur Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;





Que soit approuvée les dépenses d'un montant de 57 717 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

6. Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

Dossier 00030575-1-27028

R-2021-12-7250 **Considérant** que la Ville de Beauceville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

Considérant que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Patrick Mathieu , appuyé par monsieur Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

Que soit approuvée les dépenses d'un montant de 57 717 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

7. Embauche de trois pompiers





R-2021-12-7251 **Considérant** la recommandation du Directeur du service de sécurité incendie, d'embaucher Simon Poulin, Pierre-Luc Roy et Christopher Bisson, à titre de pompiers, à l'essai, selon la convention collective des pompiers en vigueur ;

En conséquence, il est proposé par monsieur David Veilleux , appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

Que la Ville de Beauceville engage Simon Poulin, Pierre-Luc Roy et Christopher Bisson, à titre de pompiers, à l'essai, selon et aux modalités de la convention collective des pompiers en vigueur, à condition qu'une attestation médicale confirme l'habilité de ceux-ci à accomplir le travail de pompier.

8. Embauche d'une inspectrice municipale

R-2021-12-7252 **Considérant** que la Ville de Beauceville a procédé à une offre d'emploi comme inspectrice municipale au service de l'urbanisme ;

Considérant la recommandation du comité de sélection d'embaucher madame Perrine Jezequel ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Kevin Pomerleau , appuyé par madame Virginie Gosselin et résolu à l'unanimité ;

Que la Ville de Beauceville procède à l'embauche de madame Perrine Jezequel à titre d'inspectrice municipale et lui confère les pouvoirs nécessaires à l'exécution de ses fonctions.

9. Embauche d'une assistante-trésorière

R-2021-12-7253 **Considérant** que la Ville de Beauceville a procédé à une offre d'emploi comme assistante-trésorière ;

Considérant la recommandation du comité de sélection d'embaucher madame Nathalie Goulet ;

En conséquence, il est proposé par madame Virginie Gosselin , appuyé par monsieur Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

Que la Ville de Beauceville procède à l'embauche de madame Nathalie Goulet à titre d'assistante-trésorière et lui confère les pouvoirs nécessaires à l'exécution de ses fonctions.

10. Levée de la séance

R-2021-12-7254 Il est proposé par monsieur David Veilleux , appuyé par monsieur Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

MARIE-ANDRÉE GIROUX, Mairesse suppléante

Me PAMÉLA LAVOIE-SAVARD





**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE
LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE MERCREDI 15 DÉCEMBRE À 9 h ET À
LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Mesdames les conseillères Marie-Andrée Giroux et Virginie Gosselin ;
Messieurs les conseillers Patrick Mathieu et Kevin Pomerleau.

Est également présente :

M^e Paméla Lavoie-Savard, greffière.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence de madame la mairesse suppléante Marie-Andrée Giroux.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Nomination de monsieur Kevin Pomerleau à titre de maire suppléant
4. Période de question
5. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

Madame Marie-Andrée Giroux, mairesse suppléante, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

R-2021-12-7255 Il est proposé par madame Virginie Gosselin , appuyé par monsieur Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. Nomination de monsieur Kevin Pomerleau à titre de maire suppléant et de substitut à la MRC

R-2021-12-7256 **Considérant** que l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil désigne parmi ses membres un maire suppléant ;

Il est proposé par monsieur Patrick Mathieu , appuyé par madame Virginie Gosselin et résolu à l'unanimité ;

Que monsieur Kevin Pomerleau soit nommé maire suppléant et substitut du maire à la MRC Robert-Cliche pour une période de quatre mois ou jusqu'à la nomination d'un autre conseiller à ce poste;

Que monsieur Kevin Pomerleau soit autorisé à remplacer le maire sur tous les comités où il siège, en cas d'incapacité de ce dernier (problèmes de santé, absence du territoire, etc.);

Que le maire suppléant soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité en l'absence du maire, les effets bancaires, les contrats de vente de terrains et autres documents prévus par résolution du conseil.





4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

R-2021-12-7257 Il est proposé par monsieur Kevin Pomerleau , appuyé par madame Virginie Gosselin et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

MARIE-ANDRÉE GIROUX, Mairesse suppléante

Me PAMÉLA LAVOIE-SAVARD, Greffière





PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET 2022 DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 20 DÉCEMBRE À 19 H 30 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Messieurs les conseillers Kevin Pomerleau, Vincent Roy, Patrick Mathieu et David Veilleux.

Sont également présent(e)s :

Serge Vallée, directeur général, Mélanie Quirion, directrice adjointe et trésorière, et M^e Paméla Lavoie-Savard, greffière.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Kevin Pomerleau.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du budget 2022
4. Lecture et adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2022-2023-2024
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

Monsieur Kevin Pomerleau, maire suppléant, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

R-2021-12-7258 Il est proposé par monsieur David Veilleux , appuyé par monsieur Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. Lecture et adoption du budget 2022

R-2021-12-7259 Il est proposé par monsieur Patrick Mathieu , appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité que le budget 2022 soient adoptés tels que présentés.

4. Lecture et adoption du plan triennal d'immobilisations

R-2021-12-7260 Il est proposé par monsieur David Veilleux , appuyé par monsieur Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité que le plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 soient adoptés tels que présentés.

5. Période de questions

6. Levée de la séance

R-2021-12-7261 Il est proposé par monsieur Vincent Roy, appuyé par monsieur David Veilleux et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

KEVIN POMERLEAU, Maire suppléant

Me PAMÉLA LAVOIE-SAVARD, Greffière





**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU
CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 20 DÉCEMBRE À
21 H ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Messieurs les conseillers Kevin Pomerleau, Vincent Roy, Patrick Mathieu et David Veilleux.

Sont également présent(e)s :

Serge Vallée, directeur général, Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière, et M^e Paméla Lavoie-Savard, greffière.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Kevin Pomerleau.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Patrouille des cadets-policiers
4. Vente d'un terrain à Bois ouvré de Beauceville (1992) inc.
5. Contrat 2022-2024 avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la capitale-nationale et de la Chaudière-Appalaches inc. (CRSBP CNCA) – Services informatiques et numériques
6. Acceptation de la démission de monsieur Frédéric Lepage, pompier
7. Adoption de la demande budgétaire révisée pour 2021 de l'Office municipal du Sud de la Chaudière et acceptation de la prolongation de sa brigade COVID-19 pour 2022
8. Nouvelle programmation pour la TECQ 2019-2023 (version 3 révisée)
9. Transfert de fonds à la Corporation de développement industriel de Beauceville
10. Libération de la retenue contractuelle pour les travaux d'Honco Bâtiment d'Acier – Nouvel aréna et plateau sportif
11. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-459
12. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-460
13. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-461
14. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-462
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

Monsieur Kevin Pomerleau, maire suppléant, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

R-2021-12-7262 Il est proposé par monsieur Patrick Mathieu, appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.





3. Patrouille des cadets-policiers

R-2021-12-7263 **Considérant** que la Ville de Beauceville est intéressée à participer au projet de la patrouille de cadets-policiers ;

Considérant qu'il est prévu qu'un partage des ressources soit effectué avec la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Vincent Roy, appuyé par monsieur Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

D'autoriser une dépense de cinq mille dollars (5 000\$) pour la mise sur pied d'une patrouille de deux cadets-policiers pour l'été 2022 en collaboration avec la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, à même le budget d'opérations;

Que le mandat principal de la patrouille soit de sensibiliser les jeunes aux conséquences de l'usage du cannabis et d'assurer une présence et une surveillance à pied ou à vélo sur la piste cyclable. Le mandat inclut également d'informer les citoyens concernant le règlement sur la gestion de l'eau de l'aqueduc municipal et de donner des conférences aux aînés sur la sécurité;

Que les activités de sensibilisation soient effectuées, entre autres, auprès des jeunes du camp de jour, dans les parcs publics et sur la piste cyclable et auprès des organismes de la Ville;

Que le directeur général soit autorisé à assigner aux cadets-policiers toute autre tâche qu'il jugera nécessaire;

Que ce projet soit conditionnel à la participation de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce;

Qu'un rapport soit préparé par les cadets-policiers et qu'il fasse état d'un bilan de leur travail et qu'il soit remis au conseil municipal.

4. Vente d'un terrain à Bois ouvré de Beauceville (1992) inc.

R-2021-12-7264 Il est proposé par monsieur David Veilleux, appuyé par monsieur Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville de Beauceville vende à Bois ouvré de Beauceville (1992) inc., un terrain à être cadastré d'une partie du lot 6 450 918 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, situé face à la 181e Rue avec une façade de +/- 632' (192.63 m) par ±711'-4" (216.81 m) de profondeur. Le terrain est d'une superficie de 450 000 pieds carrés (41 806.4 m²) et est vendu à approximativement 0,35 \$ du pied carré pour un montant total forfaitaire de 157 500 \$ excluant les taxes ;

QUE la Ville de Beauceville accorde une option pour un terme maximal de 5 années consécutives, non remboursable, suivant la date de signature du contrat d'acquisition, à Bois ouvré de Beauceville (1992) inc., pour un terrain adjacent à la limite nord-est du terrain vendu, d'une partie du lot 6 450 918 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, situé face à la 181e Rue et au Rang St-Charles, de forme irrégulière, avec une façade de +/-





488' (148.86 m) par $\pm 525'$ (160.00 m) de profondeur. L'option est d'une superficie de 267 250 pieds carrés (24 829 m²) et est accordée suite au paiement d'un montant équivalent à 10 % du prix de vente actuel du 267 250 pi² à 0,35 \$/pi², soit pour un montant forfaitaire de 9 354 \$;

QUE monsieur le Maire François Veilleux ainsi que Me Paméla Lavoie-Savard, greffière, soient autorisés à signer le contrat à intervenir pour la Ville de Beauceville.

5. Contrat 2022-2024 avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches inc. (CRSBP CNCA) – Services informatiques et numériques

R-2021-12-7265 **Considérant** que la Ville de Beauceville souhaite renouveler son contrat avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches inc. pour ses services informatiques et numériques pour les trois prochaines années ;

Considérant que le coût du contrat est de 2,45 \$ par citoyen, par année ;

Considérant que l'entente est pour une durée de trois ans ;

En conséquence, il est proposé par monsieur David Veilleux, appuyé par monsieur Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

Que monsieur Serge Vallée, directeur général, et monsieur le maire François Veilleux soient autorisés à signer le contrat avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches inc.

Que les frais de ce contrat soient payables à même le budget d'opérations.

6. Acceptation de la démission de monsieur Frédéric Lepage, pompier

R-2021-12-7266 **Considérant** que monsieur Frédéric Lepage a présenté sa démission le 16 décembre 2021 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur David Veilleux, appuyé par monsieur Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

Que la Ville de Beauceville accepte la démission de M. Frédéric Lepage prenant effet le 16 décembre 2021.

Que des remerciements et félicitations lui soient transmis pour le travail accompli comme pompier au Service de sécurité incendie.

7. Adoption de la demande budgétaire révisée pour 2021 de l'Office municipal du Sud de la Chaudière et acceptation de la prolongation de sa brigade COVID-19 pour 2022

R-2021-12-7267 **Considérant** que l'Office municipal du Sud de la Chaudière a, par sa résolution 145, accepté une seconde révision budgétaire impliquant notamment des dépenses supplémentaires concernant notamment le secteur de Beauceville (600 \$ pour la crise du logement et de 61 200 \$ pour la Brigade COVID-19 pour 2021) ;





Considérant que l'Office municipal du Sud de la Chaudière a, par sa résolution 144.3, accepté de renouveler la brigade COVID-19 pour six mois supplémentaires en 2022 ;

Considérant qu'aucune somme d'argent n'est immédiatement réclamée à la Ville de Beauceville, mais que ces ajustements budgétaires seront considérés aux États financiers de l'Office et que la Ville de Beauceville devra payer une portion des dépenses effectuées sur son territoire, selon la formule habituelle pour 20 logements à Beauceville ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Vincent Roy, appuyé par monsieur David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

Que la Ville de Beauceville approuve la révision budgétaire de l'Office municipal du Sud de la Chaudière pour ses dépenses supplémentaires concernant son secteur (600 \$ pour la crise du logement et de 61 200 \$ pour la Brigade COVID-19 pour 2021) ;

Que la Ville de Beauceville approuve la demande de renouvellement de la brigade COVID-19 pour six mois supplémentaires en 2022 par l'Office municipal du Sud de la Chaudière.

8. Nouvelle programmation pour la TECQ 2019-2023 (version 3 révisée)

R-2021-12-7268 **Considérant** que la Ville de Beauceville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versements de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

Considérant que la Ville de Beauceville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Considérant que la Ville de Beauceville a révisé la programmation de travaux version 3 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur David Veilleux, appuyé par monsieur Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

Que la Ville de Beauceville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la Ville de Beauceville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;





Que la Ville de Beauceville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°3 révisée et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales de l'Habitation ;

Que la Ville de Beauceville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

Que la Ville de Beauceville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

Que la Ville de Beauceville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°3 révisée comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

9. Transfert de fonds à la Corporation de développement industriel de Beauceville (CDIB)

R-2021-12-7269 **Considérant** que la Ville de Beauceville promeut son développement socio-économique en partenariat avec la Corporation de développement industriel de Beauceville ;

Il est proposé par monsieur Vincent Roy , appuyé par monsieur David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

Que la Ville de Beauceville effectue un transfert de fonds de 10 000 \$ à la Corporation de développement industriel de Beauceville (CDIB).

10. Libération de la retenue contractuelle pour les travaux d'Honco Bâtiment d'Acier – Nouvel aréna et plateau sportif

R-2021-12-7270 **Considérant** que la Ville de Beauceville accepte les travaux effectués par Honco Bâtiment d'Acier (la nouvelle aréna et une partie du plateau sportif) ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Vincent Roy , appuyé par monsieur David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

Que la Ville de Beauceville autorise le paiement de la retenue de 10% dès réception de toutes les quittances finales des sous-traitants et fournisseurs ayant dénoncé leurs contrats, mais conserve une retenue spéciale de 15 000.00\$ jusqu'au mois d'août 2022 ;

Que la somme versée de 972 738, 88 \$ soit payable à même le règlement d'emprunt 2018-398.

11. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-459

R-2021-12-7271 Monsieur Vincent Roy donne un avis de motion que le projet de règlement 2021-459 concernant les compensations d'usage de l'eau à taux fixes et au compteur 2022 sera adopté à une séance ultérieure;





Monsieur Vincent Roy dépose le projet de règlement 2021-459.

12. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-460

R-2021-12-7272 Monsieur Patrick Mathieu donne un avis de motion que le projet de règlement 2021-460 concernant la compensation pour l'usage des égouts à taux fixes et au compteur et la vidange des fausses septiques 2022 sera adopté à une séance ultérieure;

Monsieur Patrick Mathieu dépose le projet de règlement 2021-460.

13. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-461

R-2021-12-7273 Monsieur David Veilleux donne un avis de motion que le projet de règlement 2021-461 concernant la compensation pour l'enlèvement et la disposition des ordures et des matières résiduelles 2022 sera adopté à une séance ultérieure;

Monsieur David Veilleux dépose le projet de règlement 2021-461.

14. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-462

R-2021-12-7274 Monsieur Patrick Mathieu donne un avis de motion que le projet de règlement 2021-462 décrétant l'imposition des taxes foncières et autres pour l'année 2022 sera adopté à une séance ultérieure;

Monsieur Patrick Mathieu dépose le projet de règlement 2021-462.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

R-2021-12-7275 Il est proposé par monsieur David Veilleux, appuyé par monsieur Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

KEVIN POMERLEAU, Maire suppléante

Me PAMÉLA LAVOIE-SAVARD, Greffière





**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU
CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE MERCREDI 22 DÉCEMBRE À
9 h 30 (PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE) ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Messieurs les conseillers Kevin Pomerleau, Vincent Roy, Patrick Mathieu et David Veilleux.

Sont également présent(e)s :

Monsieur Serge Vallée, directeur général, et M^e Paméla Lavoie-Savard, greffière.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Keven Pomerleau

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Offre de service de la Ville de Beauceville à la MRC Robert-Cliche pour le partage d'une ressource administrative en sécurité incendie
4. Période de question
5. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

R-2021-12-7276 Il est proposé par monsieur David Veilleux , appuyé par monsieur Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. Offre de service de la Ville de Beauceville à la MRC Robert-Cliche pour le partage d'une ressource administrative en sécurité incendie

R-2021-12-7277 **Considérant** que la MRC Robert-Cliche a des obligations en matière de sécurité incendie;

Considérant que les services incendies de la MRC Robert-Cliche ont un besoin de support et conseil en matière de sécurité incendie;

Considérant que les corporations municipales parties à l'entente peuvent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la sécurité des incendies;

En conséquence, il est proposé par monsieur Patrick Mathieu , appuyé par monsieur Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;





Que la Ville de Beauceville propose à la MRC Robert-Cliche le prêt d'une ressource administrative en sécurité incendie qui relèvera de son directeur général, et ce, pour une banque de 200 heures par année à raison de 85\$ de l'heure avec une majoration de 5 % par année;

Que cette entente soit d'une durée de trois ans avec une option de renouvellement de deux ans à la fin de l'entente;

Qu'une entente détaillée soit convenue entre la Ville de Beauceville et la MRC Robert-Cliche afin de détailler les prérogatives en lien avec celle-ci;

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'entente à intervenir entre les parties.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

R-2021-12-7278 Il est proposé par monsieur Kevin Pomerleau, appuyé par monsieur David Veilleux et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

KEVIN POMERLEAU, Maire suppléant

Me PAMÉLA LAVOIE-SAVARD, Greffière

